

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**SOMMAIRE**

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	3
<i>Monsieur le Maire</i>.....	10
VŒU SUR L'HÔPITAL	11
<i>Monsieur le Maire</i>.....	12
<i>Monique JOHNSON</i>.....	12
<i>Pascal DUFORESTEL</i>.....	13
<i>Monsieur le Maire</i>.....	13
<i>Elodie TRUONG</i>.....	13
<i>Monsieur le Maire</i>.....	14
<i>Elodie TRUONG</i>.....	14
<i>Monsieur le Maire</i>.....	14
<i>Pascal DUFORESTEL</i>.....	14
<i>Monsieur le Maire</i>.....	14
<i>Elodie TRUONG</i>.....	15
<i>Monsieur le Maire</i>.....	16
PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2018.....	17
<i>Michel PAILLEY</i>	19
<i>Monsieur le Maire</i>.....	21
<i>Monique JOHNSON</i>.....	21
<i>Jacques TAPIN</i>	24
<i>Pascal DUFORESTEL</i>.....	26
<i>Michel PAILLEY</i>	26
<i>Monsieur le Maire</i>.....	27
<i>Alain BAUDIN</i>	27
<i>Elodie TRUONG</i>.....	28
<i>Michel PAILLEY</i>	28
<i>Elodie TRUONG</i>.....	29
<i>Monsieur le Maire</i>.....	29
RAPPORT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES POUR L'ANNÉE 2017	33
<i>Monsieur le Maire</i>.....	34
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	34
<i>Monsieur le Maire</i>.....	34
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	35
<i>Monsieur le Maire</i>.....	37
<i>Elodie TRUONG</i>.....	37
<i>Nathalie SEGUIN</i>	39
<i>Monsieur le Maire</i>.....	39
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	39
<i>Monsieur le Maire</i>.....	41
FINANCES - DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	43
FINANCES - DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 - BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES	44
<i>Monsieur le Maire</i>.....	45
<i>Dominique DESQUINS</i>.....	46
<i>Monsieur le Maire</i>.....	66
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>.....	66
<i>Monsieur le Maire</i>.....	69
<i>Simon LAPLACE</i>	69
<i>Monsieur le Maire</i>.....	71
<i>Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN</i>	71
<i>Monsieur le Maire</i>.....	71
<i>Elodie TRUONG</i>.....	72

<i>Monsieur le Maire</i>	72
<i>Elodie TRUONG</i>	73
<i>Monsieur le Maire</i>	73
<i>Alain BAUDIN</i>	73
<i>Monsieur le Maire</i>	74
<i>Monique JOHNSON</i>	75
<i>Monsieur le Maire</i>	75
<i>Jacques TAPIN</i>	76
<i>Monsieur le Maire</i>	76
<i>Jacques TAPIN</i>	77
<i>Monsieur le Maire</i>	77
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	77
<i>Elmano MARTINS</i>	78
<i>Monsieur le Maire</i>	79
<i>Elodie TRUONG</i>	79
<i>Monsieur le Maire</i>	79
<i>Dominique DESQUINS</i>	79
<i>Monsieur le Maire</i>	80
FINANCES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (EXERCICE 2018)	84
<i>Dominique DESQUINS</i>	85
<i>Monsieur le Maire</i>	90
BUDGET PRINCIPAL - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES	91
<i>Dominique DESQUINS</i>	92
<i>Monsieur le Maire</i>	92
<i>Dominique DESQUINS</i>	92
<i>Monsieur le Maire</i>	92
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	93
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE - ÉTALEMENT DE LA CAPITALISATION DES INDEMNITÉS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	94
<i>Dominique DESQUINS</i>	96
<i>Monsieur le Maire</i>	96
FIN DE MISE À DISPOSITION ET DONATION DE BIENS AU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER	97
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 1ER OCTOBRE 2018	98
RÉGULARISATION LÉGISLATIVE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - COMPÉTENCES FACULTATIVES	99
CLARIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ASTREINTES	101
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	104
<i>Monsieur le Maire</i>	104
PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS AUPRÈS DE LA VILLE DE NIORT - AVENANT N°1	105
CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS À LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION	106
CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION	107
ACCORD CADRE FOURNITURE DE CARBURANT EN STATION ET GESTION DES CONSOMMATIONS - LOT 1 TOUT CARBURANT HORS GPL - TERRITOIRE DE NIORT - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°4 - ANNÉE 2019	108

FOURNITURE DE MATÉRIELS ROULANTS 2018 - LOT 3 : BALAYEUSE COMPACTE ENVIRON 2M3 - AVENANT N°1	109
PRESTATION D'ÉDITIQUE DE DOCUMENTS DE GESTION - AVENANT N°1	110
MAINTENANCE APPLICATIVE, ASSISTANCE ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AUTOUR DES LOGICIELS DE L'ÉDITEUR BERGER LEVRAULT - AVENANT N°2.....	111
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR ACQUÉRIR LA NOUVELLE INFRASTRUCTURE SERVEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	112
ADHÉSION AU RÉSEAU ACCUEIL ET RELATIONS AUX USAGERS D'IDEAL CONNAISSANCES.....	113
ILOT DENFERT-ROCHEREAU - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE TRAVAUX - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU JURY DE CONCOURS EN VUE DE LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	114
<i>Monsieur le Maire</i>	117
PLAN GOUVERNEMENTAL "ACTION CŒUR DE VILLE" - CONVENTION DE COFINANCEMENT AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DE LA MISSION DE SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS DU TERRITOIRE NIORTAIS	121
<i>Monsieur le Maire</i>	122
PERMIS DE LOUER - PROTOCOLE PARTENARIAL	123
<i>Monsieur le Maire</i>	124
<i>Nathalie SEGUIN</i>	124
<i>Monsieur le Maire</i>	124
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'ESPACES DÉPENDANT DE LA RUE GUSTAV KLIMT	125
CESSION DE PARCELLES RUE GUSTAV KLIMT	126
ACQUISITION D'UNE PARCELLE IMPASSE DES GARDÉNIAS ET RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION D218-35 DU 5 FÉVRIER 2018.....	127
OPAH-RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT.....	128
PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES - RESTITUTION PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET DÉSAFFECTATION DU BIEN.....	129
<i>Michel PAILLEY</i>	130
<i>Monsieur le Maire</i>	130
<i>Elodie TRUONG</i>	130
<i>Monsieur le Maire</i>	130
CESSION BÂTIMENT SIS 30 RUE RICARD.....	132
<i>Michel PAILLEY</i>	133
<i>Monsieur le Maire</i>	133
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUES DE RIBRAY, DE LA GAVACHERIE, FIEF DES AMOURETTES ET TROIS COIGNEAUX - CRÉATION D'UNE COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE	134
<i>Dominique SIX</i>	136
<i>Monsieur le Maire</i>	137
<i>Dominique SIX</i>	137
<i>Monsieur le Maire</i>	138
<i>Dominique SIX</i>	138
<i>Monsieur le Maire</i>	138
DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉO PROTECTION - POSE DE CAMÉRAS SUR FAÇADES PRIVÉES - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE	139
<i>Dominique SIX</i>	140
<i>Monsieur le Maire</i>	140
<i>Monique JOHNSON</i>	140
<i>Monsieur le Maire</i>	140

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DE PETITE ET MOYENNE IMPORTANCE - APPROBATION DU MARCHÉ	142
CONVENTION CADRE "LIRE ET FAIRE LIRE" - UDAF 79	143
CAF - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS (ASRE) - 2018 À 2021	144
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>145</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>145</i>
CAF - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) EXTRASCOLAIRE - 2018 À 2021	146
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>147</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>147</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>147</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>147</i>
CAF - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) PÉRISCOLAIRE - 2018 À 2021	148
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>149</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>149</i>
DISPOSITIF APPELS À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LE CSC CHAMPCLAIROT/CHAMPOMMIER, CSC STE PEZENNE, CSC LES CHEMINS BLANCS ET CSC PART ET D'AUTRE.....	150
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>152</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>152</i>
SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNÉE 2018	153
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>155</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>155</i>
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - MISSION LOCALE SUD DEUX-SÈVRES.....	156
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>157</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>157</i>
UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES COLLÈGES - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT	158
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>159</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>159</i>
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES - ASSOCIATION LE POING DE RENCONTRE NIORTAIS	160
SUBVENTION À NIORT ASSOCIATIONS - AVENANT N°4.....	161
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>162</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>162</i>
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES DES ARTS DU SPECTACLE	163
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>165</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>165</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>165</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>165</i>
CONVENTION DE GESTION D'UN ÉQUIPEMENT DE CIRQUE AVEC L'ASSOCIATION CIRQUE EN SCÈNE ...	166
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>168</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>168</i>
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION PEPPSY	169
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>170</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>170</i>

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNIS CITÉ ET VENT D'OUEST - ANIMATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	171
<i>Jacqueline LEFEBVRE.....</i>	<i>172</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>172</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>172</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>172</i>
<i>Elodie TRUONG.....</i>	<i>172</i>
<i>Jacqueline LEFEBVRE.....</i>	<i>173</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>173</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>173</i>
SUBVENTION À L'ASSOCIATION FRANCE VICTIMES 79 - ACOMPTE	174
<i>Jacqueline LEFEBVRE.....</i>	<i>175</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>175</i>
SUBVENTION À LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) - ACOMPTE	176
SUBVENTION - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET SERVICES POUR LES JEUNES - ACOMPTE	177
<i>Dominique JEUFFRAULT</i>	<i>178</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>178</i>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 novembre 2018

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : BEAUVAIS Elisabeth

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU

Excusés :

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Isabelle GODEAU.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Recueil-décisions n° Rc-2018-8

Direction du Secrétariat Général**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général
des Collectivités territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2018-496	CULTURE Festival de street art "4ème Mur" - Contrat de commande artistique avec l'artiste ELTONO	5 432,00 € net	9
2.	L-2018-531	CULTURE Contrat d'exposition au Pilon avec l'artiste Nicolas GZELEY	2 022,00 € net	15
3.	L-2018-542	CULTURE Ciné Polar - Contrat avec l'auteure Sophie LOUBIERE	256,00 € net	25
4.	L-2018-503	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "La Princesse des glaces"	4 928,91 € HT soit 5 200,00 € TTC	29
5.	L-2018-504	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Cabaret Indigo	2 780,00 € net	32
6.	L-2018-505	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Gueule d'ours	7 008,00 € HT soit 7 393,44 € TTC	35
7.	L-2018-506	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Contrat d'engagement pour les spectacles " Tricycle Lumineux, Parade Ball, Beeleeza "	9 305,00 € net	40
8.	L-2018-509	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle " Les Wagonotes "	5 497,63 € HT soit 5 800,00 € TTC	45
9.	L-2018-513	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Le Cortège de Melchior" & "les Mamanouchis"	3 700,00 € HT soit 3 903,50 € TTC	48
10.	L-2018-514	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Spectacle pyrotechnique lancement des illuminations de Noël	11 036,00 € HT soit 13 243,20 € TTC	53
11.	L-2018-525	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Prestation de gestion et animation d'une piste de luge	10 000,00 € net	54

[RETOUR SOMMAIRE](#)

12.	L-2018-545	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Convention de mise à disposition de chalets entre la Ville de Niort et les artisans d'art	Recette : 14 220,00 € net	56
13.	L-2018-546	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et les producteurs	7 110,00 € net	63
14.	L-2018-548	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et les Commerçants	2 430,00 € net	70
15.	L-2018-551	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et La Mouette Rieuse	2 160,00 € net	76
16.	L-2018-517	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Surveillance et Gardiennage de la Piscine de Pré Leroy avec la société Phénix Sécurité	7 373,73 € HT soit 8 883,87 € TTC	82
17.	L-2018-491	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Gestion du dispositif d'impression - Maintenance matériels et logiciels, acquisition de matériels - Marché subséquent - Acquisition, installation, mise en service MFP Canon IR8585i PRO - Copieur pour le service reprographie	17 624,00 € HT soit 21 148,80 € TTC	83
18.	L-2018-492	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Accord cadre - Acquisition, livraison et montage de mobilier de bureau - Marché subséquent	10 821,65 € HT soit 12 985,98 € TTC	85
19.	L-2018-493	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Prestation de réservation et émission de titres de transport Air-Fer - Approbation de l'accord-cadre	24 000,00 € HT soit 28 800,00 € TTC maximum pour un an	87
20.	L-2018-544	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Acquisition, livraison et montage de mobilier de bureau - Espace de travail "Agilité"	6 030,77 € HT soit 7 236,92 € TTC	88
21.	L-2018-564	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Fourniture de deux véhicules ludospaces électriques - Marché subséquent n°2 à l'accord cadre Véhicules Utilitaires Légers - Lot Fourgonnettes	55 025,52 € TTC	89

[RETOUR SOMMAIRE](#)

22.	L-2018-477	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Noël 2018 - Prestation projections spectacle de lumières sur le Donjon de Niort	46 353,00 € HT soit 55 623,60 € TTC	91
23.	L-2018-494	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Fourniture de matériels roulants 2018 - Lot n° 4 : minipelle 1.5 T	25 819,00 € HT soit 30 982,80 € TTC	93
24.	L-2018-501	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Assurances - Signature du contrat pour le lot n°1 "Dommages aux biens et risques annexes" pour le cycle 2019-2023	63 043,01 € TTC	95
25.	L-2018-515	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Assurances - Signature des contrats pour le lot n°2 "Responsabilités et risques annexes" et le lot n°5 "Protection juridique des agents et des élus" pour le cycle 2019-2023	27 512,94 € TTC pour le lot n°1 1 756,00 € TTC pour le lot n°2	96
26.	L-2018-516	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Assurances - Signature du contrat pour le lot n°3 "Flotte automobile et risques annexes" pour le cycle 2019-2023	105 434,78 € TTC	97
27.	L-2018-519	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Assurances - Signature du contrat pour le lot n°6 "responsabilité civile exploitant aérodrome" pour le cycle 2019-2023	6 881,77 € TTC	98
28.	L-2018-527	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Assurances - Signature du contrat pour le lot n°4 "Risques statutaires du personnel pour le cycle 2019-2023	83 522,59 € TTC	99
29.	L-2018-526	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Accord-cadre - Acquisition, mise en service et maintenance d'une imprimante signalétique de grand format pour le Centre Technique Municipal de la Chamoiserie	31 703,78 € HT soit 38 044,54 € TTC Recette : 500,00 € TTC	100
30.	L-2018-563	SECRETARIAT DES ELUS Formation des élus - Convention avec ADMICAL - Formation "Personnes publiques et mécénat : maîtriser les enjeux"	590,00 € HT soit 708,00 € TTC	102

[RETOUR SOMMAIRE](#)

31.	L-2018-442	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CEPIM - Participation de 16 agents à la formation "Autorisation de conduite : grue auxiliaire de chargement"	1 860,00 € net	103
32.	L-2018-448	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Ecole de Sophrologie de la Rochelle (ESLR) - Participation d'un agent à une formation personnelle	2 500,00 € net sur 3 ans	104
33.	L-2018-475	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec France Médiation - Participation d'un agent à la formation "La médiation sociale en situation interculturelle"	390,00 € net	105
34.	L-2018-487	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ECF - Participation d'un agent à la formation "Permis poids lourds"	1 578,00 € net	106
35.	L-2018-488	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ECF - Participation d'un agent à la formation "Permis poids lourds"	1 578,00 € net	107
36.	L-2018-495	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Forsyfa - Participation d'un agent à la formation "Génogramme : outil d'intervention" - Retrait de la décision n° 2018-407 du 7 août 2018	1 285,00 € net	108
37.	L-2018-502	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CERFOS - Participation de 4 groupes d'agents de la Direction de l'Education à la formation "Utilisation des extincteurs"	2 040,00 € TTC pour 2 jours	110
38.	L-2018-510	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'Institut de Soudure Industrie - Participation de 2 agents à la formation "Brasage"	1 580,00 € HT soit 1 896,00 € TTC pour 4 jours	112

[RETOUR SOMMAIRE](#)

39.	L-2018-511	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec DALLOZ FORMATION - Participation d'un agent à la formation "Spécificités du contentieux de l'urbanisme"	650,00 € HT soit 780,00 € TTC	113
40.	L-2018-521	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le SDIS - Participation d'un groupe d'agents au recyclage ARI	515,00 € net	115
41.	L-2018-522	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Placo Saint Gobain - Participation d'un groupe d'agents à la formation "Les plafonds acoustiques et décoratifs non démontables"	1 440,00 € HT soit 1 728,00 € TTC	116
42.	L-2018-523	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Saint Gobain Isover - Participation d'un groupe d'agents à la formation "L'essentiel de l'isolation en combles et murs"	2 800,00 € HT soit 3 360,00 € TTC	117
43.	L-2018-524	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le CFA de POITIERS	4 872,00 € net pour 2 ans de formation	118
44.	L-2018-539	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Maintenance du logiciel Meibo People Pack - Marché passé avec la société ILEX International	6 859,49 € HT soit 8 231,39 € TTC	119
45.	L-2018-540	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché passé avec la société ATLANCAD concernant l'acquisition de licence logiciel Autodesk REVIT, service support et formations	17 507,00 € HT soit 21 008,40 € TTC	120
46.	L-2018-478	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2018-2019 - 1er trimestre avec l'association AMICALE SPORTIVE NIORTAISE - Atelier Basket/tous jeux de ballons	540,00 € net	122
47.	L-2018-481	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2018-2019 - 1er trimestre avec l'association Ecole de Tennis de Niort - Atelier Tennis	540,00 € net	125

[RETOUR SOMMAIRE](#)

48.	L-2018-482	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2018-2019 - 1er trimestre avec l'association Volley Ball Pexinois Niort - Atelier Volley ball	810,00 € net	128
49.	L-2018-489	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2018-2019 - 1er trimestre avec Madame BOURGOIN Maryline - Atelier Calligraphie	270,00 € net	131
50.	L-2018-485	DIRECTION ESPACES PUBLICS VOIRIE - SIGNALISATION - ECLAIRAGE Fourniture de produits métallurgiques - Attribution du marché subséquent	7 373,95 € HT soit 8 848,74 € TTC	134
51.	L-2018-490	DIRECTION ESPACES PUBLICS MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS Quai de la Préfecture - Fourniture de bornes en granit - Attribution du marché	6 930,00 € HT soit 8 316,00 € TTC	136
52.	L-2018-512	DIRECTION ESPACES PUBLICS VOIRIE - SIGNALISATION - ECLAIRAGE Fourniture d'outillages stationnaires d'atelier - Attribution du marché	8 477,94 € HT soit 10 173,53 € TTC	137
53.	L-2018-518	DIRECTION ESPACES PUBLICS VOIRIE - SIGNALISATION - ECLAIRAGE Fourniture d'outillage à main, électroportatif et consommables - Attribution du marché subséquent	4 720,38 € HT soit 5 664,46 € TTC	139
54.	L-2018-528	DIRECTION ESPACES PUBLICS MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS Port Boinot - Travaux pour branchement des eaux pluviales	12 966,25 € TTC	141
55.	L-2018-500	DIRECTION DES FINANCES Acceptation d'un don manuel sans conditions ni charges	Recettes : 100,00 €	142
56.	L-2018-427	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Théâtre Jean Richard - Fourniture et pose d'un élévateur compact cinq marches dans le cadre de l'ADAP	20 833,33 € HT soit 25 000,00 € TTC	143
57.	L-2018-433	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Mairie de quartier du Clou Bouchet - Création d'un sas d'entrée - Marché de fourniture et pose	16 970,00 € HT soit 20 364,00 € TTC	144
58.	L-2018-457	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Crématorium - Contrôle et vérification des émissions atmosphériques et des dispositifs de sécurité - Attribution du marché	5 360,00 € HT soit 6 432,00 € TTC	145

[RETOUR SOMMAIRE](#)

59.	L-2018-484	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Cimetière de Buhors - Fourniture et pose d'un système complet d'alarme anti-intrusion - Attribution du marché	4 463,92 € HT soit 5 356,70 € TTC	147
60.	L-2018-520	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Hôtel administratif - Désembouage du réseau de chauffage - Attribution du marché	7 887,47 € HT soit 9 464,96 € TTC	148
61.	L-2018-556	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Salle polyvalente du Clou Bouchet - Remplacement du sol PVC - Attribution du marché	24 172,10 € HT soit 29 006,52 € TTC	149
62.	L-2018-465	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Garage n°3 - 15 rue Berthet à Niort - Bail à location avec la Ville de Niort	Recettes : 53,84 € par mois	151
63.	L-2018-480	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne maison de quartier Saint Liguair 25 rue du 8 mai 1945 - Convention d'occupation à titre précaire et révocable	Recettes : 60,00 € pour la période du 13 au 14 octobre 2018	154
64.	L-2018-486	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement 1er étage - Porte 2 - 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence en date du 11 janvier 2018 - Avenant n°5	/	158
65.	L-2018-537	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Aérodrome de Niort Marais-poitevin - Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable en date du 1er mars 2018 d'un emplacement de stationnement pour un aéronef au sein du grand hangar avec la Ville de Niort - Avenant n°1	/	160
66.	L-2018-529	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS Fourniture de trois caissons avec ridelles - Attribution du marché	8 250,00 € HT soit 9 900,00 € TTC	163
67.	L-2018-479	POLICE MUNICIPALE Achat équipement de travail Police Municipale	10 454,26 € HT soit 12 545,12 € TTC	164
68.	L-2018-483	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES SAS Cocktail Développement contre Ville de Niort - Tribunal administratif de Poitiers - Convention d'honoraires d'avocats SCP SEBAN ET ASSOCIES	6 660,00 € HT soit 7 992,00 € TTC	165

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Bonjour au public qui est présent. Pas mal de choses ce soir, mais préalablement je dois désigner un rapporteur ou une rapporteuse de séance.

Y a-t-il un volontaire ? Merci Madame BEAUVAIS.

Je vous soumetts le recueil des décisions. Y a-t-il des commentaires ou des questions particulières ? Non.

Bien. Nous en prenons acte.

Procès-verbal

Direction du Secrétariat Général**Voëu sur l'Hôpital**

Monsieur le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Le Centre hospitalier de Niort rencontre des difficultés de recrutement de personnels infirmiers et plus globalement un manque de moyens.

Dans ce contexte, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Madame la ministre de la Santé ont été sollicités par le Maire de Niort ainsi que les parlementaires pour intervenir à l'occasion des questions orales auprès du Gouvernement pour qu'une réponse soit apportée au déficit de moyens du Centre hospitalier de Niort. Le conseil de surveillance du Centre hospitalier de Niort a formé un voëu, le 19 octobre 2018, pour que des moyens financiers soient alloués à l'établissement pour permettre les recrutements et les investissements nécessaires.

En effet, le Centre hospitalier de Niort est l'hôpital de recours du département des Deux-Sèvres. Notre département témoigne de l'inégalité constatée entre les territoires et dispose comparativement de moins de moyens financiers.

Le service de psychiatrie, notamment, connaît une situation très difficile sur le plan humain (effectifs) mais aussi pour ce qui concerne certains locaux d'hospitalisation de psychiatrie qui accueillent des patients fragiles nécessitant les soins les plus attentifs.

Ce manque de moyens humains est de nature à compromettre l'efficacité des projets développés par le Centre hospitalier de Niort depuis plusieurs années avec l'engagement de l'ensemble des professionnels alors même que la psychiatrie et la santé mentale sont élevées au rang de priorité dans le cadre du plan national «Ma santé 2022».

Le Conseil municipal de Niort, réunit le 27 novembre 2018 en séance publique, affirme son soutien à ces démarches et demande, afin de garantir l'accès aux soins et un service public de qualité, des moyens supplémentaires pour l'hôpital et notamment :

- Des mesures financières immédiates qui mettent fin à l'extrême situation de tension qui pèse sur l'hôpital public ;
- L'arrêt dès 2019 de la baisse des tarifs et de la régulation prix-volume dans un contexte d'activité stable ;
- La restitution en 2018 des crédits des établissements de santé non consommés pour ne plus faire de l'hôpital la variable d'ajustement des dérapages des dépenses de santé en ville ;
- une réelle volonté politique pour répondre immédiatement à la situation de crise sans précédent que vit la psychiatrie publique ;
- un engagement ferme pour réduire les inégalités territoriales en santé.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

Monsieur le Maire

Avant de commencer le Conseil municipal, je voudrais vous soumettre une proposition de vœu qui concerne la situation de nos hôpitaux et plus particulièrement de l'hôpital de Niort.

Pour votre information, ce vœu reprend le vœu formulé par la Fédération Hospitalière de France qui réunit les conseils de surveillance et les différents représentants, au sein d'une institution nationale unique, et évidemment, le vœu qui avait été pris de façon unanime par le conseil de surveillance du centre hospitalier de Niort le 19 octobre dernier.

Je vous en donne lecture.

Voilà le vœu que je me permets de vous soumettre ce soir, qui concerne bien sûr, directement notre hôpital mais qui, dans le cadre de la réforme hospitalière, est aussi un message adressé à nos représentants.

Y a-t-il des remarques ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Merci Monsieur le Maire. On ne peut que saluer ce vœu, ce soutien qui est si important par rapport à l'hôpital et aux agents qui sont effectivement en souffrance.

Plus de 90 jours de grève en ce qui concerne Niort, donc forcément j'applaudis ce vœu des deux mains.

Je voulais quand-même faire remarquer, dans un souci de clarté démocratique, que ce vœu est sur table, qu'il est présenté en début de séance, hors délibération, tandis que le vœu sur les bassines avait été relégué à la fin du Conseil municipal, sans le document sur table. Je m'étonne quand-même de cette différence de traitement d'un vœu qui peut être proposé aussi bien par la majorité que par les élus de l'opposition. Merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Même sentiment, un accord sur le fond. Sur ce vœu, je pense qu'à défaut d'y faire mention dans le texte, nous ne pouvons que souligner l'action des agents, une action longue. Pour le moins, ils ont été des lanceurs d'alerte, il y a un peu plus de 3 mois quant à la situation, pas toujours écoutés dans les différentes structures et enceintes. Je pense qu'il est à minima important, à défaut de le notifier en tant que tel dans le vœu, de rendre hommage à leur mobilisation car elle a été difficile, longue, compliquée pour eux serviteurs du service public, comme le sont les agents municipaux qui ont eu le sentiment d'être peu écoutés par les différentes instances. Je pense qu'il est important de le souligner à cette étape de la discussion. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Merci Monsieur le Maire de nous proposer ce vœu. Ça fait maintenant 2 séances que nous avons évoqué la possibilité d'un vœu sur ce sujet. Je crois que c'est un point important qui peut nous rassembler ici. Effectivement, sur le fond on a un accord avec les propositions que vous faites et je viendrai en appui de ce que vient de dire mon collègue Pascal DUFORESTEL. Ce vœu, et l'alerte que nous avons faite en Conseil municipal, faisait suite à une très forte mobilisation des salariés sur le site de l'hôpital, une partie des salariés puisque ça concernait particulièrement le service de psychiatrie et des conditions très particulières d'exercice.

Je pense qu'il aurait été intéressant de mentionner leur mobilisation en préambule de ce vœu. C'est-à-dire que, vous stipulez que le Centre Hospitalier de Niort rencontre des difficultés, que vous avez interpellé le gouvernement en tant que Maire, Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital, mais j'aimerais, si possible, qu'on puisse s'accorder sur une mention de la mobilisation des personnels de l'hôpital à cette occasion.

Donc est ce qu'il est possible de faire cet ajout de façon concertée dans ce Conseil municipal, pour amender ce vœu ? Merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci. Ça me semble quelque peu délicat, dans la mesure où il y a les élections professionnelles très prochaines et que, pour les mêmes raisons que la dernière fois sur un autre sujet cependant, il ne me semble pas opportun de donner l'impression que nous prenons parti pour une formation ou pour une autre. L'enjeu, c'est l'hôpital de Niort. Les moyens de mobilisations ou de revendications sont différents d'une formation syndicale à une autre. Néanmoins, c'est toute une communauté hospitalière qui est consciente des enjeux et il ne s'agit pas de faire un distinguo particulier.

Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

J'entends bien votre souhait et je suis en accord avec ce point de vue. Mais si on parle de mobilisation des organisations syndicales, on est bien d'accord qu'au démarrage de ce conflit, toutes les organisations syndicales étaient concernées par un projet d'accord. Donc dans ce cadre, est ce qu'on ne pourrait pas tout simplement mentionner cette mobilisation ? Sans faire état bien sûr d'une organisation ou d'une autre, et je suis d'accord avec votre considération du contexte électoral syndical.

Monsieur le Maire

Monsieur DUFORESTEL. Y aura-t-il d'autres prises de parole ?

On arrêtera peut être là ensuite. Merci.

Pascal DUFORESTEL

Pour aller dans le même sens et ne pas déroger à la règle déontologique que vous avez rappelée, je pense qu'une formule très simple en entame, en remplaçant par exemple « Le Centre Hospitalier rencontre », par une formule du type « Les agents du Centre Hospitalier de Niort ont fait part des difficultés de recrutement et plus globalement des manques de moyens depuis de nombreuses semaines », suffirait à faire mention et à ne pas négliger le rôle essentiel qu'ils ont eu et qu'ils ont au quotidien dans la gestion et dans l'ensemble de l'activité du Centre hospitalier.

Monsieur le Maire

Merci pour ces remarques. Cependant, je vous propose de ne pas modifier ce vœu, personne ne

[RETOUR SOMMAIRE](#)

méconnaît les mobilisations des uns et des autres, chacun pourra faire un relais direct.

Le spécifier serait, encore une fois, au regard des enjeux électoraux prochains, dans le monde syndical et professionnel, à mon sens, une ingérence inutile et pas honnête vis-à-vis de la pluralité syndicale. Je dois aussi souligner le fait que le Conseil de surveillance a été très unanime dans cette mobilisation et cette alerte, ainsi que la Fédération Hospitalière de France, dont les propositions sont essentiellement reprises dans ce vœu, dont nous nous écartons que très peu et dont nous faisons l'écho tant ils correspondent aussi aux enjeux du territoire Niortais et du Centre Hospitalier de Niort.

Pour répondre aux autres questions, désolé Madame JOHNSON pour l'ordre du jour, je ne manquerai pas de revenir en fin de Conseil pour les vœux, c'est une omission de ma part.

Pour votre information complète, je dois dire qu'à ce jour, et ce sera certainement le cas pour d'autres, on a déjà eu une première intervention en la personne du Sénateur Philippe MOUILLER qui, à l'occasion du Projet de Loi de Finances sur la Sécurité Sociale (PLFSS), est intervenu auprès de la Ministre Madame BUZIN. Il compte, et je compte bien, sur le fait que d'autres parlementaires avec lui, interpellent directement le gouvernement en question orale, comme je leur ai proposé de le faire. C'était bien sûr à leur liberté.

Nous allons donc passer au vote.

J'avais dit que c'était la dernière intervention et que je concluais, mais je veux bien vous redonner la parole Madame TRUONG, juste un mot.

Elodie TRUONG

Juste un mot très rapide, parce que c'est dommage qu'on ne puisse pas travailler à des amendements en séance. Quand on travaille sur des vœux comme ça, et ça m'est déjà arrivée de vous proposer un vœu sur les emplois aidés l'année dernière, je vous ai proposé un vœu de façon à ce qu'on puisse le travailler ensemble, à ce qu'il puisse être amendé, ce que vous aviez d'ailleurs fait, et c'était en amont du Conseil.

Donc j'aimerais qu'à l'avenir, si on a des vœux comme celui-ci, puisque vous l'aviez annoncé la dernière fois et vous deviez nous l'envoyer entre les deux conseils, que nous puissions tout simplement avoir un travail de concert sur ce genre de texte.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je ne pense pas proposer un vœu qui ne rassemble pas les uns les autres. Amender pour amender c'est une chose, mais mea culpa. La semaine dernière était très prise, par le congrès des Maires en ce qui me concerne, et j'ai mis quelques temps à valider cette proposition de vœu, mais je crois qu'elle est de nature à rassembler tout le monde. En tout cas, c'est ce que je vous propose de démontrer à travers le vote que je vous soumetts ce soir.

Y a t il des oppositions ? Des abstentions ?

Merci de rejoindre par votre unanimité, celle du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Niort.

Procès-verbal

**Direction Participation interne -
Accessibilité - Développement durable****Présentation du Rapport Développement Durable -
Année 2018**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-1-1 et D 2311-15 du Code général des collectivités territoriales qui imposent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter chaque année un « Rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » préalablement au débat d'orientations budgétaires ;

La Ville présente le Rapport de Développement Durable 2018 qui constitue un état d'avancement de l'action municipale conduite sur le territoire et dans le fonctionnement de la collectivité. Sans exhaustivité, il fait également état des orientations et des programmes de nature à faire évoluer cette situation.

Le rapport annuel est un support au débat sur les orientations de développement durable dans un contexte où les enjeux climatiques et environnementaux exigent une mobilisation de tous les acteurs.

La Ville de Niort porte une attention particulière à ces enjeux. Elle mène régulièrement, à travers le processus de labellisation Cit'ergie, une évaluation de sa politique énergétique et climatique. La qualité de cette dernière a été reconnue cette année avec l'obtention du Label Cit'ergie. Par ailleurs, le plan d'actions biodiversité est actuellement en cours d'évaluation, en vue d'une réflexion pour renforcer les actions de la Ville dans ce domaine dès 2019.

Concernant la démarche globale, le Conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 26 juin 2018, la participation de la Ville de Niort à la Démarche apprenante « ODD et territoires » et la sollicitation d'une subvention auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour engager une prestation d'assistance afin de définir le nouveau projet territorial de développement durable de la Ville de Niort et de ses partenaires autour des Objectifs de Développement Durable (ODD) :

- Un nouveau projet territorial de développement durable

Il s'agit de saisir l'opportunité offerte par l'Agenda 2030 et ses 17 ODD, adopté par les Etats membres des Nations Unies en 2015, pour donner de nouvelles perspectives à l'action et continuer à mettre en œuvre concrètement les cinq finalités du développement durable, à travers un projet et un programme d'actions partagés.

L'accompagnement de la démarche globale débutera en décembre, pour 12 mois. L'objectif de la démarche de définition d'un nouveau projet territorial de développement durable est la co-production d'une feuille de route niortaise à horizon 2030 qui devrait être présentée fin 2019.

- La Démarche apprenante « ODD et territoire »

Cette démarche pilote de territorialisation et de valorisation des ODD, à laquelle sont inscrites six villes en France, est portée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en lien étroit avec trois DREAL dont la DREAL Nouvelle-Aquitaine. La réunion nationale de lancement a eu lieu le 5 juin dernier à Paris. Plusieurs ateliers en lien avec cette démarche ont déjà permis des retours d'expériences sur les « modes de faire », des pistes méthodologiques et des outils très concrets pour la mise en œuvre des ODD.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Prendre acte :

- de la présentation du Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Niort pour l'année 2018 ;
- de la tenue du débat d'orientations développement durable 2018.

Le Conseil municipal a pris acte.

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Comme tous les ans, avant le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), la Ville présente son rapport de développement durable de l'année.

Il permet de mettre en lumière les stratégies, programmes et actions entrepris par la collectivité, en matière de développement durable. Il illustre, sans exhaustivité, la diversité des politiques, qui ont intégrées le développement durable comme objectif et comme levier.

De nombreuses actions, déjà présentées dans les rapports précédents sont toujours poursuivies par la municipalité, mais n'apparaissent pas forcément s'il n'y a pas de nouveauté, comme notre politique de lutte contre les îlots de chaleur.

Ce rapport se veut pédagogique, tout en restant agréable à lire par les Niortais et je remercie l'ensemble des pôles et directions de la Ville, investis à la rédaction de ce rapport.

Vous vous souvenez, le rapport de l'année dernière intégrait pour la première fois la notion d'Objectifs de Développement Durable (ODD), au travers de différents pictogrammes. Cette année, nous avons fait le choix de reprendre le découpage des 5 finalités de Développement Durable, mais avec l'intégration des ODD, par finalité, pour plus de pédagogie.

Les ODD représentent un agenda universel émanant de l'ONU en 2015, intégrant également les enjeux économiques, la lutte contre les inégalités, le changement de mode de consommation et de production.

Les ODD sont un langage commun, international, qui peut permettre de revisiter nos engagements et, par la même, de dynamiser la démarche en donnant un nouveau prisme de lecture. Et puisque la Ville s'est engagée dans la démarche des ODD, une mission d'assistance, en partie financée par la DREAL, va commencer en décembre pour toute l'année 2019, afin d'établir une feuille de route niortaise répondant à l'agenda 2030.

Vous avez compris qu'il s'agit pour nous d'un nouveau projet de développement durable autour des ODD.

J'aimerais mettre en exergue certaines actions de 2018. La Ville s'est dotée d'un Schéma Directeur

[RETOUR SOMMAIRE](#)

d'Aménagement Lumière (SDAL), qui a permis d'établir un diagnostic du patrimoine d'éclairage public.

Elle s'engage dans une démarche de performance énergétique pour 5 ans, avec, à la clé, un montant total de travaux égal à 5,9 millions d'euros.

L'objectif est d'atteindre une économie de 72% sur le parc reconstruit et 49% sur le parc global.

Nous avons eu, cette année, la 4ème étoile du Pavillon Orange pour la sauvegarde des populations, avec une nouvelle salle de crise, un local de stockage et une attention particulière sur les risques inondations.

115 000,00 € pour la politique en faveur des déplacements cyclables.

Pour mémoire, il y a 1 703 arceaux disponibles dans les rues de Niort, 15 kms de bandes cyclables, 14,5 kms de pistes cyclables.

Il y a également eu une 3ème étoile du label Eco Propre.

Nous avons eu des certificats d'économie d'énergie qui sont liés aux différents travaux d'isolation, rue Emile Bèche, rue Barra, le Pavillon Grappelli, les écoles Buisson, Michelet, Jaurès, Aragon et Zola. Des travaux sur les systèmes de chauffage à la Mirandelle, à l'Hôtel de Ville, à l'école Michelet, au Centre Technique Municipal, à l'école Jules Ferry, ainsi que l'éclairage avec le passage aux leds à Barra et dans les classes de Paul Bert et Jean Jaurès.

La production photovoltaïque n'augmente pas assez, passant de 105 à 112 mWh et nous attendons le résultat d'une étude du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER), qui a étudié les potentiels développements des différents bâtiments de la Ville pour des investissements futurs.

Réduction des inégalités, notamment avec les actions du CCAS, et favorisation du lien social à travers le réseau fraternel.

Au niveau de la biodiversité, des aménagements pour la faune dans les parcs et jardins de la Ville, un diagnostic pour la gestion du CC3M, ainsi qu'une grainothèque.

Un partenariat avec le Festival international « Le Temps Presse », avec la projection de courts métrages dans le cadre de la semaine dédiée, que nous voulons reconduire l'année prochaine.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Malgré un contexte financier toujours restreint, la Ville prend sa part dans la dimension du développement durable, même si dans de nombreux domaines très importants, les compétences sont dans les mains d'autres collectivités comme l'Agglomération ou la Région.

Nous connaissons tous les enjeux climatiques et sociaux qui nous attendent. La pédagogie sera la pierre angulaire pour y arriver et j'espère que ce rapport en fait partie.

Monsieur le Maire

Merci Michel.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Madame JOHNSON, je m'en doutais. Et ensuite Jacques TAPIN.

Monique JOHNSON

Merci. Bon, je vais être assez critique par rapport à ce rapport.

Premièrement, sur la forme, alors je l'ai déjà dit il y a un an et ça demeure vrai encore aujourd'hui, l'application des Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030 n'est pas encore appropriée à l'échelle d'une collectivité.

Les 5 finalités, telles que définies par le décret, donnent, elles, une lecture appropriée des actions et des politiques en matière de développement durable.

En revanche, vouloir à tout prix, à ce stade du jeu, faire entrer les ODD dans la lecture de ce document, enlève de la lisibilité au document. Pourquoi ? Parce que les cibles et les indicateurs de l'ODD s'adressent prioritairement aux législateurs et au gouvernement, et on le voit en cliquant sur le lien que vous avez donné dans le rapport, pour aller consulter les indicateurs. Ce sont les indicateurs qui sont fournis par le Conseil National d'Informations Statistiques. Ceux-ci ont un caractère onusien, européen et pour certains, national, français. Mais ils sont à l'heure actuelle, difficilement applicables, à un rapport développement durable d'une collectivité. Ça donne donc des interprétations très curieuses des objectifs.

Par exemple. L'objectif n°9 : « Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourage l'innovation ». On le retrouve sur la page 7, vous avez trouvé bon de placer cet objectif sous la finalité, « lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ». Ça laisse perplexe.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

D'autant plus que vous nous proposez 2 pages sur des services en ligne, des guichets numériques, et vous nous dites que cela correspond à la cible 9C, je sais que c'est technique mais bon, ça fait partie de ces ODD.

La cible 9C est exactement axée sur les technologies de l'information et de la communication, sauf que vous avez occulté la dernière partie de cette cible qui dit : « Pour faire en sorte que tous les habitants des pays aient accès à internet à un coût abordable ».

Donc les indicateurs, selon les ODD, sont : « Quelle est la proportion de la population ayant accès à un réseau mobile et accès à internet ? ». Cela n'a rien à voir avec la dématérialisation ou les services en ligne. Et même si les cibles étaient bonnes, ce qui n'est pas le cas, en quoi ces actions, dématérialisation et guichet en ligne, répondent-elles au défi de la lutte contre le changement climatique ?

Avez-vous chiffré le gain en gaz à effet de serre sur ces actions ? Par rapport aux autres secteurs émetteurs des gaz à effet de serre, celle-ci était-elle une priorité ? Ça laisse quand-même un peu perplexe.

Après, sur le fond, premièrement, il manque deux enjeux majeurs à votre rapport. Vous l'avez dit, vous n'avez pas retranscrit certaines choses qui figuraient dans le rapport de l'année dernière, je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

Il n'y a rien dans ce rapport, par rapport au bio dans la restauration de la collectivité et rien non plus par rapport au gaspillage alimentaire. Je ne vois pas comment on peut occulter cet enjeu. 2 pages et demie sur la dématérialisation des documents et les services en ligne, rien sur la qualité des aliments qu'on sert à nos enfants.

Plus problématique encore est l'absence totale de prise en compte de la nécessaire amélioration de la qualité de l'air. C'est d'ailleurs très révélateur que la qualité, enfin la finalité développement durable, telle qu'elle est définie dans le décret qu'est la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, vous l'avez bien mis en page 2, devient la lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre à la page 3. Et pourtant, cet enjeu de la qualité de l'air correspond bel et bien, là, à une cible bien précise des objectifs du développement durable. C'est la cible 3,9 et là, il existe même un indicateur national sur lequel vous auriez pu vous appuyer, qu'est le niveau moyen

[RETOUR SOMMAIRE](#)

annuel des particules fines, les PM10, dans les villes. Rappelons qu'il y a un mort toutes les 10 minutes en France, lié à la qualité de l'air.

Qu'il n'y ait aucun regard sur cette problématique de la qualité de l'air est très préoccupant.

Mais le plus gros défaut de ce rapport est ailleurs. Vous savez, et on vous avait déjà fait le reproche l'année dernière, empiler une série d'actions pour lesquelles vous vous êtes demandé, on s'imagine à posteriori, sous quelle finalité devrais-je mettre telle ou telle action ?

Le résultat, comme l'année dernière, est un inventaire d'actions à la Prévert, dont on ne voit pas trop la finalité. Quelle est notre politique en terme de développement durable ? Et plus particulièrement sur la finalité du réchauffement climatique ? Il y a plus de place accordée dans ce rapport, à une action d'éco-pâturage d'un terrain, qui est tout à fait louable, que toutes les actions visant à prendre en compte l'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique.

Pour être à la hauteur de cet enjeu, et bien sûr les autres, il faut une vraie stratégie de développement durable, un plan d'actions avec des objectifs chiffrés et un suivi qui met en lumière l'avancement des objectifs fixés. Vous avez parlé de stratégie, mais là il n'y en a pas. Pour ça, il faut identifier et suivre dans le temps des indicateurs appropriés et il n'y a rien de tout ça dans le rapport. Les quelques chiffres que vous donnez ne sont pas replacés dans un contexte d'une réelle stratégie de développement durable pour notre commune.

Quelle est la part des énergies renouvelables dans notre consommation énergétique ?

Quels sont nos objectifs à moyen terme ?

Quelle est la tendance ? Quels moyens on se donne pour atteindre nos objectifs ?

Pour l'éclairage public, vous en avez donné quelques éléments oralement. Quelle est la part des éclairages LED ? Quels sont nos objectifs ? Quel est l'échéancier et le coût ?

Pour les pistes cyclables, quels objectifs on se donne en terme de kilomètres de pistes et de bandes cyclables ? Quel est le nombre de stationnements de vélo par habitant ? Quelle est la part des déplacements à vélo réalisés par les Niortais ?

Tous ces éléments nous permettraient, avec un suivi dans le temps, de bien mesurer d'où on part, où on veut aller et où on est par rapport à cette route.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Donc comment savoir, aux vues que ces éléments manquent dans ce rapport, que les programmes et les actions menées, sont à la hauteur des enjeux ? Il n'y a pas d'objectifs chiffrés. Il n'y a pas d'indicateurs suivi dans le temps. Là, je pense tout particulièrement à la lutte contre le réchauffement climatique, enjeu vital pour notre commune, notre pays et notre planète. Et si je reprends ici les paroles d'Aurélien BARRAU, astrophysicien qui a récemment publié une tribune dans Le Monde, appelant les politiques à faire face au changement climatique :

« Les autres combats n'ont aucun sens si celui-ci est perdu ». Alors que l'importance de nos actions, de nos politiques et de nos programmes, n'a jamais été aussi cruciale, ce rapport laisse apparaître un manque d'ambition alarmant. Nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux ou en tout cas, ce rapport ne traduit pas ces engagements.

Nous pouvons et nous devons faire beaucoup mieux. Merci.

Jacques TAPIN

Moi aussi je vais être un petit peu critique, mais pas que.

Dans ce rapport, tel que je le reçois, tel qu'il nous apparaît, ce sont les objectifs du développement durable qui servent de chapeaux aux politiques publiques municipales et non ces dernières, dans leurs affirmations et leurs déploiements, qui traduisent l'intégration du développement durable et en font une ambition à la mesure de notre Ville. Cela vous a amené à entrer dans le sujet d'une manière directe, par des exemples variés certes, nombreux certes, réels certes, mais qui apparaissent comme une construction à posteriori et donnent une impression d'énumération justificative et valorisatrice, à défaut d'un véritable bilan qui mesurerait l'avancée et alerterait sur les reculs.

Qui dit état d'avancement, dit avancement dans une direction définie. Cette direction n'est pas vraiment explicitée. Une introduction présentant la stratégie municipale s'imposait dans ce genre de rapport ! Stratégie revendiquée et assumée par l'exécutif, ce n'est pas le cas.

Je concède volontiers que ce document est bien conçu finalement, bien présenté, avec un bon affichage des ODD, dans une vision théorique interactive, ça je ne le nie pas. De la même manière que certains résultats sont là, notamment en matière d'éducation, de solidarité et de biodiversité, quelques domaines mériteraient plus et mieux concernant l'intégration du développement durable dans l'action municipale.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je vais vous proposer deux exemples. Le premier concerne la durabilité urbaine : les mobilités ne sont évoquées que sous l'angle du vélo et celui du piéton. Qu'en est-il de la voiture en ville et de l'attente d'un report modal sur le transport en commun ? Et surtout, le nouveau champ d'actions ouvert par le projet « Cœur de Ville » paraît désormais prioritaire, pour penser et faire « Urbain durable ». Un urbain économe en espace, générateur de mixité sociale comme vous l'affirmez, on est entièrement d'accord là-dessus, mais aussi un urbain générateur de mobilité alternative et de cadre de vie soucieux des continuités écologiques.

Il y a là une opportunité pour cultiver le « Faire ensemble » à l'avenir. Je rebondis sur la pédagogie et sur la préparation de la stratégie ODD, c'est complètement en phase, banco.

De la même manière pour ce qui relève de la production et de la consommation responsable, elles ne sont que trop peu envisagées sous l'angle de l'alimentation saine et de la production de proximité.

Les petits marchés de quartiers jouent leur rôle novateur, c'est certain, et méritent d'être encouragés et soutenus, comme vous le faites et comme j'espère, vous allez continuer à le faire, comme toutes les initiatives créatrices venant des habitants dans les quartiers. Mais l'agriculture urbaine, nourricière, saine et accessible en est encore qu'à ses premiers pas. Il y a là un avenir à écrire avec les acteurs du secteur, soucieux de passer à l'action, pour garantir des produits alimentaires sans pesticides ni autres intrants, dont les dangers sont désormais avérés pour la santé.

Qu'en est-il également de la progression du bio dans les cantines scolaires ? Voire dans la restauration, sous la responsabilité publique ?

Au final, les orientations et les programmes envisagés présentés à la fin de chaque partie, restent dans la même veine. Ils paraissent quelques peu juxtaposés, sans véritable logique annoncée. Ils restent à croiser, pour donner davantage de sens et de lisibilité à l'action.

C'est ce développement durable là que nous appelons de nos vœux, et qui semble un peu faire défaut dans les orientations budgétaires qui vont venir, notamment dans les libellés, s'y on s'attache uniquement aux libellés.

En conclusion, je dirais que mettre en lumière la stratégie municipale, en matière de développement durable, comme vous l'avez annoncé Monsieur l'Adjoint, ça reste à faire. Au travail !

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Pascal DUFORESTEL**

Je vais être rapide, car mes collègues ont été assez précis sur la nature des critiques qu'on peut porter à ce rapport et sachez qu'en disant ça, on aurait, les uns et les autres, aimé ne pas émettre de critiques car s'il y a des sujets qui doivent faire consensus, ce sont particulièrement ceux-là. A l'heure où tout le monde est d'accord pour dire que la maison brûle, où en tous cas, de plus en plus, reconnaissent cette urgence climatique, cette absolue nécessité d'accélérer la transition écologique et énergétique, un rapport de développement durable est, par nature, un outil essentiel. On aurait aimé que ce rapport ne soit pas un énième rapport, mais un acte fort montrant cette prise de conscience collective. De la même manière, je ferais le parallèle avec le débat que nous venons d'avoir sur le vœu. Soit on est dans une volonté de consensus réel, voire de compromis qui se construit, qui nécessite une itération minimum pour se mettre d'accord sur ça, et là, il y avait matière à consensus ou compromis. Vous dites « l'aimer » régulièrement, mais vous avez encore prouvé, sur le débat sur l'hôpital, que dans les actes c'est un peu plus difficile. Et là, sur ce thème, nous aurions aimé ne pas nous contenter d'un amalgame communiquant, avec un objet dont on peut plus ou moins apprécier la nature, mais qui a le mérite de replacer et d'essayer de remettre différentes actions éclatées en perspective.

Là-dessus, pour les raisons qu'ont rappelées Jacques TAPIN et Monique JOHNSON, il est vrai que nous aurions aimé voir afficher des objectifs forts en matière de développement du bio dans les cantines, nous aurions aimé développer les actions évoquées sur les transitions de mobilités auxquelles on peut contribuer en s'adossant à la compétence communautaire dans le domaine.

Très honnêtement, s'il y a un sujet et un seul, qui devrait faire consensus, c'est bien celui-ci et malheureusement ce n'est pas le cas, car nous n'avons pas le sentiment que c'est à l'échelle des nécessités et des besoins du moment. Merci.

Michel PAILLEY

Vous l'avez compris, pour nous les ODD c'est la continuité, la suite de l'Agenda 21.

Puisque la question avait été posée, nous allons faire le bilan, il est en voie de finalisation. Alors oui, les indicateurs c'est un peu compliqué. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons demandé à la DREAL de

[RETOUR SOMMAIRE](#)

nous accompagner pour toute l'année 2019, parce qu'il s'agit, et ce n'est pas propre à Niort, de territorialiser les indicateurs. A l'heure actuelle les indicateurs sont mondiaux, et il s'agit de les décliner à l'échelle du territoire.

C'est normal, vos critiques au niveau des indicateurs, sont logiques, puisqu'on en a parfaitement pris conscience et, encore une fois, on n'est pas les seuls. J'ai envie de dire qu'on essuie un peu les plâtres, parce qu'on a envie d'être porteur de ces ODD, même au niveau de la Nouvelle Aquitaine.

J'ai presque envie de dire « Rendez-vous l'année prochaine », puisqu'on arrivera à voir, au travers de cet accompagnement, parce que bien évidemment on n'a pas attendu les ODD pour travailler, vous le savez Monsieur TAPIN, il y a quand-même beaucoup de choses qui sont faites et on attend ce travail avec les Cabinets pour pouvoir donner une perspective d'ensemble, ce qui n'apparaît pas forcément, mais ça j'en suis parfaitement conscient.

Monsieur le Maire

D'autres prises de parole ? Elodie TRUONG. Ce sera tout ? On arrêtera après, si vous voulez bien. Merci.
Alain BAUDIN.

Alain BAUDIN

Effectivement, concernant ce rapport, moi je ne le lis pas tout à fait de la même manière. J'essaye aussi de voir des choses qui sont très positives et qui sont faites dans une démarche d'expérimentation, même si ce n'est pas forcément toujours facile à transposer dans la politique du développement durable. Je veux notamment parler de l'expérimentation qui s'est faite entre la Ville et la CAN, la mutualisation dans le cadre de la politique de cohésion sociale à travers la clause sociale d'insertion, dans tous nos marchés.

Je trouve qu'effectivement cette démarche là est faite pour essayer de transposer une démarche durable. Donc cette approche qui est faite aujourd'hui, dans tous les secteurs d'activités qui permettent à des personnes de bénéficier de cette clause sociale, d'un coup de pouce pour rentrer dans l'insertion professionnelle, et demain, retrouver éventuellement, c'est ce qu'on souhaite à tous, l'emploi et le chemin de l'emploi, elle s'est faite en s'appuyant sur la totalité des services au niveau des appels d'offres quand il y a eu des marchés publics.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je crois que c'est important de voir cette expérience qui a été conduite au niveau des clauses sociales, qui est au coeur, et c'est vraiment dans un esprit de développement durable, ce n'est pas du ponctuel.

Voilà une action qui, pour moi, mérite d'être mise en valeur, dans cette démarche-là.

Elodie TRUONG

Je voudrais m'adresser à Michel PAILLEY. J'ai bien noté qu'on avait des indicateurs et ça a été rappelé précédemment. Oui on a des indicateurs, mais pas de direction. C'est un vrai souci et ça fait des années qu'on le dit. Je pense que ce serait bien de penser à avoir une vision claire de la Ville de Niort demain. Comment elle peut être une ville résiliente vis-à-vis du réchauffement climatique, vis-à-vis des pollutions, vis-à-vis des émissions des gaz à effet de serre ?

Ce serait bien qu'on ait une direction proposée par votre équipe, tout simplement pour donner une cohérence d'ensemble à ces politiques qui sont menées sur le territoire niortais.

Ensuite, la politique par orientation objectifs de développement durable est intéressante, mais j'ai été interpellée par la présentation de ces objectifs, par la mention selon laquelle on ne traiterai pas l'ODD 2 qui est la lutte contre la faim, l'ODD 8 qui est le travail décent et la croissance économique et l'ODD 14 qui est la protection de la faune et de la flore aquatique, car ils ne relèveraient pas directement de nos compétences.

Alors ça, c'est quelque chose que je ne comprends pas du tout en matière de développement durable.

En matière de développement durable, il y a une question de transversalité qui est essentielle. Du coup, je n'arrive pas à comprendre qu'on puisse écarter des objectifs de développement durable de cet ensemble. J'aimerais bien avoir un peu d'explications sur ce point-là. Merci.

Michel PAILLEY

Pour les 2 indicateurs. L'intitulé sur la Vie Maritime est « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». C'était un petit peu compliqué pour nous de le gérer à Niort. Voilà.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Elodie TRUONG

J'aimerais juste qu'on est un échange sur cette question.

Monsieur le Maire

Vous venez de l'avoir, on vous a écouté avec passion, ça fait déjà un certain temps, peut-être pas loin de 40 min, ce n'est pas mal.

On a le rapport sur l'égalité hommes femmes, c'est intéressant aussi. On a un rapport d'orientations budgétaires, on a plein de sujets.

Moi ce que je voulais vous dire pour conclure ce débat, c'est que c'est vrai que le RDD (Rapport Développement Durable), comme on peut l'appeler en sigle, est toujours un document frustrant.

D'abord parce que c'est un rapport, donc il rapporte une activité sur l'année passée. Ce n'est pas un plan, je suis d'accord, il existe un plan mais il n'est pas présenté.

L'autre handicap, c'est qu'on est sur le développement durable qui est finalement une notion très large et très floue, avec des objectifs dit « ODD » qui sont un peu abscons pour n'importe qui, c'est le langage onusien avec ses déclinaisons, comme vous l'avez dit Madame JOHNSON, et de ce point de vue je partage votre sentiment. Quand on présente un « Rapport de Développement Durable », c'est clair qu'on aimerait un rapport sur l'environnement.

De ce point de vue-là, un RDD est relativement injuste par rapport à tout ce qui se fait en matière d'environnement sur une collectivité comme la nôtre, Jacques TAPIN l'a d'ailleurs souligné de façon très équilibrée, je l'en remercie parce que la liste à la Prévert donne une impression de tout et de pas assez. C'est clair.

Moi, ma lecture a été assez similaire à la vôtre, pour être très transparent. Je souhaite qu'on puisse, en plus, s'écarter de ces ODD qui ne correspondent pas tout à fait.

Mais pour mettre en valeur des objectifs c'est à dire des chiffres, il faut oser le dire quand c'est possible ou faisable, ça l'est de plus en plus puisque les critères le sont. On investit beaucoup dans l'économie

[RETOUR SOMMAIRE](#)

d'énergie, qui est encore mieux que l'énergie renouvelable puisqu'on ne la produit pas, donc on ne la consomme pas. Elle est donc particulièrement renouvelable dans les bâtiments et Michel PAILLEY, dans sa délégation se fait fort d'avancer avec les services dans ce domaine-là. Il faut valoriser ce travail et le rapport, en l'occurrence, ne le montre peut-être pas assez, il faut que ce soit beaucoup plus visible l'an prochain.

Le travail qui est fait également sur le SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière), tu l'as rappelé Michel, c'est un enjeu assez énorme à l'échelle d'une collectivité comme la nôtre, l'objectif à travers un contrat de performance, donc qui engage, ce sont des économies à hauteur de 72%.

On a déjà présenté le SDAL, il y a un plan, il y a un calendrier, il y a un chiffrage, il y a un budget, il y a une signature, c'est en cours, ça existe. De même quand on parle de transition ou d'adaptation, l'étude que Michel et les services ont faite sur les îlots de chaleur, est une étude importante, parce que ça montre bien l'enjeu de l'adaptation au réchauffement climatique. Il n'y a pas que la lutte, il y a aussi l'adaptation, et la végétalisation est un signe important.

Quand la Brèche a été construite, il y avait un sentiment d'avancer sur le végétal. Il n'y avait pas encore forcément une mesure de ce que la végétalisation apporte à un environnement, à une collectivité.

On a été pilote, avec VAL'HOR, l'Association Nationale des Paysagistes, sur un premier chiffrage, une comptabilisation, puisqu'on est dans un monde qui compte et c'est aussi important de pouvoir compter, l'approche du végétal dans la Ville.

C'est la raison pour laquelle, aussi, à travers cette étude de 2015, on prolonge la végétalisation. Boinot, demain, c'est tout simple, ce sont 25 000 m² de friches industrielles qui vont être largement végétalisées. Tout à l'heure, on va voir le cahier des charges pour Denfert Rochereau. C'est aussi un enjeu de végétalisation parce qu'il y a l'enjeu de l'îlot, mais il y a aussi l'enjeu de l'attractivité sur le plan urbanistique, mais tout ça y répond. On a un travail, dans le cadre du PLUI et du SCOT, à l'échelle de l'agglomération, qui a commencé avec une grande prise de conscience des élus des 42 communes, sur l'enjeu environnemental. Donc il y a une forte connotation, le prisme qui avait été donné par le grenelle il y a maintenant une bonne dizaine d'années, sur l'enjeu du verdissement de nos

[RETOUR SOMMAIRE](#)

documents d'urbanisme, à travers la moindre consommation, des éventuels renforcements de densification urbaine etc.

Il y a des enjeux qu'on essaye de greffer avec l'assainissement, de déconnexion des réseaux d'eaux pluviales, évitons de charger ces réseaux. Quand il y a des pluies très fortes ils explosent. Surtout, faisons en sorte que la terre, perméabilisée par la végétalisation, reçoive cette eau parce qu'elle est en capacité de recevoir davantage que des gros tuyaux.

La liste est longue, et là aussi je pourrais me lancer dans une liste à la Prévert, mais on voit déjà à travers ces enjeux-là, des enjeux colossaux qu'on aura d'ailleurs abordés dans le rapport de développement durable de l'agglomération qui, par ses compétences, les met davantage en exergue peut-être qu'un rapport de développement durable d'une collectivité communale. Notamment la mobilité, qui a été abordée tout à l'heure, où je crois que des efforts non négligeables ont été faits à travers l'accès libre aux transports collectifs, à travers le vélo à assistance électrique qui a été développé, puis d'autres moyens de transports alternatifs.

Alors il reste beaucoup de choses, ce qui n'a pas été fait depuis 30 ans ou davantage, comme ça a pu être fait plus tôt, d'ailleurs, dans d'autres collectivités voisines comme La Rochelle en matière de piste cyclable, on commence à le faire, on le poursuit, on le développe. Ça prendra du temps parce que ce n'est pas si simple, mais ce sont déjà près d'une trentaine de kilomètres qui ont été réalisés, comme Michel l'a dit tout à l'heure, en voies ou en pistes cyclable. Il faut bien sûr aller encore plus loin parce que la demande est exponentielle sur ce sujet-là et il faut s'y adapter, il faut être en réponse, c'est un enjeu d'actions publiques.

On est sur tous ces sujets, avec une vraie sensibilité, qui mériterait peut-être d'être présentée sous la forme d'un plan, je vous l'accorde. En tout cas, peut-être que le RDD l'an prochain, pourra être un peu plus partagé en amont, si Michel PAILLEY le veut bien, et les services, avec vous Madame JOHNSON et ceux qui le souhaiteraient, pour qu'on puisse en effet travailler un certain nombre de sujets, parce que je crois que ce sujet est consensuel.

En tout cas il y a des points sur lesquels il n'y a pas forcément une vérité absolue, mais qui méritent des

[RETOUR SOMMAIRE](#)

discussions pour avancer, parce que l'innovation avance, parce qu'on voit les choses différemment et qu'il faut apporter cette innovation et la partager à l'échelle d'une collectivité. Je crois sincèrement que c'est un sujet qui nous dépasse, qui dépasse l'échelle d'une mandature, qui dépasse l'échelle de nos personnes, et qui doit évidemment être discutée, qui doit être formalisée et qui doit faire, comme c'est déjà le cas, l'objet d'une action publique forte dans ces domaines-là.

On poursuivra ce débat à l'échelle d'un territoire plus vaste qu'est l'agglomération, le 10 décembre prochain. Mais pourquoi ne pas envisager les choses de façon là-aussi plus mutualisées, à travers une approche vraiment territoriale, où on ne s'arrête pas aux compétences, à la liste donnée par l'ONU, mais qu'on aille, de façon plus audacieuse, au-delà si vous voulez bien. C'est la proposition que je vous fais, mais ça ne remet pas en cause le travail qui est fort, qui est important par les services, qui peut paraître, en effet, une collection, une agrégation, mais qui est aussi une réalité qui traduit quelque chose de réalisé. L'environnement c'est aussi du pratique, du proche, du petit parfois, la politique des petits pas c'est aussi une politique qui donne des grandes choses, et c'est ce que traduit ce rapport.

Mais s'il vous plaît, ne lui demandons pas plus qu'il ne peut apporter, même si chaque année et depuis très longtemps, sous cette mandature comme sous d'autres, c'est toujours un sujet pour aller plus loin. Et cela-dit, c'est une bonne chose. Ce rapport est aussi une volonté d'aller plus loin, en tous cas je crois qu'elle est partagée et si en effet on peut construire davantage ensemble sur ce sujet, ce sera bien volontiers.

Merci. Je crois qu'il s'agissait de prendre acte du rapport.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-400

Direction Ressources Humaines**Rapport en matière d'égalité femmes hommes pour
l'année 2017**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

S'agissant de la Ville de Niort, il s'agit de la troisième année au cours de laquelle la collectivité est tenue de produire ce document. Ce rapport a vocation à être enrichi au fil des années.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Monsieur le Maire

C'est un peu plus ancien. C'était en 2017, on est en 2018. Tout à l'heure avec le DOB on sera en 2019.

On voyage un peu dans le temps, mais on est dans un temps présent.

D'habitude Yvonne VACKER présente le rapport, elle est justement en représentation dans le cadre de sa délégation, pour le Droit des femmes, dans le cadre d'une série d'évènements qui ont lieu. C'est donc Lucien-Jean LAHOUSSE qui nous présente ce rapport.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Merci Monsieur le Maire.

Ça fait maintenant près de 3 ans qu'on présente tous les ans comment évolue la situation de l'égalité hommes femmes dans notre collectivité.

On rappelle rapidement le cadre juridique de ce rapport, les articles de loi qui demandent aux communes de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité hommes femmes, le décret de 2015 qui précise le contenu du rapport, un premier volet sur les données chiffrées et un deuxième volet sur les manières de continuer à progresser.

La limite de ce document c'est qu'il ne concerne que les effectifs de la Ville de Niort, les agents du CCAS ne sont pas pris en compte. Les effectifs pris en compte sont les agents titulaires et contractuels qui occupent un emploi permanent.

Monsieur le Maire

C'est un peu plus ancien. C'était en 2017, on est en 2018. Tout à l'heure avec le DOB on sera en 2019.

On voyage un peu dans le temps, mais on est dans un temps présent.

D'habitude Yvonne VACKER présente le rapport, elle est justement en représentation dans le cadre de sa délégation, pour le Droit des femmes, dans le cadre d'une série d'évènements qui ont lieu. C'est donc Lucien-Jean LAHOUSSE qui nous présente ce rapport.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Merci Monsieur le Maire.

Ça fait maintenant près de 3 ans qu'on présente tous les ans comment évolue la situation de l'égalité hommes femmes dans notre collectivité.

On rappelle rapidement le cadre juridique de ce rapport, les articles de loi qui demandent aux communes de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité hommes femmes, le décret de 2015 qui précise le contenu du rapport, un premier volet sur les données chiffrées et un deuxième volet sur les manières de continuer à progresser.

La limite de ce document, c'est qu'il ne concerne que les effectifs de la Ville de Niort, les agents du CCAS ne sont pas pris en compte. Les effectifs pris en compte sont les agents titulaires et contractuels qui occupent un emploi permanent.

En ce qui concerne l'état des effectifs, vous voyez sur la courbe l'évolution des effectifs sur les 3 dernières années. On a des effectifs assez comparables entre les effectifs masculins et les effectifs féminins puisque l'on avait, en 2017, 488 hommes et 477 femmes qui travaillaient pour la collectivité, soit 51 % d'hommes et 49 % de femmes. D'une façon générale, une forte proportion d'agents de catégorie C, ce qui est classique dans beaucoup de collectivités et une proportion quasiment égale dans les 3 catégories A, B et C d'hommes et de femmes. On voit également dans la figure qui vous est présentée la répartition par âge des effectifs. On constate qu'il y a un nombre important d'agents entre 45 et 59 ans et surtout entre 45 et 50 ans. On constate également, sur la plupart des tranches d'âges, un nombre plus élevé de non titulaires chez les hommes que chez les femmes, c'est-à-dire d'agents contractuels.

En ce qui concerne les temps partiels, depuis 2015 le nombre de demandes de temps partiel augmente aussi bien pour les femmes que pour les hommes mais elle est toujours plus importante de la part des femmes que de la part des hommes. En 2017, 78 femmes et 28 hommes ont fait une demande de temps partiel. En 2016 on avait eu une demande importante de reprise à temps plein. En 2017, 9 femmes et 8 hommes sont retournés à temps plein.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

De la même façon, on peut voir qu'en ce qui concerne les formations, toutes catégories confondues, elles sont délivrées, au niveau des hommes et au niveau des femmes, quelle que soit la catégorie, avec un petit plus pour les femmes de catégorie B et un petit moins en catégorie C.

Vous avez ensuite les absences pour maladie ordinaire. C'est en nombre d'agents, ce n'est pas en nombre de jours, on voit qu'un peu plus d'agents féminins sont absents pour maladie ordinaire que d'agents masculins.

Deux chiffres, qui n'apparaissent pas ici, c'est un oubli que je souhaite vous commenter, c'est le nombre d'agents absents pour accidents de travail liés au service : ils étaient respectivement de 40 pour les hommes et 18 pour les femmes en 2016 et c'est pour 2017, 29 agents masculins et 21 agents féminins.

De la même façon, on a des chiffres égaux pour les hommes et les femmes pour le nombre d'agents qui ont été absents pour raison de maladie professionnelle liée au service à savoir 11 hommes et 11 femmes.

Une observation au niveau des encadrements. L'encadrement est majoritairement féminin au niveau de la direction des services avec 8 femmes et 7 hommes et on a observé depuis le début de l'année 2017, un renversement considérable à l'encadrement de la Direction générale puisque l'on avait 3 hommes et une femme et maintenant 1 homme et 3 femmes, donc en terme d'encadrement la situation s'équilibre en ce qui concerne les femmes.

De la même façon, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes tend à se réduire. On le voit par année avec des salaires moyens qui sont passés de 2015 à 2017 de 1 666 € à 1 971 € pour les hommes et de 1 454 € à 1 853 € pour les femmes, il y a encore un progrès à faire, mais je pense que l'on est quand même sur une bonne voie.

En ce qui concerne les temps non complets et non choisis, ceux-ci concernent principalement les femmes, et plus spécifiquement la direction de l'éducation. Un seul homme est concerné par un temps non complet, non choisi. On voit malgré tout une baisse pour les temps non complets compris entre 80 et 99 %. Alors, ce qui n'apparaît pas sur la courbe mais qui figure dans le texte, c'est que l'on avait fait une opération considérable en 2014, de transformation de postes à temps non complet et principalement à la direction de l'éducation.

Maintenant, qu'elles sont les actions que nous souhaitons mener pour continuer à améliorer un équilibre entre les femmes et les hommes ? Une des solutions qu'on envisage, serait le télétravail.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je dis bien qu'on envisage, parce que si une circulaire de décembre 2016 nous y encourage et constitue une des actions à mettre en place, les discussions que nous avons jusqu'à présent en termes d'information avec les organismes représentant le personnel, n'ont pas montré qu'ils soient favorables au télétravail et je préférerais qu'on le fasse avec un peu plus de consensus. L'argument, recevable d'ailleurs, qui nous a été opposé, est celui que ce dispositif ne pourrait pas être applicable à tout le monde. C'est évident qu'un jardinier des espaces verts pourra difficilement faire du télétravail, ainsi que bien d'autres postes. Aussi dans la mesure où ça ne pourrait pas être appliqué à tout le monde, ils n'y étaient pas favorables. Il faut donc qu'on discute encore un peu avec eux avant de le mettre en place effectivement, mais on espère quand même faire quelques expérimentations au cours de l'année prochaine.

On a aussi d'autres actions plus transversales, ou qui ont trait à d'autres éléments. Comme Alain BAUDIN le rappelait, nous avons mis des clauses d'insertion dans la plupart de nos marchés publics et la CAN maintenant nous a emboîté le pas. Au niveau de l'achat et des marchés, on demande effectivement que nos fournisseurs, ceux qui soumissionnent nous présentent leurs résultats, en tout cas leurs actions qu'ils mènent sur ce rapport d'égalité hommes femmes et c'est une attention particulière qui est portée sur les horaires, une fois le marché notifié à l'entreprise.

Si vous avez des questions...

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des interrogations sur ce rapport ?

Elodie TRUONG et Nathalie SEGUIN.

Elodie TRUONG

Merci pour ce rapport, qui est un rapport de qualité sur ce qui concerne l'état des lieux qui a trait à la collectivité et à sa vie interne, mais toujours incomplet sur son volet territorial. Je crois que je le dis depuis 3 ans, mais je le redirai autant que nécessaire.

Sur le volet collectivité en elle-même, j'avais posé la question il y a 2 ans, pourquoi ne pas intégrer les effectifs du CCAS, dans la mesure où c'est une structure qui est intimement liée à la vie de la

[RETOUR SOMMAIRE](#)

collectivité ? C'est une question importante parce que ça concerne justement des métiers bien spécifiques, qui ont trait à des besoins sociaux impactés par les inégalités hommes femmes. Ça c'est une première question.

Ensuite, on a un état des lieux, mais on n'a pas d'indicateurs sur les mesures correctives. Le plan, que vous nous présentez dans le document, est un plan quasi à l'identique de celui qui a été présenté l'année dernière, alors c'est super qu'on ait un plan pour l'avenir, mais ce qui serait encore mieux serait que l'on ait des indicateurs sur les mesures correctives mises en œuvre et qui du coup, peuvent avoir des effets, au fur et à mesure des années.

On avait parlé l'an passé d'une mesure corrective potentielle sur les temps non complets, et je vais insister de nouveau sur ce point, parce qu'il se trouve que d'autres collectivités mettent en place ces mesures correctives. Ce sont les sur-cotisations lorsqu'on a des temps non complets. Par exemple, c'est effectif au Département. Donc j'insiste sur ce point parce que c'est important pour réduire les inégalités en fin de carrière professionnelle pour les femmes. Peut-on y songer pour ce qui concerne la Ville de Niort ? Merci Lucien Jean LAHOUSSE de votre réponse là-dessus.

Je note bien sûr qu'il y a, comme à d'autres endroits, évidemment ce n'est pas spécifique à la Ville de Niort, mais hélas, il faut le re noter, un problème de différence salariale avec un salaire moyen de 6% supérieur pour les hommes. Alors ça s'explique par différentes choses, mais précisément parce qu'on a ces temps non complets, donc ça suppose un vrai travail de sensibilisation et du coup, j'aimerais votre éclairage sur les actions menées en ce sens.

Enfin, sur le volet territorial, et c'est très important pour nous aujourd'hui, il n'y a aucune mention, aucune indication, aucune mesure et ça c'est un vrai souci, parce que vous l'avez noté à la suite des mobilisations que nous avons connu ce week-end, beaucoup de chiffres ont été rappelés, ils doivent nous interpeller aujourd'hui. A Niort, vous l'avez su, nous avons eu 2 féminicides sur la Ville et on peut considérer que nous en avons eu 3 compte-tenu du fait qu'en décembre dernier, sur Chauray, il y en a également eu un.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Donc c'est important, compte-tenu des chiffres nationaux, ce chiffre à Niort doit nous interpeller. On a non seulement eu ces meurtres, mais on a aussi eu des violences aggravées qui ont, je trouve, marqué le territoire. On a également pu être touché dans cette collectivité par cette question-là.

Je crois que ces indicateurs territoriaux sont absolument nécessaires aujourd'hui. Ils sont absolument nécessaires pour orienter nos actions, ils sont absolument nécessaires pour que notre action sociale et l'action précisément des services concernés, mais aussi les actions de nos partenaires associatifs dans les quartiers, que les efforts soient conjoints pour repérer les situations difficiles et pour endiguer ces violences faites aux femmes.

Je vous remercie des réponses Monsieur LAHOUSSE sur les indicateurs liés à la collectivité, et j'aimerais avoir d'autres réponses j'imagine, dans cette assemblée, en ce qui concerne les aspects territoriaux. Merci.

Nathalie SEGUIN

J'aurais voulu connaître les raisons de l'augmentation des demandes à temps partiel, aussi bien chez les hommes que chez les femmes et aussi les raisons qui expliquent l'écart de salaire entre les hommes et les femmes, écart de 118,00 €.

Monsieur le Maire

D'autres questions ? Non ?

Alors Lucien-Jean va répondre collectivement.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Sur la première question, pourquoi on ne met pas le CCAS, c'est parce que réglementairement, il nous est demandé de faire la population de la collectivité de la Ville de Niort. Alors je devrais savoir pourquoi mais je ne le sais pas, ça dépend peut-être de sa taille. Peut-être que le CCAS fait son propre rapport sur cette égalité.

Je n'ai peut-être plus en tête toutes les questions qui ont été posées, mais je reviens quand-même sur un

[RETOUR SOMMAIRE](#)

point qu'il est important de voir. Dans la filière technique il y a beaucoup moins de femmes, souvent à cause des formations de base. Beaucoup moins de femmes vont dans ces formations et derrière on embauche moins de techniciens femmes, à quelque niveau que ce soit. Or, la filière technique est un peu mieux rémunérée que les autres filières. C'est une des raisons qui explique cette différence, qu'on s'attache à résoudre et je pense qu'un certain nombre de réformes qui vont être mises en place dans le courant de l'année prochaine, du style RIFSEEP, on aura l'occasion de vous l'expliquer, devraient, à terme, résoudre ce problème.

Alors j'ai un peu oublié les autres questions qui m'ont été posées. Pourquoi y a-t-il plus de demande de temps partiels ? Là, ce sont des demandes individuelles, ce n'est pas nous qui les avons sollicitées auprès de ces personnes. En général, pour les quelques-unes que j'ai eu à connaître, il s'agit simplement d'aspect personnel ou familiaux qui poussent certaines personnes à demander un temps partiel. C'est très courant que des personnes préfèrent avoir un 90%. C'est-à-dire un après-midi ou un 80%, une journée de libre dans la semaine, pour des raisons personnelles. A chaque fois, ça fait l'objet d'un arrêté, j'en signe très souvent. C'est toujours pour des raisons personnelles, mais ce n'est pas nécessairement explicité.

La sur-cotisation, je ne pense pas que ce soit d'actualité. Mais je ne voudrais pas m'avancer sur la politique économique dans ce domaine. Il faudrait peut-être qu'on y réfléchisse. Je ne sais pas, mais pour l'instant on a longtemps été dans une situation économique qui nous a empêché d'envisager ce genre de chose.

La territorialisation, les événements que vous avez rappelés sont tragiques et effectivement ce sont de vrais drames qui ont été subis par les familles. Mais là on parle de l'égalité hommes femmes, en soit, c'est un sujet qui est très important, je crois qu'avant-hier c'était la journée sur la violence faite aux femmes, mais ce n'est pas l'objet du rapport de l'égalité hommes femmes, donc je ne vois pas trop...

Lorsque vous appelez « territorialisation », je ne vois pas trop ce que ça avait à faire directement avec ce rapport.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Ce rapport, j'y reviens, dans lequel vous parlez d'indicateurs, mais à l'inverse du rapport développement durable, on vous a montré simplement que des indicateurs et vous avez vu à quel point ça pouvait être sec et aride.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. On va peut-être terminer là.

On prend acte du rapport.

Pour ajouter quand-même un petit point, on est dans une collectivité publique, donc régie par le statut de la fonction publique territoriale. Vous avez vu l'importance du nombre de titulaires donc évidemment, le rapport hommes femmes est vu d'une façon très égale. Il n'y a que les catégories qui peuvent différencier, comme Lucien-Jean LAHOUSSE l'a dit, sur les parties techniques, en C, en B ou dans d'autres secteurs, c'est donc une des raisons.

Le temps partiel en est évidemment une autre. Par ailleurs, il y a un point qui peut, peut-être, expliquer aussi les choses, c'est qu'il y a plus de départ d'hommes et parmi les arrivées il y a une majorité de femmes. Un nouvel arrivé a, par la force des choses, forcément un salaire plus bas. Elle est en général plus jeune, c'est 62% de femmes dans les arrivées depuis 2015, contre 38% pour les hommes. Donc ça peut aussi avoir un impact sur l'évolution des salaires médians, enfin tous ces critères mis bout à bout.

Sur la partie territoriale, je rejoins Lucien-Jean. Ne confondons pas la question de l'égalité hommes femmes dans une collectivité avec un autre sujet qui est éminemment grave et auquel on est très sensible, qui est la violence faite aux femmes, qui, comme toute violence, et crime en particulier, est inadmissible et intolérable, surtout qu'on a été touché très directement cette année par un cas bien particulier.

La Police municipale a aujourd'hui 2 référents formés sur ce sujet-là. Le CCAS a développé un accueil aux victimes qui n'existait pas auparavant. La Médiation sociale travaille aussi à détecter ces cas-là. Il y a tout un réseau d'actions publiques qui n'existait pas il y a encore quelques années, qui s'est développé

[RETOUR SOMMAIRE](#)

ces dernières années pour être en veille, en vigilance sur ce sujet grave que sont les violences faites aux femmes, pour essayer d'avoir un maximum de repérages, de détection précoce, de ces violences pour éviter que ça arrive et que ça aboutisse à des faits dramatiques et criminels.

C'est un travail important qui est fait par la collectivité, que je souligne notamment par ces 3 points qui ont été mis en place et qui sont majeurs, mais peut-être que Jacqueline LEFEBVRE reviendra là-dessus tout à l'heure.

En tout cas en attendant, je crois que la collectivité niortaise présente à travers ce rapport hommes femmes, un rapport qui est très qualitatif et qui est tout à l'honneur de la gestion des ressources humaines, de ceux qui la tiennent, et je me permets de souligner cette qualité à la fois dans la présentation et dans les résultats.

Nous prenons acte de ce rapport.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-401

Direction des Finances**Finances - Débat et rapport d'orientations
budgétaires 2019 - Budget principal et budgets
annexes**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venue modifier l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier, complété par l'article D. 2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019 du budget principal et de ses budgets annexes ;
- du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-402

Direction des Finances**Finances - Débat et rapport d'orientations
budgétaires 2019 - Budget de la régie à autonomie
financière Energies Renouvelables**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venue modifier l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier, complété par l'article D. 2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables ;
- du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Il s'agit du débat autour du rapport d'orientations budgétaires, des budgets principaux et annexes. On fera également le budget de la régie à autonomie financière.

J'ai prévu un petit mot d'introduction. Comme je vous le disais, le rapport d'orientations budgétaires sera présenté cette année par Dominique DESQUINS. Notre ami Alain GRIPPON est quelque peu souffrant ce soir, il ne peut pas nous rejoindre.

La présentation du rapport et le débat qui s'en suit, sont un moment important de la vie municipale, j'aime à le rappeler chaque année.

Pourquoi ? Parce qu'il restitue les enjeux financiers de notre collectivité, au regard du contexte économique national et plus largement mondial et qu'il arrête les objectifs, les orientations disons-le, qui détermineront notre budget primitif et notre exercice budgétaire tout au long de l'année 2019.

Les contraintes de la Ville sont claires et sont en grande partie connues, il s'agit tout de même de les rappeler et ce sera encore le cas de façon plus exhaustive dans un instant :

- une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui était de près de 14 millions d'euros en 2014, qui a été réduite par l'Etat à un peu moins de 8 millions d'euros à son niveau de 2017 et qui reste stable aujourd'hui ;
- une dette qui pèse en volume, en annuités et qui limite notre capacité d'autofinancement nette, si utile pour investir ;
- un contrat financier, contrainte nouvelle qui s'est ajoutée depuis 2018 et qui encadre nos dépenses de fonctionnement, notre besoin de financement aussi et notre capacité de désendettement qui ne doit pas être supérieure au seuil des 12 ans ;
- des dépenses imposées par l'Etat, là encore, avec la réforme des régimes indemnitaires qui s'impute sur nos dépenses de personnels cette année en particulier, pour la première fois.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Dans ce contexte contraignant, la Ville a su, année après année, retrouver des finances saines, mais autant le dire aussi, à ce moment du débat d'orientations budgétaires, la vigilance reste bien sûre de mise, tant le climat des finances publiques en général, et des finances locales des collectivités en particulier, demeure incertain.

Dans ce contexte contraint, mais plus ou moins stabilisé, notre volonté politique demeure donc inchangée. Le stop fiscal avec des taux municipaux inchangés, stabilité que nous défendons également au Conseil d'agglomération. Maintien et maîtrise des dépenses de fonctionnement. Soutien à l'investissement et assurance de la soutenabilité de la dette qui, je vous le rappelle, aura été réduite depuis 2014, de près de 16 millions d'euros en volume. Elle était de près de 90 millions d'euros à l'origine.

A ces objectifs, je rajoute bien sûr, cette année en particulier, celui, important, de la mutualisation qui va se lire dans le futur budget et va s'inscrire dans ces orientations budgétaires, il faut le prendre en compte. Certaines imposées par la loi, il s'agit de GEMAPI. D'autres volontaires, le service informatique. On ne peut pas mutualiser plus loin si on ne met pas en œuvre les services d'accompagnement et d'appui que sont les services informatiques en particulier, mais aussi parce qu'on en a fait le choix et que la loi nous y a aussi invité tout de même.

La Direction des affaires foncières, l'urbanisme, à travers l'instruction qui sera désormais CAN. Des transferts d'équipements que nous avons souhaités et votés en Conseil d'agglomération et en Conseil municipal, à travers le complexe de la Venise Verte, donc le transfert des équipements situés dans ce périmètre.

Autant de choses sur lesquelles je me permets d'insister en préambule, avant que Dominique DESQUINS vous présente ce rapport d'orientations budgétaires, qui sera suivi d'un débat, si vous le voulez bien.

Dominique DESQUINS

Merci Monsieur le Maire.

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires

2019 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires

Sommaire

Introduction : Rappel des objectifs du DOB et obligations légales

I. Le contexte économique et budgétaire :

- A) Environnement macroéconomique
- B) La situation financière de la Ville de Niort

II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2019

- A) Budget principal
- B) Budgets annexes

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2019

IV. La situation au regard de la dette

V. Les ressources humaines

VI. La loi de programmation des finances publiques 2018-2020

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires

Introduction : Rappel des objectifs du DOB et obligations légales

Article L. 2312-1 du CGCT modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnels et des effectifs.

Objectif : Introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2019.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- ▶ le contexte économique et réglementaire
- ▶ l'impact de la Loi de finances 2019 sur le budget des collectivités locales

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires I. Le contexte économique et budgétaire

I. Le contexte économique et budgétaire :

A) Environnement macroéconomique

La croissance de l'économie française s'est affaiblie en 2018. Outre un contexte économique européen incertain, l'année 2018 est marquée par la croissance du prix du pétrole, le relèvement des taxes sur le tabac et le carburant ainsi que l'augmentation de la CSG.

Les prévisions d'évolution du PIB s'établissent selon l'INSEE à 1,6 % en 2018, puis à 1,5 % en 2019. Le PLF 2019 se base actuellement sur une progression plus optimiste de 1,7% avec une projection d'un niveau d'inflation à 1,4%.

L'hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2019 se situe à +0,6 % (après 0 % en 2018).

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES (moyennes annuelles)

%	2017	2018p	2019p
Taux de croissance du PIB	2,3	1,6	1,5
Taux d'inflation	1,1	1,8	1,4
Taux de chômage	9,1	8,8	8,7

p : prévisions

Source : Insee, prévisions La Banque Postale (juillet 2018).

Dans ce contexte, les taux longs sont restés stables (oscillant autour de 0,9 % pour la référence Euribor 6 mois sur 10 ans) et la BCE prévoit le maintien de ses taux actuels au moins jusqu'à la fin du 1er semestre 2019, voire au-delà. (source : note de conjoncture de la Banque Postale – septembre 2018)

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires I. Le contexte économique et budgétaire

Le projet de loi de finances pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. **La grande réforme des finances locales s'effectuera début 2019 dans un projet de loi spécifique.**

Les objectifs de réduction du déficit public au niveau national sont maintenus, ce qui implique d'une part une limitation des dépenses et d'autre part des actions de modernisation impliquant une optimisation des moyens.

- **La poursuite de la mise en œuvre de la suppression pendant trois ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages (2ème tranche en 2019),** l'État se substituant au contribuable local.
- **Le respect des contrats financiers** conclus entre l'Etat et les collectivités locales ayant les budgets les plus importants devrait permettre une stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales .

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes restera stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du **renforcement de la péréquation** entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles.

Le volume des dotations de **soutien à l'investissement** sera également préservé en 2019.

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires I. Le contexte économique et budgétaire

B) La situation financière de la Ville de Niort

La Ville de Niort, dans ce contexte, maintient une stratégie financière qui permet de :

- maîtriser ses dépenses de fonctionnement,
- préserver sa capacité d'investissement,

en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du contrat financier conclu avec l'Etat.

La collectivité doit en outre :

- Poursuivre l'intégration des mesures exogènes telles que la mise en œuvre du protocole relatif aux « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) conclu en 2015 dont la mise en œuvre a débuté en 2016 et doit s'échelonner jusqu'en 2020.

- Prendre en compte des évolutions structurelles liées à des changements de périmètres au niveau des compétences transférées à Niort Agglo ou des démarches de mutualisation qui impactent son organisation pour mener à bien les missions de service public.

L'équilibre du budget primitif 2019 devra tenir compte de ces évolutions en dépenses, associées à une faible dynamique des recettes.

II. Les grandes orientations du budget 2019

Les orientations demeurent identiques à la trajectoire définie dès 2014, qui consiste à :

- Maintenir le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés
- Optimiser les recettes de fonctionnement et d'investissement par le biais de partenariats renforcés
- Conforter l'action sociale et le monde associatif en maintenant l'enveloppe des subventions
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité
- Maintenir une capacité d'autofinancement nette positive
- Préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock de dette héritée, et en intégrant les enjeux de transition énergétique et climatique
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement auxquelles la collectivité doit faire face.
- Respecter les engagements du pacte financier signé avec l'Etat pour la période 2018-2020.

A) Caractéristiques du Budget Principal

- **Une politique d'investissement renforcée** en 2019, avec plus de 20 400 K€ d'investissements nouveaux, comprenant :
 - ✓ Plus de 9 650 K€ dédiés au développement et à l'aménagement urbain, y compris le projet d'aménagement du Parc naturel urbain et le site Port Boinot.
 - ✓ Environ 5 300 K€ de travaux et d'intervention sur les bâtiments et l'espace public
 - ✓ Plus de 2 200 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires et péri-scolaires
 - ✓ 790 K€ d'investissements liés aux équipements sportifs
 - ✓ 240 K€ d'investissements destinés à la culture

Pour mémoire, 3 projets font l'objet d'une programmation pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) : Port Boinot, agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), Eglise Notre Dame.

L'échéancier des crédits de paiement pour ces 3 projets sera redéfini, comme chaque année, en juin de l'année prochaine.

A) Caractéristiques du Budget Principal (suite)

- **Le maintien d'un engagement fort dans l'action sociale** avec une subvention préservée au CCAS de 5 050 K€.
- La prise en compte d'évolutions intervenues au cours de l'année 2018 liées à des **transferts de compétences** vers la CAN (GEMAPI et équipements du complexe de la Venise Verte) ainsi qu'à la mise en œuvre de projets de **mutualisation** (création du service commun systèmes d'information et télécommunication).
- Un **recours à l'emprunt maîtrisé** en fonction de la capacité financière de la Ville et des engagements pris dans le cadre du contrat financier avec l'Etat.
- **Un soutien du tissu associatif** préservé.

B) Caractéristiques des budgets annexes

Les activités retracées dans les budgets annexes s'inscrivent dans la continuité de 2018.

« **Stationnement** » : Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités de stationnement en parkings aménagés, activités assujetties à TVA. En particulier 5 parkings en ouvrage dont l'exploitation structurellement déficitaire au regard des montants investis pour leur construction nécessite l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal.

La subvention du budget annexe s'établirait pour 2019 à un niveau équivalent à celle de 2018, soit près de 1 150 K€.

- « **Parc de Noron** » : Le budget 2019 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions, **avec une contribution du budget principal de l'ordre de 1 000 K€** (contre 960 K€ au BP 2018).
- « **Crématorium** » : La poursuite en 2019 du programme de travaux, lié à l'extension et à la rénovation du bâtiment.
- « **Pompes funèbres** » : Pas d'évolution particulière en 2019 concernant l'activité de gestion du fossoyage des cimetières de la Ville.
- « **Chaufferie Bois des Brizeaux** » : Le budget traduit les conditions financières prévues au contrat d'exploitation (délégation de service public).

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires III. Les hypothèses du budget principal 2019

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2019

- A) Les recettes de fonctionnement
- B) Les dépenses de fonctionnement
- C) L'autofinancement dégagé
- D) Les dépenses d'investissement
- E) Les recettes d'investissement

Ville de Niort 11

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires III. Les hypothèses du budget principal 2019

A) Les recettes de fonctionnement

En 2019, les recettes de fonctionnement, tenant compte de changements structurels, devraient atteindre 85 372 K€, contre 84 778 K€ au BP 2018, soit une quasi stabilité à +0,7%.

Cette évolution comprend :

- Une hypothèse de maintien du niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à 2018, conformément aux dispositions liées au contrat financier signé en 2018 avec l'Etat. Elle reste toutefois comparativement plus faible que celle des communes de la même strate sans que cette différence soit explicable. Dans l'attente d'informations complémentaires, les volumes correspondants à la DSU et à la DNP, perçus en 2018, sont également reconduits.
- 662 K€, prévus au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (montant reconduit par rapport à 2018).
- Une évolution de + 2 % (soit + 974 K€) des produits des impôts locaux par rapport au voté 2018, basée sur une hypothèse de revalorisation par l'Etat des valeurs locatives en fonction de l'évolution des indices de prix correspondant (à confirmer).
- Une progression structurelle des recettes issues des services et du domaine (+ 745 K€, +15%) liée au remboursement par la CAN des dépenses assumées par la Ville dans le cadre de la convention de gestion du complexe de la Venise Verte (transféré au 1er mars 2018), reconduite jusqu'à fin août (600 K€ environ). Parallèlement, du fait de ce transfert, l'attribution de compensation perçue par la Ville a été revue à la baisse (de 970 K€ à la CLFCT d'octobre 2018).

Ville de Niort

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires III. Les hypothèses du budget principal 2019

B) Les dépenses de fonctionnement (1/3)

Les dépenses de fonctionnement seraient globalement stables, avec une légère diminution de l'ordre de 278 K€ par rapport à 2018, tenant compte de changement structurels. Elles atteindraient 78 670 K€, contre 78 948 K€ au BP 2018, soit - 0,3 %.

· **Les dépenses prévisionnelles de personnel** qui représentent 52 % des dépenses de fonctionnement sont programmées à - 2,17% de BP à BP (- 920 K€), soit 41 380 K€ au BP 2019 contre 42 300 K€ au BP 2018. Cette évolution résulte de plusieurs variables, dont certaines sont structurelles :

- La mutualisation des agents de la DSIT qui ont intégré à compter du 1er octobre 2018 le service commun des systèmes d'information et de communication.
- Le transfert à venir, à compter du 1er septembre, des agents du service des sports affectés à l'exploitation du complexe de la Venise Verte, qui intégreront les effectifs de l'agglomération.
- L'intégration à la communauté d'agglomération d'agents de la DUAF dans le cadre de la mise en œuvre du service unique d'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Une hypothèse de stabilité de la valeur du point d'indice.
- Une évolution liée au GVT estimée à 200 K€.
- Les avancements et promotions proposés en Commission Administrative Paritaire qui représentent 145 K€ pour une année complète.
- La mise en place du RIFSEEP +150 K€
- Une adaptation permanente des effectifs.

La dynamique d'évolution des dépenses de personnels, à périmètre constant, est

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires III. Les hypothèses du budget principal 2019

B) Les dépenses de fonctionnement (2/3)

- L'enveloppe des charges à caractère général est fixée à environ 18 511 K€, soit une augmentation de +5,7% de BP à BP (+1 000 K€).

Cette évolution tient compte de changements structurels importants.

Le montant total des remboursements destinés à la CAN progresse de + 2 540 K€ de BP à BP pour atteindre 3 906 K€ au BP 2019. Dans le cadre du service commun DSI, la Ville rembourse des frais de personnels et la quote-part des charges qui lui incombent au titre du fonctionnement de son système d'information (1 175 K€).

Par ailleurs, de nouvelles augmentations de tarifs de plusieurs postes de dépenses sont prévus en 2019, comme les fournitures alimentaires de la restauration scolaire, l'électricité et le carburant.

- La subvention au CCAS est reconduite à hauteur de 5 050 K€.
- Le montant global de l'enveloppe du volume des subventions aux organismes de droit privé s'établit à 4 758 K€ (hors subvention au CASC, résultant d'un calcul prédéterminé), contre 4 773 K€ au BP 2018 soit une quasi stabilité (- 0,3

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires III. Les hypothèses du budget principal 2019

B) Les dépenses de fonctionnement (3/3)

- Les subventions d'équilibre vers les budgets annexes :
 - « Stationnement » atteindrait environ 1 150 K€ équivalent au BP 2018
 - « Parc de Noron » s'établirait à hauteur de 1 000 K€ contre 960 K€ au BP 2018
- Les charges financières seront en diminution de 5,6 % pour atteindre 1 700 K€.

Les recettes de fonctionnement évoluent de + 0,7 %. Les dépenses diminuent de - 0,3%.

En conclusion, le budget de fonctionnement est relativement équilibré.

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires III. Les hypothèses du budget principal 2019

C) L'autofinancement

Ces données et orientations devraient permettre une progression de l'autofinancement brut qui atteindrait 7 900 K€ contre 7 030 K€ au BP 2018.

Cela permettra d'absorber l'amortissement en capital de la dette (6 200 K€), tenant compte d'un montant de la production immobilisée (travaux en régie), reconduit à hauteur de 1 200 K€.

L'autofinancement net porté au Budget Primitif 2019 sera positif pour s'établir à 1 700 K€, soit un montant supérieur de 700 K€ à celui du BP 2018.

Sur la base d'un produit de cessions immobilisées estimé à 850 K€ (hors cessions exceptionnelles), le financement disponible pour l'investissement s'élèverait à 2 550 K€.

Ces montants d'autofinancement net et de financement disponible, tels qu'ils pourront être présentés au budget primitif, résultent d'efforts de gestion qui doivent être poursuivis et encore affinés au regard des besoins de la collectivité et des habitants.

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires III. Les hypothèses du budget principal 2019

D) Les dépenses d'investissement

Les enveloppes de crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2019 au titre des dépenses d'investissement seront de l'ordre de 20 417 K€ (contre 16 543 K€ en 2018).

Les subventions liées aux opérations s'établiraient à 3 670 K€, dont une participation de la CAN ciblée sur des projets au titre du PACT à hauteur de 924 K€ en 2019.

Projet de BP 2019	Dépenses	Recettes
URBANISME ET HABITAT	9 650K€	2 147K€
2 ACTION FONCIERE	235K€	
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN dont :	9 265K€	2 147K€
OPAH RU requalification du centre ville	300K€	
OPAH RU Communautaire	20K€	
Verrière passage du commerce	542K€	214K€
ZAC Terre de Sport	240K€	240K€
Ilot Champommier	50K€	
Parc Naturel Urbain	7 370K€	1 544K€
Brèche	115K€	
Contrat de Ville	501K€	134K€
4 HABITAT	150K€	
SECURITE PUBLIQUE	75K€	0K€

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires III. Les hypothèses du budget principal 2019

D) Les dépenses d'investissement (suite)

Projet de BP 2019	Dépenses	Recettes
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 389K€	1 068K€
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	1 182K€	66K€
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC dont :	3 006K€	700K€
Voirie	1 757K€	120K€
Mobilité et éclairage public - SDAL	550K€	580K€
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	825K€	302K€
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	376K€	
EDUCATION ET JEUNESSE	2 256K€	378K€
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE dont :	1 936K€	284K€
Travaux dans les groupes scolaire (Sand et Prévert)	754K€	284K€
11 JEUNESSE	320K€	95K€
SPORT	787K€	68K€
CULTURE	240K€	
LES RESSOURCES	2 021K€	10K€
14 SYSTEME D'INFORMATION	920K€	
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	200K€	
Pôle technique	60K€	
Pôle administratif	140K€	
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS dont :	901K€	10K€
Flotte de véhicules	350K€	10K€
Engins et matériels	200K€	
Total général	20 417K€	3 670K€

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires III. Les hypothèses du budget principal 2019

E) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent pour 2019 à 6 694 K€.

Les principales recettes sont :

Le fonds de compensation pour la TVA :	1 900 K€
Le produit de la taxe d'aménagement :	800 K€
Le produit des amendes de police :	300 K€
Les subventions liées aux opérations :	3 670 K€
Les autres immobilisations financières :	24 K€

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires IV. La situation au regard de la dette

IV. La situation au regard de la dette

Le budget principal

Au cours de l'année 2018, la Ville aura encaissé 5 000 K€ d'emprunts issus des restes à réaliser 2016 et 2017 :

✦ Un emprunt de 2 M€ souscrit en 2016 auprès de la Société Générale sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,62 % dont la phase de mobilisation se termine au 30/11/2018.

✦ Un emprunt de 3 M€ souscrit en 2017 auprès de ARKEA, sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,60 %, dont la phase de mobilisation se termine au 30/10/2018.

L'encours de la dette au 1er janvier 2019 s'élèvera pour le budget principal à 66 314 K€.

Selon les orientations budgétaires exposées, l'équilibre du budget primitif 2019 sera réalisé par l'inscription d'un volume d'emprunt théorique qui se situerait à environ 12 860 K€ (contre 10 770 K€ au BP 2018).

Cependant s'agissant du volume d'emprunt d'équilibre du budget primitif, celui-ci ne sera pas mobilisé en totalité. Il sera ajusté en fonction du rythme d'exécution du budget et du résultat de l'exercice 2018. Le volume d'emprunt effectivement mobilisé en 2019 ne devrait pas dépasser 6 000 K€.

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires IV. La situation au regard de la dette

IV. La situation au regard de la dette

Le budget annexe Stationnement

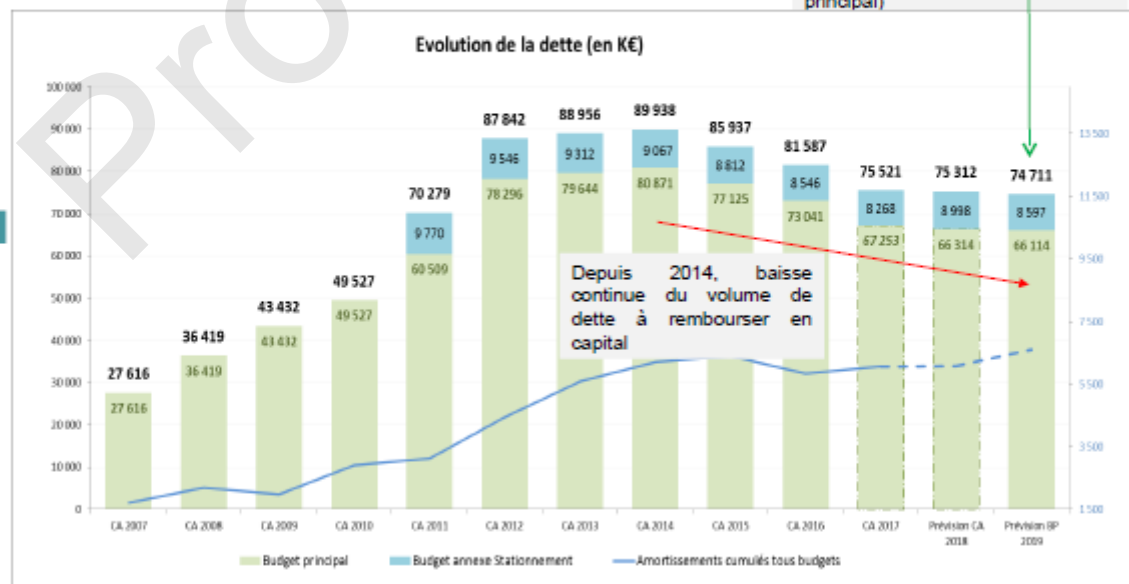
L'encours de la dette contracté pour la construction du parking de la Brèche et inscrit sur le budget annexe « stationnement » a fait l'objet d'un réaménagement d'emprunt en 2018. Des indemnités de remboursement anticipé de dette d'un montant de 878 K€ ont alors été incluses au montant de l'encours ce qui explique l'augmentation de celui-ci (voir graphique diapo 21), il sera au 1er janvier 2019 de 8 998 K€ contre 8 268 K€ au 1er janvier 2018.

En tenant compte du flux de capital remboursé en 2019 (401 K€), l'encours de dette sur ce budget annexe sera de 8 596 K€ au 31 décembre 2019.

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires IV. La situation au regard de la dette

IV. La situation au regard de la dette

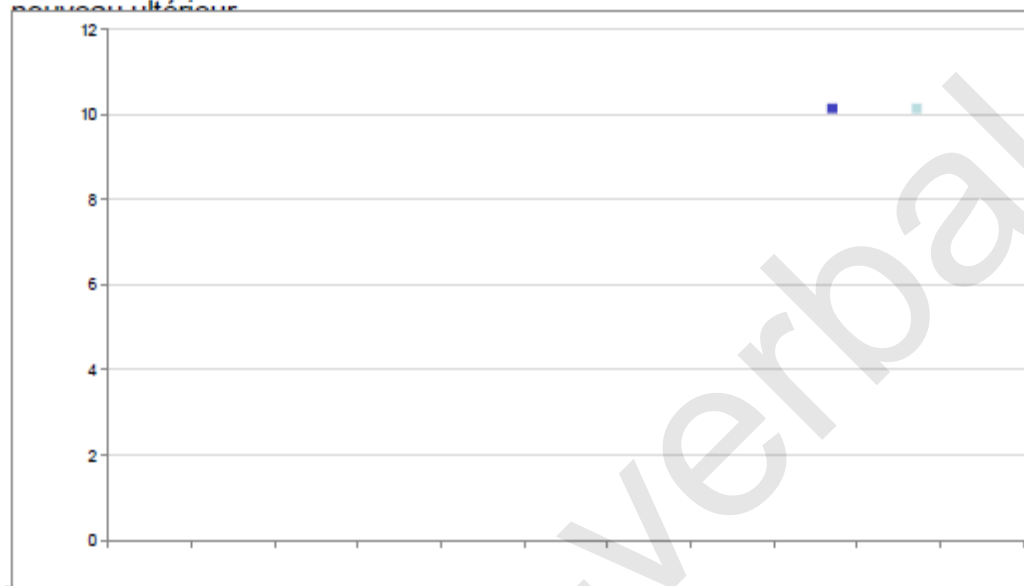
Illustration de l'hypothèse maximale de mobilisation de 6 000 K€ d'emprunt en 2019 (budget principal)



2019 Rapport d'Orientations Budgétaires IV. La situation au regard de la dette

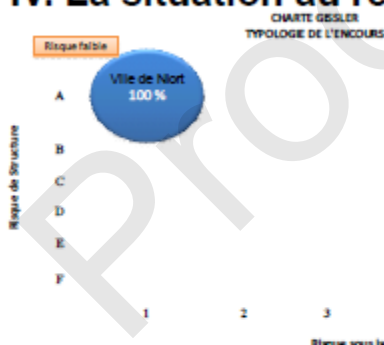
IV. La situation au regard de la dette

Selon cette hypothèse (mobilisation d'un emprunt de 6 000 K€ en 2019), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau ultérieur.



2019 Rapport d'Orientations Budgétaires IV. La situation au regard de la dette

IV. La situation au regard de la dette



La situation de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler.

Situation de la dette au 31/12/2018

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dette à taux fixe	36 730,59	56,43%	1 219,48	37 950,07	57,23%	8 997,89	100%
Dette à taux variable	28 364,11	43,57%		28 364,11	42,77%		
Total	65 094,70	100%	1 219,48	66 314,18	100%	8 997,89	100%

Au 31/12/2018, 57 % de la dette sur le budget principal, soit 37 950 K€, est en taux fixe. Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2.52 %.

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires V. La gestion des ressources humaines

V. La gestion des ressources humaines

- A) La structure des effectifs
- B) La masse salariale
- C) La durée effective du travail

Ville de Niort 25

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires V. La gestion des ressources humaines

A) La structure des effectifs en 2017 et prévisions budgétaires 2018, 2019 (agents payés)

Données 2017
Effectifs permanents : 962
475 femmes, 487 hommes

	2017	Réalisé Prév. 2018	Réalisé Prév. 2019
Hommes	50,6%	50,6%	50,6%
Femmes	49,4%	49,4%	49,4%

Données 2017
948 titulaires
14 contractuels

	2017	Réalisé Prév. 2018	Réalisé Prév. 2019
Titulaires	98,5%	98,5%	98,5%
Non titulaires	1,5%	1,5%	1,5%

Données 2017
738 agents de catégorie C
129 agents de catégorie B
95 agents de catégorie A

	2017	Réalisé Prév. 2018	Réalisé Prév. 2019
Cat. A	95	86	84
Cat. B	129	119	115
Cat. C	738	734	732
Total effectifs Permanents	962	939	931

Ville de Niort 25

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires V. La gestion des ressources humaines

B) La masse salariale

	CA 2017	Prév. CA 2018	Prév. 2019
Budget	41 438 K€	41 500 K€	41 380 K€

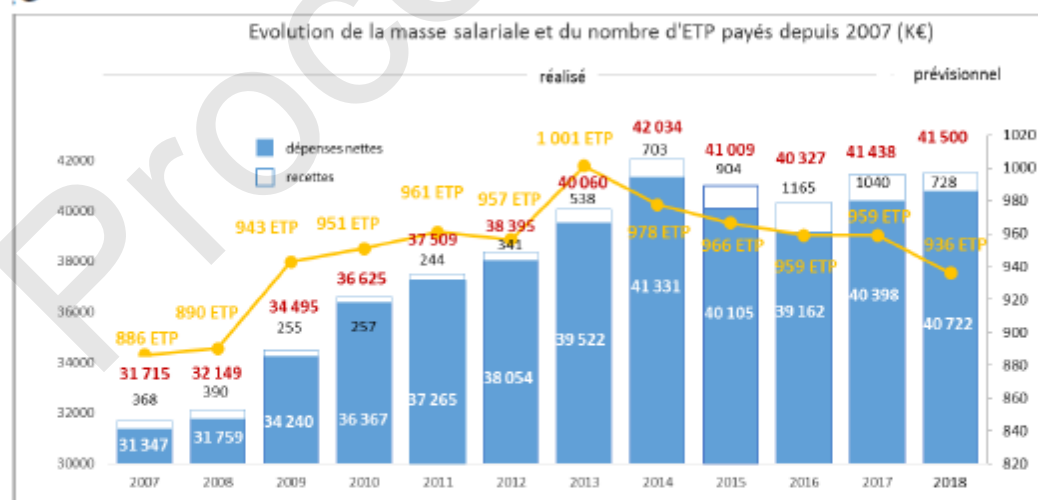
Dont	CA 2017	Prév. CA 2018	Prév. CA 2019
Traitement indiciaire	21 389 K€	21 356 K€	20 755 K€
Régime indemnitaire	4 664 K€	4 609 K€	4 575 K€
Nouvelle Bonification Indiciaire	197 K€	190 K€	185 K€
Heures supplémentaires rémunérées	83 K€	78 K€	78 K€

Les recettes perçues en 2017 représentaient 1 040 K€. La prévision de perception pour 2018 est de 728 K€ et la prévision 2019 de 648 K€.

Elles sont perçues au titre des motifs suivants :

	2017	Prév. CA 2018	Prév. CA 2019
- emplois aidés :	244 K€	30 K€	79 K€
- mutualisation RH CCAS :	257 K€	257 K€	257 K€
- FIPHFP / FNP :	113 K€	81 K€	63 K€
- autres recettes diverses : (remboursement de mises à disposition, etc.)	425 K€	359 K€	248 K€

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires V. La gestion des ressources humaines



- ▶ Une forte hausse de la masse salariale jusqu'en 2014 : + 10 % de dépenses brutes entre 2012 et 2014 (+ 3 700 K€).
- ▶ Un tournant amorcé en 2015 : - 1,4 % de dépenses brutes entre 2014 et 2017, soit une réduction de 596 K€, malgré une augmentation en 2017.
- ▶ Une maîtrise des dépenses brutes en 2018 (prévisionnel), malgré la hausse du coût des remplacements, dans le contexte de la fin du dispositif existant des contrats aidés.
- ▶ Un montant des recettes en diminution depuis 2017 (fin des contrats aidés).

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires V. La gestion des ressources humaines

C) Le temps de travail

- ✓ Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.
- ✓ Le temps de travail :
 - Annuel : 1 607 heures
 - Hebdomadaire : 38 heures
 - Journalier : 7 h 36
- ✓ Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service, notamment en terme d'accueil des usagers.

Les changements sont soumis pour avis en comité technique.

Le nombre d'agents soumis au système de badgeage est de 410 agents (31/12/2017) .

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires VI. La loi de programmation des finances publiques 2018-2020

VI. La loi de programmation des finances publiques 2018-2020

- A) Le principe
- B) Le budget principal
- C) Les budgets annexes et la régie à autonomie financière

2019

Rapport d'Orientations Budgétaires

VI. La loi de programmation des finances publiques 2018-2020

A) Le principe

L'Etat a contractualisé avec les plus grandes collectivités et leurs groupements à fiscalité propre, sur la base de l'article 29 de la Loi n°2008-32 du 22/01/2018 de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022.

Il est attendu par ce contrat que les collectivités contribuent à l'effort de réduction du déficit des comptes publics.

Etant soumise à cette obligation, la Ville de Niort a signé un contrat financier avec l'Etat pour une durée de 3 ans (2018 à 2020).

Dans ce contrat, il est prévu 3 grands principes qui s'appliquent au budget principal uniquement, à savoir :

- limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à + 1,2 % (inflation comprise) de compte administratif à compte administratif entre 2018 et 2020.
- limiter le besoin de financement
- limiter l'endettement (capacité de désendettement qui ne doit pas dépasser 12 années)

En outre l'article 13 de la loi du 22/01/2018 prévoit que chaque collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution de son besoin de financement annuel.

Cette obligation de présentation porte sur le budget principal et ses budgets annexes.

2019

Rapport d'Orientations Budgétaires

VI. La loi de programmation des finances publiques 2018-2020

B) Le budget principal**Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) limitée à +1,2 % par an**

En K€	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
DRF RETENUES AU CONTRAT	77 883	78 818	79 763,8	80 721

Ainsi, la trajectoire 2018 - 2020 est définie dans une limite de variation maximale des dépenses réelles de fonctionnement

Dans le respect du contrat, les ouvertures de crédits au BP 2019 en dépenses réelles de fonctionnement ne dépasseront pas la limite maximale soit 79 763,8 K€ à périmètre constant.

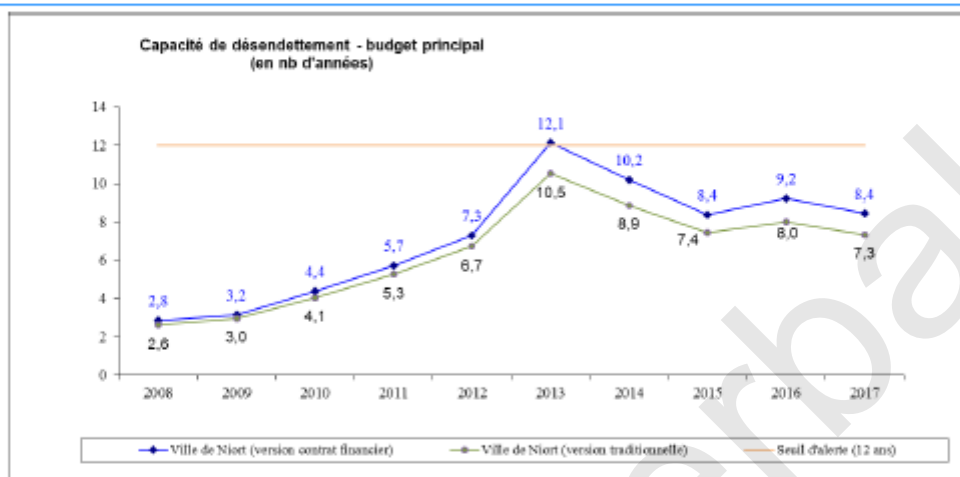
La maîtrise du besoin de financement

En K€	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
BESOIN DE FINANCEMENT RETENU AU CONTRAT	- 5 786	- 1 000	0	1 000

Le besoin de financement prévu au BP 2019 reste conforme aux objectifs définis dans le contrat financier.

B) Le budget principal

Limiter l'endettement (capacité de désendettement qui ne doit pas dépasser 12 années) – hors contrat



Le niveau d'ouverture de crédits permettra de respecter la limite à ne pas dépasser en terme d'endettement. En effet l'encours de dette au 31/12/2019 ne devrait pas augmenter, quant à la CAF brute elle devrait se maintenir.

C) Les budgets annexes

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) – hors contrat

en K€	CA 2017	2018	2019	2020
Budget Annexe - STATIONNEMENT	1 842	1 841	1 750	1 770
Budget Annexe - CREMATORIUM	307	464	489	495
Budget Annexe - PARC DE NORON	1 137	1 162	1 176	1 190
Budget Annexe - POMPES FUNEBRES	46	52	59	59
Budget Annexe - CHAUFFERIE BOIS DES BRIZEAUX	0	3	18	18

Le besoin de financement – hors contrat

en K€	CA 2017	2018	2019	2020
Budget Annexe - STATIONNEMENT	-278	-150	-400	-420

BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

1. *Les éléments généraux du budget « Energies Renouvelables »*

- **Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques** sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès et le CTM de la Chamoiserie, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.
- **S'agissant d'une régie à autonomie financière pour un service public industriel et commercial :**
 - ☞ Un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.
Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement a débuté en 2014 avec un échéancier initialement prévu jusqu'en 2023, ramené à 2020 du fait de remboursements plus importants ces deux dernières années.

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires

2. Les orientations budgétaires

• La section d'exploitation :

- Les recettes d'exploitation sont issues de la vente d'électricité pour un montant de 38,9 K€ :

SITES	Production en KWH (prévisionnelle 2019)	Recettes 2019 arrondies (en €)	Retour sur investissement	mise en service
GS Jean Zay	30 000	8 200 €	6 ans	sept.-13
GS Pasteur	40 000	10 900 €	5 ans	déc.-13
GS Jean Jaurès	37 000	9 900 €	6 ans	déc.-13
CTM de la Chamoiserie	36 000	9 900 €	8 ans	sept.-17
TOTAL	143 000	38 900 €		

- Les charges d'exploitation d'un montant de 16,6 K€ serviront, notamment, à l'entretien, au suivi et à l'évaluation de l'exploitation des installations des panneaux, ainsi qu'au paiement de l'impôt sur les bénéfices.

2019 Rapport d'Orientations Budgétaires

• La section d'investissement :

- L'autofinancement dégagé à partir de la section d'exploitation permettra de financer le remboursement d'une partie de l'avance faite par le budget principal serait également effectué pour un montant de 22,3 K€.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci. Nous allons passer au débat. Jacqueline LEFEBVRE.

Jacqueline LEFEBVRE

Par tradition, je vous parle un peu du CCAS à chaque débat d'orientations budgétaires.

Je vais choisir un angle nouveau, je ne vais pas vous assommer de pourcentages et de chiffres.

Peut-être pour le budget.

Au-delà de l'exercice des compétences que vous connaissez, je souhaiterais vous faire part des orientations de l'année écoulée du CCAS et que nous allons continuer à mettre en œuvre.

Bien entendu, c'est dans une recherche constante d'un service public d'action sociale, adapté à chacun des Niortais. Nous travaillons à l'ouverture du CCAS sur son environnement, à l'échelle des territoires, à l'échelle des partenaires, à l'échelle des habitants. A l'échelle de la Ville de Niort, le CCAS travaille au maillage du territoire et à la coordination des partenariats.

Pour illustrer cette démarche, le dispositif d'accompagnement des victimes vulnérables, c'est pour ça que je n'ai pas voulu parler tout à l'heure, dont les femmes victimes de violences conjugales bien entendu. Alors ce dispositif a été mis en œuvre par le CCAS, avec le Commissariat de Police et la Police Municipale. Le Maire a évoqué les deux postes qui sont consacrés à cette démarche au sein de la Police Municipale.

Le CCAS est opérateur de ce dispositif et il organise une coordination des acteurs tels que l'IDEFF (Info Droits Egalité Femmes Familles), France Victimes 79, les services de l'Etat, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations), les Polices Nationale et Municipale. Tout ce dispositif est animé par le CCAS.

L'ambition étant, vous l'avez compris, de couvrir au mieux la Ville quant à la prise en charge de ces victimes vulnérables.

L'enjeu de travailler ensemble en s'appuyant sur les complémentarités des uns et des autres, se vérifie

[RETOUR SOMMAIRE](#)

aussi dans le travail mis en œuvre dans le cadre du SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile). Il s'agit de la prise en charge coordonnée des personnes âgées, entre les services de soins à domicile et d'aide à domicile. Cette coordination s'effectue tant avec le service public soit le CCAS, que le monde associatif, en l'occurrence l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), et celui de l'entreprise, c'est-à-dire le secteur commercial. Je peux nommer Autonomie Douceur qui est partenaire de ce SPASAD. Le SPASAD a permis de mettre en place des actions de prévention à domicile, le sujet de la nutrition, des activités physiques et des loisirs pour ne pas sombrer « mentalement ».

Cette dynamique expérimentale est en cours de déploiement sur le nord du Département. Nous avons initié ça et ça va continuer. Le CCAS de Niort anime également une dynamique d'action sociale inter communes, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et du Département.

Sur la CAN, le CCAS propose aux communes et aux CCAS de ces communes, un travail collaboratif sur 3 ateliers thématiques : l'enfance, la précarité et le vieillissement. Il s'agit d'échanger sur les enjeux qui se posent aujourd'hui aux collectivités en matière d'action sociale et de poser un état des lieux partagé au regard des besoins des habitants sur ces 3 thématiques, et d'identifier les actions communes à mettre en œuvre.

Sur le département, le CCAS de Niort anime l'Union Départementale des CCAS, que j'ai l'honneur de présider, et cette dernière a initié une analyse commune des besoins sociaux qu'il s'agira de restituer collectivement, auprès de l'ensemble des partenaires, en 2019.

Autre thème, l'action sociale de proximité. Celle-ci, nous le savons, elle ne se décrète pas, elle se travaille et se communique afin de rester accessible à tous. Ainsi les publics les plus vulnérables, les femmes mais aussi les hommes, seuls, enfants, personnes âgées isolées, sont parfois les plus éloignés des services publics.

Plusieurs actions sont en cours afin de raccourcir les distances entre les publics et le CCAS. Cela se traduit par l'accompagnement à la parentalité, au regard d'un diagnostic partagé dans le cadre de la réussite éducative avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, la Ville, les services de l'Etat et les acteurs de terrain. Il apparaît que les parents isolés rencontrent des difficultés grandissantes dans leur rôle de parents.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle. C'est l'enquête de la CNAF 2016.

L'Education Nationale nous alerte, quant à l'arrivée en maternelle d'enfants dont le comportement est significatif de difficultés importantes. Compte-tenu de la compétence de ses équipes et de sa mission en matière de petite enfance, le CCAS va développer les actions d'accompagnement à la parentalité. Une dynamique projet est engagée en ce sens. Rose-Marie NIETO est au courant.

Autre action engagée, le réseau fraternel, Michel PAILLEY en a parlé tout à l'heure au niveau du Développement durable, une volonté de rupture de l'isolement qui touche plus particulièrement les personnes âgées. Il s'agit là, dans le cadre de la charte Monalisa, de mettre en lien des bénévoles avec des personnes âgées isolées. Les bénévoles, formés et accompagnés par le CCAS, rendent visite à des personnes isolées identifiées par les services du CCAS. Ce sont des visites de convivialité qui, bien entendu, ont pour but de recréer du lien social.

Afin de pouvoir toucher le plus grand nombre d'habitants, une réflexion sur la mise en plateforme numérique du réseau fraternel, est en cours. Soit un booster de la mise en relation, utilisable, d'une part, par les bénévoles et, d'autre part, par les personnes isolées. Le but est d'intensifier la relation humaine grâce à l'outil virtuel.

En matière d'innovation sociale, les équipes sociales du CCAS travaillent également sur l'ouverture, entre autre à la culture. Il s'agit du « Collectif Art » dont vous avez du entendre parler récemment. C'est la constitution d'un petit groupe d'usagers, sensibles à la création, une activité d'ateliers afin de préparer avec eux une exposition de leurs propres œuvres. Dernière expo à l'accueil du CCAS, les sculptures d'Emmanuel que certains d'entre vous ont pu apprécier.

Dernier point novateur, je suis peut-être un peu longue, c'est l'accès à la santé. Une priorité pour chacun d'entre nous. Le CCAS de Niort est à l'initiative, à la demande de Monsieur le Maire et Président du CCAS, de la mise en œuvre d'une mutuelle solidaire, aujourd'hui portée à l'échelle de la CAN dans le cadre du contrat local de santé.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

J'ai souhaité mettre en exergue, dans le cadre de la politique sociale de la Ville, les initiatives d'ouverture du CCAS sur son environnement, considérant qu'il ne peut y avoir de vision pragmatique de l'action sociale, sans passerelle, sans échange, sans partage des regards sur le territoire.

Voilà ce que je voulais vous donner comme approche ce soir.

Monsieur le Maire

Merci Jacqueline. Vous montrez également que non seulement il y a, comme le DOB l'a montré, une proposition de maintien de l'enveloppe pour le CCAS donc de l'action sociale de la Ville, comme chaque année depuis 2014, mais que l'action sociale elle-même se réorganise et propose des services nouveaux, ce qui est tout à fait louable et à porter au crédit de toute l'équipe que vous m'aidez à animer chère Jacqueline.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Simon LAPLACE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN et Elodie TRUONG.

Simon LAPLACE

Merci Monsieur le Maire, merci à Dominique pour son exposé et merci aux services qui ont travaillé dur pour boucler ce budget.

Ce budget, j'en retiens trois traits principaux, qui sont en quelques sortes autant de piliers de la politique municipale.

Le premier, c'est évidemment le redressement des finances municipales qui est entamé depuis 2014 et qui se poursuit, notamment à travers la consolidation de la capacité d'autofinancement de la Ville grâce à une maîtrise courageuse des dépenses de fonctionnement dont les services prennent toute leur part, il faut les en remercier à nouveau, et également à travers l'action de rationalisation et de mutualisation de l'action publique entreprise avec la CAN.

Ce redressement se poursuit également à travers l'allègement du poids de la dette qui, encore une fois, depuis 2014, connaît une décrue continue et une trajectoire saine vers les standards de soutenabilité qu'il est bon de poursuivre.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

C'est un travail de redressement qui était appelé très majoritairement du vœu des Niortais en 2014, que nous poursuivons avec constance et détermination, sans accroître autre attente très forte des Niortais, une pression fiscale déjà forte.

Ces efforts sont utiles. Ils sont pénibles, je sais qu'ils sont critiqués, mais ils sont utiles, dans la mesure où ils permettent de sauvegarder la capacité de la Ville, à préparer l'avenir par un volume accru d'investissements. On est sur 20 millions d'euros de dépenses d'investissement en 2019, contre 16 millions en 2018, soit 20% d'accroissement, au travers de grands projets structurants, comme Port-Boinot par exemple ou également au travers d'un effort continu de travaux certes moins prestigieux, mais tout aussi essentiels. Les équipements municipaux et la voirie, qui sont en quelque sorte la garantie du maintien d'un service public de qualité et la garantie de la qualité de vie des Niortais.

Mais à nouveau, ces investissements ne sont possibles que si on maîtrise au préalable les dépenses de fonctionnement, dans une logique d'efficacité opérationnelle.

Le troisième point, qui est aussi important et qu'il faut rappeler dans le débat public, c'est que ce budget conserve l'effort financier de la Ville de Niort au service du lien social et de la concorde municipale. La concorde est un concept un peu antique, mais c'est un élément essentiel pour vivre tous ensemble. Ça passe bien évidemment par le maintien, Jacqueline LEFEBVRE en a extrêmement bien parlé, de la subvention au CCAS à hauteur de 5 millions d'euros et de son action au service des plus vulnérables. Ça passe également par le choix de conserver une politique de subvention généreuse aux associations, avec un montant qui est stable de pratiquement 5 millions d'euros également.

Mes collègues pourront parler mieux que moi probablement de leur domaine d'intervention respectif. En ce qui me concerne directement pour le patrimoine, nous conservons une politique active de valorisation, cette partie intégrante du vivre ensemble, au travers un effort de médiation auprès du grand public, de préservation et de restauration de notre patrimoine commun. Alors bien sûr, pour en venir au budget général, c'est un budget qui n'est sans doute pas idéal et qui sera très probablement critiqué par l'opposition. C'est toujours facile à fortiori quand on est dans l'opposition, mais c'est un budget qui réussit une difficile gymnastique en ces temps de contrainte.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Etre à la fois un budget de redressement, je parle pour ceux qui m'écoutent Madame METAYER, de lien social et de service public, n'en déplaise à une opposition de mauvaise foi parfois, sous le double hospice de la responsabilité et de la concorde, qu'il est toujours bon de maintenir malgré les râleries.

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN, vous ne manquerez pas de dire quelque chose, disons-le.

Il y avait Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN et Elodie TRUONG ensuite. Y aura-t-il d'autres prises de paroles ? Simon LAPLACE va être déçu. Alain BAUDIN.

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Très brièvement, simplement pour dire que ce sont 10 millions d'euros d'engagés pour les AD'AP et je voudrais saluer le groupe humain qui fait partie de la commission communale d'accessibilité. Ces associations qui, aujourd'hui, nous donnent leur expertise, leur savoir-faire. Il faut le mettre en valeur, parce que grâce à ces associations nous pouvons avancer plus vite. Nous avons fait d'énormes avancées dans ce domaine qui est assez difficile. L'accessibilité ça nous touche tous mais parfois on le voit différemment. Grâce à l'expertise, j'insiste, sur ces associations qui font partie de la commission communale d'accessibilité, nous avons fait énormément de choses dans un temps très réduit.

Je crois qu'il faut aussi mettre en conciliation les bénévoles qui font partie de ces commissions communales d'accessibilités. On n'en parle pas assez mais il faut les mettre en valeur. Je le répète deux fois parce que je sais bien que tout le monde n'écoute pas en même temps.

Vous savez que le cerveau décroche de quelques secondes toutes les 20 minutes, donc on n'écoute pas en même temps. Donc je le répète deux fois, justement pour que tout le monde puisse avoir la même info.

Monsieur le Maire

Merci Cécilia. La pédagogie, c'est en effet l'art de la répétition et tu en fais usage.

Ça invite d'ailleurs chacun à ne pas parler trop longtemps.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

En tous cas, c'est important de souligner que les différents travaux, notamment de voirie ou de bâtiments publics, IOP ou ERP, font en effet l'objet d'échange, de concertation avec la commission d'accessibilité, tu y es particulièrement investie, avec d'autres élus, Jacqueline, Dominique et moi de temps en temps ainsi que d'autres. C'est en effet très important de le souligner parce que ça permet de faire des aménagements durables. L'investissement est bien mesuré aussi à cette aune, en plus du développement durable qui est un enjeu qui a été rappelé tout à l'heure.

Elodie TRUONG et Alain BAUDIN. Y aura-t-il d'autres prises de paroles ? Jacques TAPIN et Monique JOHNSON.

Elodie TRUONG

On va faire dans l'art de la répétition et effectivement en matière de pédagogie.

Il n'y a pas de changement de cap dans vos orientations budgétaires. C'est assumé effectivement, mais je vais vous poser un certain nombre de questions.

Je suis quand-même très étonnée que vous puissiez dire, que vous puissiez écrire, que vous maintenez votre soutien au tissu associatif, à la vie associative Niortaise, quand ça fait des années que vous baissez de façon continue des subventions dans différents domaines. C'est un premier point.

Ensuite, Monsieur le Maire, j'aimerais avoir votre avis sur le préambule de ces orientations budgétaires, qui fait état du projet de loi de finances de 2019 et de la grande réforme des finances locales. Précisément, pour reprendre un terme qui vient d'être utilisé, je voudrais avoir votre avis sur la concorde de la MF, de la DF et de la RF concernant cette grande réforme.

J'aimerais votre position sur ce point-là, parce que je pense que ça nous concerne tous et que c'est un point très important pour ce qui concerne la vie des collectivités locales et les questions...

Monsieur le Maire

Vous parlez de la réforme de la fiscalité ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Elodie TRUONG

De la réforme des finances locales, tout à fait. Voilà, j'aimerais avoir votre avis sur ce point-là.

Ensuite, j'ai plusieurs petites questions qui sont relatives à ces orientations et à différentes choses que j'ai pu lire.

D'une part, pour revenir sur la question des associations, effectivement on a un équilibre. Et vous le notez, des dépenses et recettes de fonctionnement assez important, puisqu'on a un excédent en recettes de fonctionnement de 6 702 K€. Du coup je trouve que ce serait sacrément utile de pouvoir les utiliser à l'appui de la vie associative niortaise. C'est un point sur lequel j'aimerais avoir une réponse.

Ensuite, sur le champ des recettes d'investissements, j'aimerais avoir une explication sur cette baisse de 400 K€ du produit des amendes de Police. Est-ce qu'on serait devenu un peu plus tolérant sur les questions de stationnement en voirie ? Alors même que je constate qu'il y a toujours des incivilités en matière de stationnement. J'aimerais aussi avoir une réponse sur ce point-là.

Ensuite, j'ai une autre question qui concerne le FIPHFP très précisément, justement sur le handicap et l'intégration du handicap dans les équipes de la collectivité. On a une baisse importante, près de moitié dans les précisions que vous nous apportez et dans les prévisions qui sont notées. Donc j'aimerais aussi avoir une explication sur ce point-là. Je vous remercie beaucoup.

Monsieur le Maire

Merci. Je ne manquerais pas de vous répondre tout à l'heure.

J'avais sur mon carnet de bal Alain BAUDIN, ensuite Jacques TAPIN et Monique JOHNSON, ou l'un ou l'autre.

Alain BAUDIN

Je ne sais pas si c'est un tango, un pas de côté ou un pas en avant, mais en tous les cas, simplement,

[RETOUR SOMMAIRE](#)

mon propos par rapport à ce débat d'orientations budgétaires se veut aussi dans un contexte où je crois qu'il y a eu une volonté politique, il y a quelques mois, de rentrer dans cette dynamique que l'Etat a proposée à savoir, le maintien des dotations. Pour ce faire, il fallait contractualiser avec l'Etat, dans la perspective budgétaire qui fixait un cadre, et c'est ce cadre-là qui nous a mis dans cette dynamique du budget 2019.

Je crois que ce maintien de dotation qui permet d'avoir un budget, demain, équilibré, est important à préciser, par contre il y a des contraintes. Et dans ces contraintes, ce que je voudrais souligner, c'est notamment de ne pas augmenter les charges de plus de 1,2%, qui pèsent au niveau des dépenses. Eh bien, contrairement à ce que vous dites Madame TRUONG, on a maintenu des enveloppes, notamment l'enveloppe concernant la politique sociale et l'enveloppe de la politique associative. J'en ai la preuve, j'ai le grand tableau ici, si vous souhaitez le voir, où il y a l'enveloppe globale. Ce qui ne veut pas dire qu'après, d'une association à l'autre, en fonction des critères, il n'y a pas forcément la même somme que l'année passée, mais par contre, le maintien global est bien là.

J'ajoute qu'il faut aussi, indépendamment, de la monnaie sonnante et trébuchante qui peut être affectée sous forme de subventions, prendre en compte la valorisation de tous les équipements qui sont mis à disposition au niveau de la vie associative. Ça représente une somme au moins égale, sinon supérieure, quand on essaye de le valoriser, à la totalité de la vie associative.

Je voudrais aussi dire quelque chose qui est important. C'est la tarification de 40% de moins que le prix de revient qui est faite à la vie associative, c'est aussi quelque chose qui rentre en compte. Donc, dire qu'on n'accompagne pas la vie associative, j'attends des choses concrètes parce que c'est faux.

Je voulais intervenir là-dessus par rapport à vos propos et vous dire que dans ce contexte-là, je salue ces orientations budgétaires qui permettront demain, de mettre en place un budget avec ces orientations-là.

Monsieur le Maire

Merci Alain. C'est important de le rappeler parce que je crois que la commune, la Ville de Niort en particulier, finance de façon importante le monde associatif. Et j'aimerais bien que d'autres collectivités, d'un niveau supra local, je pense en particulier à la Région, arrêtent de baisser ces subventions à

[RETOUR SOMMAIRE](#)

tellement de clubs sportifs, parce que là, la liste est longue. Il y a des clubs qui souffrent parce que non seulement les trajets sont plus importants, mais les subventions ne sont pas au rendez-vous. Elles baissent de façon drastique et on n'est pas sur du moins 8, moins 5 ou moins 0 et quelque chose, on est sur la disparition complète quand ce n'est pas du moins 80%.

Ça c'est une vraie alerte. Evidemment, les Présidents de Région sont un peu plus loin que les Maires. C'est un peu plus difficile de couvrir cette réalité qui est assez catastrophique pour nos clubs de sports. Sans parler évidemment de l'Etat sur ce sujet-là aussi. Je crois que les médias nationaux s'en sont largement emparés, mais pour rester sur une réalité locale, permettez-moi de vous dire cela.

Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

C'était par rapport au budget d'orientation régie à autonomie financière des énergies renouvelables. Comme il a été présenté, je prends la parole par rapport à cela.

Je me posais la question, puisque tout l'autofinancement est reversé au niveau du budget principal et 16,6 K€ sont gardés pour des charges d'exploitation, j'en conclus donc qu'il n'y a absolument aucun projet de développement du photovoltaïque pour l'année prochaine. Pourquoi ça n'apparaît pas ? Je ne comprends pas trop comment ça marche. Pourquoi est-ce que les projets ne sont pas marqués pour l'année prochaine ? S'il y en a.

Monsieur le Maire

Merci Madame JOHNSON.

On vous apportera peut-être des réponses tout à l'heure, reste que c'est un reversement pour avance au budget principal. Ce n'est pas un reversement usuel et cela dit, c'est sûr qu'on doit développer ce budget pour qu'il soit en dynamique sur le réinvestissement sur les énergies renouvelables.

C'est la raison pour laquelle Michel PAILLEY vous a dit que le CRER était venu faire un diagnostic assez complet, justement pour avancer sur ces dossiers-là, sur nos différents équipements et aller plus loin, en particulier en matière d'énergie solaire.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacques TAPIN, Lucien-Jean LAHOUSSE et Elmano MARTINS. Y aura-t-il d'autres prises de parole ?

Dominique DESQUINS tentera de vous répondre. Merci.

Jacques TAPIN

Je voudrais remercier l'intervention de Madame LEFEBVRE. Jusqu'à maintenant, elle est pratiquement la seule qui a illustré concrètement, et d'une manière claire, les finalités de l'orientation annoncée dans la diapo qui liste les 8 orientations du budget 2019. En effet, elle l'a fait de manière claire et passionnée.

Voilà ce que j'apprécie comme genre de mise en situation dans cette enceinte, plus que les éternels commentaires sur le redressement des finances, la rationalisation, l'optimisation etc. Ça dure depuis 4 ans, on a compris, c'est acté. Ok c'est votre travail. Mais après cette rationalisation, après ce redressement, cette optimisation, il y a des projets. Il y a une ville qui vit au jour le jour et c'est ça qui me préoccupe davantage.

Par exemple, j'aurais aimé des compléments d'informations sur les partenariats. « Optimiser les recettes de fonctionnement et d'investissement par le biais de partenariat », de quoi s'agit-il ? Pour quoi faire ?

Même chose pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Je vois, « pérennité d'un service public de qualité », on n'en a pas encore parlé, si, tout à l'heure dans le bilan social, mais incidemment, pas en tant que tel. Même chose pour « préserver le volume des investissements en intégrant les enjeux de transition énergétique et climatique », mais comment ? Les moyens sont là mais ce ne sont que des moyens. Où sont les fins ?

Même chose quand on assure la soutenabilité de la dette et qu'on respecte les engagements du pacte financier, tout ça ce sont des moyens. On est bien d'accord, que vous gérez bien, mais après, comment ça se passe ? C'est ça qu'il est important d'entendre et de débattre. Parce qu'on peut s'entendre dire des sentences du genre « C'est toujours facile dans nos positions de critiquer, voire même de râler, voire être de mauvaise foi ». Ça, ça ne fait pas avancer le débat, ce sont des jugements...

Monsieur le Maire

Ce ne sont pas mes propos Monsieur TAPIN.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Jacques TAPIN**

... Qui ferment et qui cherchent des boucs émissaires pratiques, pour passer ensuite à autre chose.

Merci de m'avoir écouté Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Reste que l'un n'empêche pas l'autre. Les chiffres sont une chose, la réalité en est une autre. En effet, comme ça vient d'être dit, à la fois il est important de remettre les finances publiques dans leur contexte, leur parcours, notamment depuis 4 ans et surtout leur perspective sur l'année 2019, ce qui est l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires.

Après, c'est ce qu'a présenté Jacqueline LEFEBVRE, notamment avec le renfort de l'action publique en matière sociale, ce qui n'est pas la plus mince partie de l'action publique locale qui est menée, on pourrait le développer, on le fera et c'est l'autre moment qui est celui du budget primitif, où il y aura des développements plus importants sur les différentes actions. Comme l'a également rappelé Alain BAUDIN, à travers les investissements en matière sportifs, qui se déclinent sur le plan de dépenses de fonctionnement avec les subventions et les valorisations qui sont faites auprès du monde associatif, je crois qu'Alain BAUDIN était très éloquent aussi sur ce sujet-là et sur beaucoup d'autres sujets et domaines qui pourraient être développés.

Peut-être que Lucien-Jean LAHOUSSE pourrait prolonger ce débat. C'est tout l'objet d'un ROB de donner lieu à un débat et c'est ce qui est en train de se passer.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je voulais juste apporter une explication sur la FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Au départ, c'est un fonds administratif. C'est un établissement public qui est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations qui donne des subventions à différentes collectivités pour favoriser l'emploi de personnes handicapées. Entre autres, travailler sur des postes de travail adaptés et aussi pour les conserver dans le travail.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

En 2014, nous avons signé une convention qui était de 300 000,00 €, qui a été renouvelée un an avec 50 000,00 € sur 3 ans. Cette année, la subvention qui nous est accordée par le FIPHFP, on ne la commande pas, elle nous est accordée par ce fonds, sur l'ensemble CAN-Ville, sera de 420 000,00 € répartis sur la période. C'est effectivement inférieur, mais ceci-dit, il ne faut pas croire que cette somme c'est l'effort qu'on fait sur le handicap. L'effort que nous avons fait auparavant grâce à cette subvention a été multiplié par 3. Les sommes qui ont été dépensées dans ce domaine par la collectivité sont de l'ordre de 1 300 000,00 €, au regard des 300 000,00 € qu'on avait reçues. Maintenant, c'est cet établissement qui décide et je crois qu'il y avait moins de collectivités à l'époque que maintenant pour se partager ces subventions. Je crois que c'est la principale raison, mais nous n'en sommes pas maître.

Elmano MARTINS

Juste une petite précision sur la régie des énergies renouvelables. Ce SPIC a la particularité de rembourser quelque part, une dette à la commune, dès lors qu'elle fait, bien évidemment, des recettes. Et là, les recettes de 38 900,00 € sont divisées en 16 000,00 € de fonctionnement, ça devrait être un peu moins, l'enveloppe a été un peu forcée, et d'un résultat de 22 000,00 €.

Evidemment, puisqu'on ne peut pas affecter ce résultat sur de nouveaux projets, on va donc rembourser cette partie-là. Si d'aventure, et ça c'est effectivement avec le CRER, il y a des nouveaux projets qui sont vus, comme on l'avait fait pour la Chamoiserie, bien évidemment on essaiera de trouver les financements et on repoussera la dette vis-à-vis de la commune et on réalisera ces financements.

La problématique, c'est que quand les 3 groupes scolaires ont été équipés, on pouvait tout revendre et leur retour était plutôt bon. Les choses ont changé. On va plutôt vers de l'autoconsommation, à l'heure d'aujourd'hui, sur les groupes scolaires. L'autoconsommation, c'est un peu compliqué, dès lors qu'on ne peut pas revendre le surplus, parce qu'en période de vacances il n'y a plus d'autoconsommation. On a donc plutôt cette tendance à s'orienter sur des équipements qui consomment continuellement de l'électricité.

Alors effectivement, l'assainissement c'est plutôt des bons supports. Les usines des eaux sont également des bons supports, parce que ce sont des équipements qui tournent 24h/24, mais ce n'est pas dans le périmètre de cette régie là.

Le but de la régie est bien évidemment de la faire vivre et d'avoir d'autres projets, donc à voir avec le CRER.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Elmano. Elodie TRUONG et Dominique DESQUINS.

Elodie TRUONG

Merci. Pour revenir sur FIPHFP, normalement le fonds accorde une subvention en fonction des efforts de la collectivité, dans l'intégration du handicap au sein de ses équipes et la subvention est en fonction de ces efforts-là. Evidemment il y a des indicateurs, il y a des critères, le nombre des effectifs concernés. Est ce qu'on a des effectifs qui peuvent justifier de cette subvention ? Un certain nombre de critères justifient cette subvention, c'est pour ça que je m'étonne de cette baisse importante, parce que ça supposerait qu'on ait fait des efforts moindre.

Ensuite, je voudrais vraiment avoir une réponse de votre part Monsieur le Maire sur la question posée concernant la réforme fiscale des territoires, ainsi que sur la question des amendes de Police s'il vous plait.

Monsieur le Maire

Ce qu'il faut tout de même dire sur le FIPH, c'est que beaucoup d'efforts ont déjà été menés. Il y a certainement encore à faire, mais on a une moyenne d'intégration des personnes en situation de handicap qui est bien plus élevée que la moyenne nationale, pour des villes de même taille. On n'a pas à rougir de l'action. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas encore à faire, mais beaucoup a été fait et continuera à être fait, mais ça explique aussi un certain nombre de choses. Maintenant, s'il y a d'autres précisions à apporter à Elodie TRUONG, vous ferez ça peut-être à un autre moment, mais manifestement, vous manquez de données.

Dominique DESQUINS et on terminera là.

Dominique DESQUINS

Je profite d'une intervention d'Elodie TRUONG pour bien rappeler que l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, qui est d'environ 6 700 000,00 €, ce n'est pas ce chiffre qu'il nous reste à la

[RETOUR SOMMAIRE](#)

fin. Parce qu'il faut quand-même payer le remboursement de la dette. En net il ne nous reste plus que 1 700 000,00 €, malheureusement on ne peut pas disposer de ces 5 000 000,00 € deux fois.

Le deuxième point concernant les amendes de Police, vous savez bien qu'il y a eu une dépénalisation du stationnement. Ces amendes ne figurent pas dans les mêmes lignes budgétaires. C'est la raison pour laquelle ça diminue fortement au niveau des investissements.

Monsieur le Maire

Merci Dominique DESQUINS.

Pour terminer, je rappellerai qu'il est indispensable d'avoir une capacité d'autofinancement nette importante. Elle est grevée par une annuité d'emprunt qui est lourde. C'est une réalité qui pèsera encore longtemps sur la Ville. Il faut faire avec, c'est un élément d'explication et de compréhension.

Cette capacité d'autofinancement nette est indispensable pour investir. Elle est d'ailleurs renforcée par des cessions d'immobilisations, c'est-à-dire des ventes de biens, qui permettront de concourir à un investissement sans recourir à l'emprunt ou à d'autres recettes. Cependant, ces autres recettes, ces partenariats en référence à l'optimisation des recettes, c'est en effet des financements croisés supplémentaires aussi, je tiens à me réjouir des financements que nous recevons de l'Etat à travers le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou d'autres, du Département d'ailleurs aussi, à travers le Contrat d'Accompagnement de Proximité (CAP 79) ou le Contrat Départemental d'Attractivité Territoriale (CDAT), et bien sûr de l'Agglomération, qui est devenue un des premiers financeurs des collectivités locales communales à travers le programme d'appui communautaire des territoires que nous avons lancé, il y a maintenant 3 ans, et qui vient concourir aux recettes, en plus de tous les autres.

Un grand absent, c'est le Conseil Régional, pour tout vous dire, qui finance davantage les EPCI mais qui est vrai, est absent des recettes de nos collectivités. J'aimerais bien en connaître la raison. Peut-être que le Poitou-Charentes, et notre département des Deux-Sèvres, sont oubliés de Bordeaux, plus qu'ils ne le sont de Paris.

Ce qui m'amène à vous parler peut-être de fiscalité locale. Mais avant ça, de souligner l'importance aussi

[RETOUR SOMMAIRE](#)

des crédits qui sont dévolus à des enjeux de bâtiments et de voirie, ou sur le sport. Tous ces projets-là, sous une ligne commune, sont des projets qui sont des projets de Ville et souvent des projets de quartiers, de proximité. Quand on va refaire les vestiaires de Cholette, peut-être que ce n'est pas un projet structurant à l'échelle de la Ville, encore que, tous ces vestiaires, tous ces clubs qui concourent et qui ont besoin d'équipements sportifs, qui sont en déshérence depuis trop longtemps, ça structure une Ville et une cité. Ce sont des investissements comme ça que ce projet propose aussi.

On pourrait en faire toute une liste, mais je crains que Jacques Prévert ne soit un peu trop utilisé et je ne voudrais pas en abuser. Néanmoins, ce sont évidemment des aires de jeux, c'est la voirie qui, progressivement, est refaite, sans évidemment bloquer toute la Ville, parce que c'est toujours un gros travail que de refaire une voirie. Ça ne peut se faire que rue par rue et non pas tout en même temps.

Il y a bien sûr l'enjeu de la fiscalité que vous évoquiez tout à l'heure, ou de la réforme des finances publiques locales. Le projet de loi de finances ne change pas fondamentalement les choses, le contrat financier c'est une contrainte supplémentaire, mais d'une certaine façon c'est une contrainte beaucoup plus légère que l'avait été le joug de la baisse des dotations.

Vous vous rendez compte, passer de 14 000 000,00 d'euros en 3 ans à moins de 8 000 000,00 d'euros.

Je vous réponds sur l'enjeu et vous vous ferez votre propre idée. Il ne s'agit pas de vous convaincre, mais de vous exposer un peu l'enjeu.

Aujourd'hui, on ne récupère pas ces 6 000 000,00 d'euros, ça va s'en dire. L'avantage du contrat financier, en tout cas de cette proposition, au moins sur les 3 prochaines années, c'est qu'il bloque et il donne une visibilité. Alors il y a le système de péréquation. On n'a pas été victime à Niort de cette péréquation jusqu'à présent, en tout cas en mal. Les dotations, il faut le reconnaître, sont stabilisées pour ce qui concerne la Ville et c'est heureux. On a besoin de cette stabilité pour avancer dans l'investissement, pour sécuriser aussi le monde associatif, parce que l'Etat nous retire des millions d'euros chaque année davantage et il va s'en dire qu'il y a des contraintes de financement.

Oui, dans ce temps-là nous avons maintenu l'essentiel et nous avons maintenu l'action sociale en particulier, à son niveau de 2014, avec le déploiement de nouveaux moyens.

Et oui, nous sommes une collectivité qui reste extrêmement présente par différentes façons, mais aussi

[RETOUR SOMMAIRE](#)

de façon sonnante et trébuchante auprès du monde associatif, avec un volume de financement qui est quand-même très important et qui se compte. On n'est pas loin de 5 000 000,00 d'euros pour faire large, sans la subvention au CCAS. Donc tout cela est une réalité.

Pour les finances publiques locales, il n'y a pas, en prévision, de bouleversements majeurs. Encore que l'Etat et le Gouvernement proposent une perspective de révision globale au terme de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH). Ça c'est le point qui nous impacte le plus, puisque nous avons une recette qui doit progressivement s'effacer, une recette fiscale directe. La TH à hauteur de 80% dans les 3 ans, par tiers et à échéance, en tout cas c'est ce qui est annoncé, pour 100% des ménages.

Le Gouvernement assure une compensation avec une dynamique des bases. Pour le moment c'est plutôt le cas, on fera le compte au Compte Administratif de ce qu'on aura reçu. On sera vigilant ensemble et on pourra faire un commentaire, dans un sens ou dans l'autre, mais il ne s'agit pas de ne pas croire ce qui est annoncé à ce stade, en tous cas on n'a pas d'autre choix.

Comme citoyen français, je peux avoir quelques inquiétudes sur les finances publiques nationales. Compte-tenu de cette perte de recettes qui est compensée par l'Etat, il faut bien qu'il les trouve ailleurs. Comme Maire de Niort et citoyen Niortais, je vois un certain intérêt dans cet effacement de taxe d'habitation pour nos ménages Niortais. Car jusqu'à présent, il y avait une discrimination fiscale qui était fondée sur le territoire, d'une commune à l'autre nous ne payons pas la même chose. Demain il restera le foncier, mais ça ne sera pas tout le monde, parce que tout le monde ne paye pas le foncier, en tout cas moins que la Taxe d'Habitation. Surtout, pour ceux qui payent les deux taxes, ce sera moitié moins par la force des choses. Donc, ce sera, pour une Ville centre comme Niort, une moindre discrimination et, potentiellement, sur le plan fiscal au moins, la reconquête d'une forme d'attractivité et en tout cas d'intérêt.

A l'heure où l'environnement est un enjeu, on le voit avec les gilets jaunes, il y a un enjeu pédagogique important autour de ces sujets, sur lesquels il faut pourtant avancer. Le fait de rendre fiscalement à nouveau, peut-être plus attractif ou moins discriminant les villes centre, c'est quelque chose d'important parce que si l'utilisateur peut se rapprocher de son lieu de travail, s'il n'y a plus ce paramètre fiscal, en tout

[RETOUR SOMMAIRE](#)

cas si ce paramètre joue moins, je pense qu'à l'échelle d'une Ville comme Niort, ça peut en effet être une bonne chose, sous réserve de tout ce qui pourrait se passer par ailleurs. Mais en l'état de ce qu'on connaît, c'est ce que je peux vous dire et en tout cas, c'est mon sentiment qui est bien sûr contestable, comme toute opinion.

On va passer au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Il y a deux délibérations. Tout le monde a voté ? Merci.

Sur le deuxième rapport Energie renouvelable, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-403

Direction des Finances**Finances - Budget principal et budgets annexes -
Décision modificative n°1 (exercice 2018)**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2018, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2018, la décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

Dominique DESQUINS

Décision modificative n°1, par rapport au Budget Principal (BP) et également aux budgets annexes.

2018

DECISION MODIFICATIVE N°1

Ville de Niort

Conseil municipal du 27/11/2018

2018 DM n°1 – Novembre 2018 **La décision modificative n°1 - Sommaire**

Sommaire

Le Budget Principal

- Synthèse des grands équilibres de la DM n°1
- Détail des ajustements de la section de fonctionnement
- Détail des ajustements de la section d'investissement

Les Budgets annexes

- Le budget annexe Stationnement
- Le budget annexe Parc de Noron
- Le budget annexe Crématorium
- Le budget annexe Chaufferie Bois des Brizeaux

Ville de Niort

2

2018 DM n°1 – Novembre 2018 **BUDGET PRINCIPAL**

Synthèse des mouvements proposés à la DM de novembre

Cette décision modificative permet d'ajuster la programmation en tenant compte :

- du déroulement opérationnel des actions,
- des engagements juridiques pris ou qui pourront l'être d'ici la fin de l'année,
- des prévisions de recettes actualisées par rapport au niveau de réalisation constaté.

Cette actualisation de la programmation permet d'ajuster le volume d'emprunt nécessaire au financement des dépenses inscrites au budget.

	En K€	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Fonctionnement		144,2	144,2
Dont Réel		-45,8	144,2
Dont Ordre		190,0	
Investissement		-1 370,6	-1 370,6
Dont Réel		-1 881,3	-2 071,3
Dont Ordre		510,7	700,7

Y compris une réduction du volume d'emprunt d'équilibre inscrit au Budget de - 2 260 K€ pour équilibrer la DM

Ville de Niort

2018 DM n°1 – Novembre 2018 **Section de Fonctionnement**

Solde des mouvements : + 144,2 K€ en recettes réelles

Principaux ajustements :

Les ajustements liés aux transferts avec la CAN :

- intégration de la participation de la CAN pour la gestion du complexe de la Venise Verte (convention de gestion) + 902 K€
- diminution de l'Attribution de Compensation - 958,9 K€ (GEMAPI, ZAE Terre de Sport et Venise Verte)
- perte de recettes de la patinoire - 75 K€

Le FPIC est ajusté conformément aux montants notifiés + 117 K€

Le produit des contributions directes de TF a été ajusté suite à la notification de la part de l'Etat des bases définitives + 53,5 K€.

Recettes exceptionnelles :

Remboursements de l'assurance dommage ouvrage de la Brèche (60 K€) et du sinistre de la salle du Clou Bouchet (33 K€, équivalent inscrit en dépenses).

En K€	Recettes en -	Recettes en +	Total Recettes
Produits des services et des domaines	-90,7	931,6	840,9
Transfert complexe Venise Verte	-75,0	902,7	827,7
Autres prestations de services (Fourrière, ...)		28,9	28,9
Mise à disposition de personnel facturé	-15,7		-15,7
Impôts et taxes	-958,9	170,8	-788,1
Contributions directes		53,5	53,5
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)		117,3	117,3
Attribution de compensation	-958,9	0,0	-958,9
Dotations et autres participations	-18,5	13,1	-5,4
Participations Etat		13,1	13,1
Participation Région	-4,0		-4,0
Participations financières - autres organismes	-14,5	0,0	-14,5
Autre produits de gestion courante	0,0	2,5	2,5
Revenus des immeubles		2,5	2,5
Produits exceptionnels	0,0	94,3	94,3
TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS A LA DM n°1	-1 068,1	1 212,3	144,2

Autres : augmentation des recettes de la fourrière automobile (20 K€), fin des conventions de mise à disposition de personnel (-15,7 K€), augmentation de la participation de l'Etat sur les titres sécurisés et la démarche Développement Durable (13 K€)

Ville de Niort

2018 DM n°1 – Novembre 2018

Section de Fonctionnement 1/2

Solde des mouvements : - 45,8 K€ en dépenses réelles

Principaux ajustements :

Masse salariale, le transfert des agents de la DSIT à la CAN au 1^{er} octobre se traduit par une baisse de la masse salariale parfaitement équilibrée par l'augmentation des charges à caractère général (306 K€).

Charges à caractère général :

Des contrats de prestations de services sont ajustés tels que la prestation d'enlèvement et de stockage des véhicules (+ 50 K€), la surveillance de la piscine Niort Plage (+8 K€) et d'autres contrats ne sont plus nécessaires (- 22 K€ sur FNP, Apartés,...)

D'autres dépenses sont abandonnées, telles que la redevance eau (-20 K€ transfert compétence GEMAPI), et le transport scolaire (-17 K€, décalage des travaux).

Autres dépenses :

-Redéploiement de crédits de la prévention spécialisée (-22 K€) en faveur de la MIPE (+10 K€) et d'un projet d'insertion par la boxe (+12 K€),
-Diminution de la participation des OGEC du fait d'une fréquentation plus faible que prévu dans les écoles privées (-30 K€),

En K€	Dépenses en -	Dépenses en +	Total Dépenses
Charges à caractère général	-121,5	418,3	296,8
Eau et assainissement	-20,0		-20,0
Contrat de prestation de service	-22,0	66,5	44,5
Fournitures petits équipements	-10,0		-10,0
Transport collectif	-17,0		-17,0
Entretien et réparations		33,6	33,6
Remboursement de frais - CAN	-21,0	306,0	285,0
Etudes et recherches	-22,0		-22,0
Autres ajustements de crédits	-9,5	12,1	2,6
Masse salariale	-306,0		-306,0
Subventions et participations	-30,0	54,5	24,5
Subvention aux organismes de droit privé	-30,0	22,0	-8,0
Perte sur créances irrécouvrables	0,0	32,5	32,5
Subventions du budget principal aux budgets annexes	-31,0	0,0	-31,0
Budget annexe Parc de Noron	-31,0		-31,0
Charges financières	-30,0		-30,0
Charges exceptionnelles		0,0	0,0
Titres annulés sur exercice antérieur			0,0
TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS A LA DM n°1	-518,5	472,7	-45,8

-Inscription des admissions en non valeur (32,5 K€), et justement à la baisse de la subvention d'équilibre du Parc de Noron (- 31 K€) (cf. budgets annexes).

2018 DM n°1 – Novembre 2018

Section d'Investissement (1/2)

Solde des mouvements : - 1 881K€ en dépenses et + 189 K€ en recettes réelles

En dépenses :

Les crédits ont été ajustés au plus près de la réalité des projets, en tenant compte du solde des opérations ou du résultat des consultations pour les marchés et en fonction du calendrier de réalisation de certaines opérations.

Parallèlement, certaines opérations nécessitent l'inscription de crédits avant la fin de l'année 2018, notamment :

- pour la mise en œuvre d'une convention avec la SEMIE « Fief de la Paillée/village seniors » (+31 K€)
- le marché de vidéo-protection (90 K€)
- pour acquérir les volumes du CCAS place du Port (+50 K€)

Le volume des dépenses d'investissement est réduit de 1 881 K€.

en K €	DEPENSES	RECETTES
URBANISME ET HABITAT	-584 261	322 250
1 PLANIFICATION URBAINE	-10 000	
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS	-584 668	322 250
Les Halles	-196 689	
OPAH-RU Communautaire	-8 000	
Passage du commerce	-2 000	
ZAC Terre de Sport	-17 100	
Vallée de Bellevue	-119 000	
La Croix des Pèlerins	-105 000	
Brèche	-56 879	
Ouvrages hydrauliques et rivières, CTMA	-60 000	-30 000
Contrat de Ville	-20 000	
PACT CAN		352 250
4 HABITAT	10 407	
SECURITE PUBLIQUE	82 700	-50 000
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	-387 050	50 000
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC (hors opérations spécifiques)	-269 500	70 000
Voirie	-250 000	70 000
Réfection de voiries et signalisation - PVR		70 000
Réfection des ouvrages d'arts et hydrauliques - murs de soutènement	-250 000	
Mobilité et éclairage public	-15 500	
Opérations d'aménagement	-4 000	
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	-117 550	-20 000
Immeubles en péril et astreintes	-20 000	-20 000
Les Halles	-15 000	
Travaux de rénovation des installations thermiques	-24 550	
Travaux de rénovation des toitures	-58 000	

2018 DM n°1 – Novembre 2018

Section d'Investissement (2/2)

En recettes :

Les ajustements correspondent majoritairement à des prévisions qui ne se réaliseront pas en 2018 ou s'avèrent moins élevées que prévues, notamment :

- Ajustement des financements pour le GS Prévert (- 140 K€)
- Péril rue de l'Yser, le propriétaire a pris en charge les travaux directement (-20 K€)
- Pas de subvention FIPD attendue sur le dossier vidéo protection (-50 K€)
- Transfert GEMAPI (-30 K€)
- Ajustement du produit des amendes de police notifiée (-45 K€)

mais aussi à de nouvelles inscriptions, notamment :

- suite à l'avancement du fléchage des projets financés par le PACT CAN II jusqu'alors inscrits en 2019 (+352 K€)
- des PVR réalisées et non programmées au BP (+ 70 K€)
- une subvention FIPHP pour le CTM Chamoiserie (+36 K€)

Globalement, le volume des recettes d'investissement augmente de 188 K€.

en K €	DEPENSES	RECETTES
EDUCATION ET JEUNESSE	-36 290	-141 000
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	-87 140	-141 000
Bâtiments scolaires	-87 140	-141 000
11 JEUNESSE	50 850	
CSC, MCPT et maisons de quartiers	50 850	
SPORT	-55 240	
12 SPORT	-55 240	
Salles de sports - Omnisport Barra	-49 000	
Stades - Complexe sportif de la Venise Verte	-6 240	
CULTURE	-40 250	
LES RESSOURCES	-797 626	36 197
14 SYSTÈME D'INFORMATION	-227 361	
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	-585 000	36 197
Pôle technique	-30 000	36 197
Chamoiserie		36 197
Espaces verts naturels	-30 000	
Pôle administratif	-555 000	
Archives	-435 000	
Cité administrative - Emile Bèche travaux	-120 000	
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	14 735	
AUTRES DEPENSES	-53 280	-28 764
Opérations financières et cautions	-20 000	16 720
Remboursement du capital	-43 280	
Amendes de police		-45 504
Total général	-1 881 298	188 663

2018 DM n°1 – Novembre 2018

Évolution du volume d'emprunt

Pour mémoire, le volume d'emprunt d'équilibre inscrit au budget 2018 est le suivant (en K€) :

Emprunt BP 2018	10 770
Emprunt 2017 « restant à réaliser »	7 000
Ajustement au BS	-4 195
Ajustement DM n°1	-2 260
Montant inscrit au budget 2018 =	11 315
<i>Dont emprunts nouveaux maximum restant à mobiliser en 2018</i>	4 315

En termes d'encaissement, 5 M€ seront consolidés cette année, correspondant à un emprunt de 2 M€ souscrit en 2016 et un de 3 M€ souscrit en 2017.

Un emprunt de 2 M€ souscrit en 2017 dont la phase de mobilisation arrive à échéance fin 2019 fera l'objet d'un report la situation de trésorerie ne nécessitant pas de le mobiliser à ce stade.

La situation est conforme aux engagements pris dans le cadre du contrat financier.

2018 DM n°1 – Novembre 2018

Budgets Annexes (1/3)

Budget annexe Stationnement

En K€	Solde des mouvements en	Solde des mouvements en Recettes
Exploitation	896,3	896,3
Dont Réel	-31,5	17,8
Dont Ordre	927,8	878,5
Investissement	9 012,9	9 012,9
Dont Réel	49,3	0,0
Dont Ordre	8 963,6	9 012,9

Les inscriptions tiennent compte du réaménagement des emprunts souscrit auprès du Crédit Agricole (compactage de deux prêts en un seul), impliquant notamment une baisse des charges d'intérêts nette de frais bancaire de 27 K€. En outre pour faire face à un rattrapage de cotisation foncière des entreprises (CFE- Parking de la Brèche) 26 K€ supplémentaires ont été inscrits. En recettes, il s'agit d'ajustement au vu du niveau des réalisations, notamment sur le parking de la Brèche et du Moulin du Milieu.

Des crédits sont aussi inscrits dans le cadre de régularisations comptables de TVA (+ 49 K€ en investissement et -31 K€ en fonctionnement).

Les écritures d'ordres correspondent aux mouvements comptables liés au réaménagement des emprunts.

Ces ajustements se font sans impact sur la subvention versée par le budget principal.

2018 DM n°1 – Novembre 2018

Budgets Annexes (2/3)

Budget annexe Parc de Noron

En K€	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Exploitation	-31,0	-31,0
Dont Réel	-31,0	-31,0
Dont Ordre	0,0	0,0
Investissement	0,0	0,0
Dont Réel	0,0	0,0
Dont Ordre	0,0	0,0

La DM intègre uniquement des ajustements relatifs à deux prestations particulières :

- Abandon partiel d'un accompagnement SO SPACE sur la gestion des évènements du fait d'un retard pris dans sa mise en œuvre (-10 K€)
- Abandon et réinscription en 2019 d'un audit général sur l'équipement (21K€).

Globalement, la subvention du budget principal peut être réduite de 31 K€ portant son montant total à 910 K€.

2018

DM n°1 – Novembre 2018

Budgets Annexes (3/3)**Budget annexe Crématorium**

En fonctionnement, il est prévu un ajustement de + 120 K€ de recettes, du fait de la hausse constante d'activité constatée depuis le début de l'année, portant le voté 2018 à 851 K€ contre 731 K€ au BP 2018 soit +16,5%.

Budget annexe Chaufferie Bois des Brizeaux

Les ajustements concernent notamment l'abandon :

- de l'étude d'un schéma directeur du réseau de chaleur (25 K€) et de son financement à 50% par l'ADEME
- des travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'équipement et de son financement par le budget principal (30 K€)

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il des remarques sur cette Décision Modificative qui est la dernière étape de la conclusion de l'écriture budgétaire 2018, et non pas 2019. Non ?

Comme convenu d'ailleurs dans les DOB de l'année passée, on souscrit un taux d'emprunt beaucoup moins élevé que prévu, ce qui permet de continuer à réduire l'encours de l'emprunt.

Je me permets de passer au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

C'est la Décision Modificative n°1, ça veut dire que ce qui est prévu en général dans les budgets primitifs est relativement peu modifié. Il y a évidemment un Budget Supplémentaire, mais on a peu de réécriture du budget en cours d'année, ce qui est plutôt une bonne chose. Merci au service Finances d'y veiller ainsi qu'aux élus qui en ont la délégation.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-404

Direction des Finances**Budget principal - Créances irrécouvrables -
Créances admises en non-valeur et créances
éteintes**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget principal de la Ville de Niort.

Par délibération n°D-2018-237 en date du 26 juin 2018, le Conseil municipal avait admis certaines créances en non-valeur.

Le Comptable public présente un complément d'états concernant la période de 2004 à 2017 et correspondant essentiellement :

- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, les jugements rendus par un Tribunal d'Instance leur accordant l'effacement de leur dette ;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le Comptable public sont les suivants :

Au budget principal, une somme de 34 093,63 € TTC correspondant, pour l'essentiel, à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire et garderie, le droit de place et, dans une moindre mesure, à l'ANIOS, les centres de loisirs, l'occupation du domaine public et la fourrière.

En conséquence, le Comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses.

Les crédits sont prévus au budget 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur ou en créances éteintes et inscrire en dépenses les sommes proposées par le Comptable public pour un montant global de 34 093,63 € TTC, selon la répartition suivante :

- 15 188,99 € TTC au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541) ;
- 18 904,64 € TTC au titre des créances éteintes (compte 6542).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Dominique DESQUINS

Ce qui vous est proposé c'est une somme de 34 093,63 € TTC, qui correspond à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire, la garderie, les droits de place et, dans une moindre mesure, l'ANIOS, les centres de loisirs, l'occupation du domaine public, la fourrière etc...

Monsieur le Maire

Si tu veux bien, on a encore beaucoup de délibérations, donc on va les présenter assez rapidement...

Dominique DESQUINS

Vous avez le détail année par année qui figure en annexe, tel qu'il nous a été donné par le comptable public.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Dominique.

Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Une abstention pour Monsieur CHARBONNEAU.

Direction des Finances**Budget annexe Stationnement - Subvention
exceptionnelle**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-1 et L 2224-2 ;

Vu la délibération n°D20090115 du 30 mars 2009 créant le budget annexe Stationnement ;

Vu la délibération n°D-2015-396 en date du 23 novembre 2015 relative au transfert de la gestion des parkings aménagés et des parkings en concession vers ce budget ;

Le niveau des tarifs ne permet pas de générer des recettes suffisantes pour équilibrer l'exploitation des parkings en ouvrage, ceux-ci ayant engendré un investissement important pour leur construction.

Ces contraintes sont de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe Stationnement qui nécessite le versement d'une subvention exceptionnelle.

Dans le budget primitif 2018, voté par l'assemblée municipale, le 18 décembre 2017, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 155 750,00 € au profit du budget annexe Stationnement. Le montant de cette subvention a été modifié lors du budget supplémentaire pour être ramené à 1 078 008,34 €.

Considérant que tout transfert de crédits du budget principal à un budget annexe lié à un service public industriel et commercial doit être précédé d'une délibération spécifique et motivée, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le versement de la subvention exceptionnelle telle que prévue au budget principal, au profit du budget annexe Stationnement pour un montant de 1 078 008,34 € au titre de l'année 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- verser une subvention exceptionnelle attribuée au budget annexe Stationnement d'un montant de 1 078 008,34 € au titre de l'année 2018.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire notamment afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-406

Direction des Finances**Budget annexe Stationnement - Réaménagement de la dette - Etalement de la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 17 septembre 2018, la Ville a approuvé, dans le cadre du budget annexe Stationnement, le principe d'un réaménagement de 2 emprunts (n°CO2637 et le CO2702) souscrits auprès du Crédit Agricole avec intégration des indemnités du remboursement anticipé (IRA) dans le capital du nouvel emprunt contractué.

Le montant du nouvel emprunt est de 4 921 043,85 € incluant les IRA d'un montant de 878 495,58 €, issues de ce réaménagement.

Conformément à l'instruction budgétaire M 4, ces IRA doivent faire l'objet d'une comptabilisation par des écritures d'ordre budgétaire.

Afin de réduire l'impact budgétaire de cette intégration dans le budget annexe, cette instruction budgétaire prévoit que « les indemnités de renégociation de la dette imputées au compte 6688 « Autres charges financières » peuvent faire l'objet d'un étalement sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la renégociation. »

Au regard de la programmation budgétaire du budget annexe Stationnement pour les exercices 2018 et 2019, il est proposé d'étaler cette capitalisation sur 2 années de la manière suivante :

Montant de la capitalisation des IRA	Etalement de la capitalisation	
	Exercice 2018	Exercice 2019
878 495,58	618 200 €	260 295,58 €

Ce montant de charges à répartir sera constaté en 2018 par des opérations d'ordre budgétaire : une recette dans la section d'exploitation au compte 796 « transferts de charges financières » et un mandat en section d'investissement sur le compte 4817 « pénalités de renégociation de la dette ».

Par ailleurs, à la fin de chaque année concernée, l'étalement sera constaté par une dépense d'exploitation au compte 6862 « dotations aux amortissements des charges financières à répartir » et une recette d'investissement au compte 4817.

Les inscriptions budgétaires nécessaires à ces opérations seront prévues dans le cadre de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2018, puis dans le cadre du budget primitif 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser l'étalement des indemnités du remboursement anticipé (IRA) capitalisées issues du réaménagement des emprunts du Crédit Agricole sur une durée de 2 ans ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser l'inscription des crédits nécessaires à cet étalement dans le cadre d'opérations d'ordre budgétaires conformément aux modalités décrites, ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

Dominique DESQUINS

Je reviens sur le réaménagement de la dette du Budget annexe stationnement. Il y a eu une renégociation d'emprunt qui consiste à réintroduire les indemnités de remboursement anticipées (IRA) du prêt précédent, dans un nouvel emprunt.

Ce qu'il vous est proposé, c'est d'étaler cette capitalisation de ces IRA sur les deux exercices 2018 et 2019, à hauteur de 618 200,00 € pour 2018 et de 260 295,58 € pour 2019.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il des remarques ? Non,

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

C'est une délibération importante, puisqu'on est dans le réaménagement de la dette, ce qui permet aussi de rendre plus acceptable et plus soutenable ce budget annexe Stationnement, qui pèse pour pas loin de 8 000 000,00 d'euros.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-407

Direction des Finances**Fin de mise à disposition et donation de biens au
Syndicat des Eaux du Vivier**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de la création du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV), la Ville de Niort a mis à disposition de cette structure différents matériels afin de lui permettre d'assurer ses compétences dans des conditions optimum.

A ce titre, plusieurs biens, listés en annexe 1, ont fait l'objet d'une mise à disposition dans le cadre de ce dispositif.

En accord avec le SEV, la Ville souhaite d'une part mettre fin à ces mises à disposition et d'autre part, en fonction des biens, soit procéder à leur réforme soit les remettre à titre gratuit au SEV.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la fin de la mise à disposition de l'ensemble des biens figurant en annexe 1 ;
- accepter de remettre à titre gratuit au SEV les biens figurant au point 1 de l'annexe 1 ;
- procéder à la mise en réforme du bien figurant au point 2 de l'annexe 1.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018

Délibération n° D-2018-408

Direction des Finances

**Approbation du rapport de la Commission Locale
d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du
1er octobre 2018**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la décision approuvant le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 1^{er} octobre 2018.

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, réunie au sein de la CAN, le 1^{er} octobre 2018, est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Ce rapport porte sur :

- l'évaluation des charges liées au transfert du complexe sportif de la Venise Verte au 1^{er} mars 2018 ;
- l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

En conséquence, le montant de l'attribution de compensation alloué à la Ville de Niort est modifié pour 2018 et 2019.

Il s'établira pour 2019 à 13 703 235,23 € avec une diminution de 870 564,77 € au titre du transfert du complexe sportif de la Venise Verte et de 123 519 € au titre de la GEMAPI.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 1er octobre 2018.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Direction du Secrétariat Général**Régularisation législative des statuts de la
Communauté d'Agglomération du Niortais -
Compétences facultatives**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-17,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Dans la continuité des évolutions apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais par les Lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, de nouvelles évolutions législatives et jurisprudentielles amènent la CAN à opérer à des régularisations dans la rédaction de ses statuts.

Ces régularisations ont pour objectif de mettre les statuts de la CAN en cohérence avec la pratique de ses politiques publiques dans une optique de maintien du statut quo existant.

Dans un premier temps, la récente Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement, est venue lier la compétence optionnelle assainissement à la seule gestion des eaux usées entraînant une sécabilité avec la gestion des eaux pluviales.

Afin de garantir une continuité, il convient d'ajouter la gestion des eaux pluviales urbaines aux compétences supplémentaires exercées par la CAN. Cette compétence deviendra obligatoire pour les Communautés d'Agglomération en 2020.

Par ailleurs, la CAN, dans le cadre de sa compétence d'organisation du transport public et de la mobilité sur son ressort territorial, établit la localisation des points d'arrêt des véhicules de transport et l'information des usagers. Une jurisprudence du Conseil d'Etat a considéré que cette compétence ne s'étend pas à la réalisation et à l'entretien des éléments de mobilier urbains que constituent les abris voyageurs et les poteaux d'arrêts.

De plus, la CAN est, au titre du SD'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité), en charge de la mise en accessibilité de ses points d'arrêts.

Ainsi, afin de maintenir la capacité d'action de la CAN dans ces domaines, il convient d'étendre le périmètre de la compétence facultative voirie, jusqu'ici exercée seulement sur le Boulevard Willy Brandt à Niort, à :

- l'installation, la maintenance et l'entretien des abris-voyageurs affectés au service public de transport collectif sur le territoire des communes membres.
- l'aménagement et la mise en accessibilité des quais sur voirie nécessaires à l'exploitation du service public de transport collectif sur le territoire des communes membres.

RETOUR SOMMAIRE

L'implantation et la localisation des poteaux d'arrêt ne sont pas concernées par cette évolution et restent gérées dans le cadre de la compétence mobilité.

Cette régularisation des statuts n'entraîne aucun transfert de charges entre la CAN et les communes membres.

Le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes du conseil d'Agglomération et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Un arrêté préfectoral viendra acter cette modification des statuts dès que les conditions de majorité requises seront obtenues.

La présente délibération a été notifiée au maire de chaque commune afin que chaque conseil municipal puisse se prononcer sur les modifications de compétences proposées.

Vu les enjeux législatifs et l'opportunité pour le territoire que l'Agglomération se dote de statuts porteurs de développement,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais tels qu'ils sont joints en annexe. (Les modifications figurent en grisé) ;
- autoriser la signature du Procès-verbal de mise à disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Direction Ressources Humaines**Clarification des dispositions relatives aux astreintes**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le montant de l'astreinte (hors filière technique) ayant été revu à la hausse, il est soumis au Conseil municipal un réexamen des dispositions concernant ce dispositif.

1. Règlementation applicable en matière d'astreinte

Pour la fonction publique territoriale, le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précise dans son article 5 les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics.

Ce dispositif a été complété par le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 précisant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes dans la Fonction Publique Territoriale.

Le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement, ainsi que les arrêtés pris en application, sont venus redéfinir les modalités applicables en la matière pour les agents territoriaux relevant de la filière technique.

A la Ville de Niort, les astreintes sont régies actuellement par délibération en date du 30 décembre 2003 sur l'organisation des astreintes modifiée par différentes délibérations, dont la dernière en date du 29 juin 2015 porte sur la modification de l'astreinte de décision.

2. Définition, conditions de mise en œuvre et d'indemnisation ou de compensation de l'astreinte**2.1 Objet**

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail.

Pour la filière technique, la réglementation distingue 3 types d'astreintes alors que pour les autres filières il n'y a pas de distinction.

2.2 Non-cumul

L'indemnité d'astreinte ou la compensation des astreintes ne peuvent être accordées aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une NBI au titre de l'occupation de l'un des emplois fonctionnels administratifs de direction mentionnés par le décret n°2001-1274 du 27 décembre 2001 et le décret n°2011-1367 du 28 décembre 2001.

2.3 Bénéficiaires

Les agents titulaires, stagiaires et contractuels exerçant des fonctions équivalentes peuvent être concernés par le dispositif des astreintes

Les postes concernés sont en annexe 2.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

2.4 Services concernés

Tous les services de la Ville de Niort peuvent être concernés par le dispositif des astreintes.

2.5 Indemnité d'astreinte

1. Montant des indemnités d'astreinte des agents de la filière technique

En ce qui concerne la filière technique, la réglementation distingue trois types d'astreinte, les deux premiers étant applicables aux fonctionnaires de toutes les catégories, le dernier concernant **exclusivement les personnels d'encadrement** (la notion de personnel d'encadrement n'est pas précisée. Le texte de référence applicable au personnel du ministère de l'équipement précise la situation ouvrant droit à cette indemnité : « **Les personnels d'encadrement** fonctionnaires et non titulaires appelés à participer à un dispositif mis en place par le chef de service en dehors des heures d'activité normale du service peuvent bénéficier d'une indemnité d'astreinte (l'astreinte de décision). Ils doivent alors pouvoir être joints, par le Préfet ou les services d'administration centrale, afin d'arrêter les dispositions nécessaires ») :

- **Astreinte d'exploitation** : situation des agents tenus, pour les nécessités du service, de demeurer à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir ;
- **Astreinte de sécurité** : situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise) ;
- **Astreinte de décision** : situation des personnels d'encadrement pouvant être joints directement, par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service.

Les montants sont précisés en annexe 1.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps au service de l'Etat, sans qu'il soit besoin de prendre une nouvelle délibération.

2. Montant de l'indemnité d'astreinte des agents de toutes les autres filières

En ce qui concerne les autres filières, la réglementation ne distingue pas de types d'astreinte.

Les montants sont précisés en annexe 1.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps au service de l'Etat, sans qu'il soit besoin de prendre une nouvelle délibération.

3. Octroi d'un repos compensateur

Pour les agents de la filière technique, seule l'indemnisation est possible.

Pour les agents de toutes les autres filières, un choix est possible entre l'indemnisation ou la compensation.

A la Ville de Niort le choix de l'indemnisation a été retenu.

Les valeurs de compensation en temps sont toutefois précisées en annexe 1.

3. Définition, conditions de mise en œuvre de l'indemnisation ou de la compensation de l'intervention pendant l'astreinte

3.1 Objet

L'intervention correspond à un travail effectif accompli par un agent pendant une période d'astreinte. En cas de déplacement sur site, le temps de trajet destiné à rejoindre le lieu de l'intervention ainsi que le temps de retour au domicile sont également considérés comme temps effectif.

3.2 Bénéficiaires

Les agents qui interviennent en période d'astreinte.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

3.3 Modalités de compensation ou d'indemnisation

1. Montant de l'indemnité ou compensation d'intervention pendant l'astreinte des agents de la filière technique éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Pour les agents éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), si l'agent dépasse ses obligations normales de services définies dans le cycle de travail, les interventions peuvent, à ce titre, donner lieu au versement d'IHTS ou être compensées par une durée d'absence équivalente au nombre d'heures d'intervention ou majorées de 100% si ces interventions sont effectuées en heures de nuit ou majorées de 66% si elles le sont pendant un dimanche ou un jour férié.

2. Montant de l'indemnité ou compensation d'intervention pendant l'astreinte des agents de la filière technique pour les agents non éligibles aux IHTS

Les montants sont précisés en annexe 1.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps au service de l'Etat, sans qu'il soit besoin de prendre une nouvelle délibération.

3. Montant de l'indemnité ou compensation d'intervention pendant l'astreinte des agents de toutes les autres filières

Les montants sont précisés en annexe 1.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps au service de l'Etat, sans qu'il soit besoin de prendre une nouvelle délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les nouvelles conditions et des nouveaux montants d'astreinte et d'intervention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit d'une délibération qui mérite qu'on s'y arrête, qui concerne les astreintes.

Suite à une augmentation hors filière technique, du montant de l'astreinte, il nous a semblé nécessaire de faire une délibération qui rappelle la réglementation en matière d'astreinte.

Comment cette dernière est mise en œuvre et indemnisée ?

Qui en bénéficie ?

Tout ça est clairement exposé dans la note, mais je peux vous le développer si vous le souhaitez.

Qu'est-ce qu'une astreinte et particulièrement de la filière technique ?

Quelle est la distinction entre astreinte d'exploitation, celle de sécurité et l'astreinte de décision ?

Un tableau précise, en annexe 1 le montant des indemnités d'astreintes. Dans certains cas, on peut avoir le choix entre le repos compensateur et l'indemnisation. La Ville a choisi l'indemnisation, mais vous avez également dans le tableau ce que serait le repos compensateur s'il y en avait.

Ensuite, les conditions de mise en œuvre de l'indemnisation, de la compensation de l'intervention pendant l'astreinte. Ceci apparaît dans les différents tableaux qui vous sont soumis en annexe 1.

En annexe 2, vous avez les postes qui sont susceptibles d'être soumis à ces astreintes.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des commentaires ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Direction Ressources Humaines**Protection des données à caractère personnel -
Convention de mise à disposition d'un agent de la
Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de
la Ville de Niort - Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 23 avril 2018, le Conseil municipal de la Ville de Niort a approuvé la convention de mise à disposition du Délégué à la protection des données à caractère personnel de la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de la Ville de Niort à hauteur de 50% de son temps de travail hebdomadaire, dans l'attente de la création d'un service commun.

Afin de tenir compte de la mise à disposition du Délégué à la protection des données à caractère personnel de la Communauté d'Agglomération du Niortais également auprès du Centre Communal d'Action Sociale et du Syndicat des Eaux du Vivier, il est proposé un avenant à cette convention de mise à disposition.

Ainsi à compter du 1er décembre 2018, le Délégué à la protection des données à caractère personnel de la Communauté d'Agglomération du Niortais sera mis à disposition de la Ville de Niort à hauteur de 40% de son temps de travail hebdomadaire.

Il est précisé que cette clé de répartition est susceptible d'évoluer après un premier bilan de son activité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du Délégué à la protection des données à caractère personnel de la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-412

Direction Ressources Humaines**Création d'emplois saisonniers pour les accueils de loisirs à la direction de l'Education**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le fonctionnement des centres de loisirs nécessite la présence de personnels de direction et d'animation formés à l'accueil et à l'animation de groupes de jeunes enfants. C'est pourquoi, afin d'assurer cette mission de service public pour la période du 1er janvier au 5 juillet 2019, il y a lieu de créer sur la base de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois saisonniers suivants répartis selon les périodes d'ouverture conformément au tableau ci-dessous :

	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Accueil des vacances scolaires d'été (par mois)	Base de rémunération indiciaire
Directeur	2	2	621/521
Directeur adjoint	2	4	532/455
Animateur	40	80	506/436

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil municipal s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois ci-dessus pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs pour la période du 1er janvier au 5 juillet 2019.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-413

Direction Ressources Humaines**Création d'emplois temporaires pour le recensement de la population**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les opérations de recensement de la population se dérouleront en janvier et février prochains et nécessiteront le recrutement de personnels temporaires composés de 15 agents recenseurs (maximum) et de 3 contrôleurs chargés de leur encadrement.

La Ville de Niort prend en charge la rémunération des agents recrutés et reçoit de la part de l'Etat une dotation forfaitaire destinée à compenser partiellement les coûts qu'elle doit supporter.

Dans ce cadre, il est proposé de créer pour une durée de trois mois maximum, les postes ci-dessus mentionnés, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les 3 postes de contrôleurs seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux et les 15 postes d'agents recenseurs, sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil municipal s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 15 emplois temporaires d'agents recenseurs et de 3 emplois temporaires de contrôleurs, pour une durée de trois mois, selon les modalités susvisées.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-414

Direction de la Commande Publique et Logistique**Accord cadre fourniture de carburant en station et gestion des consommations - Lot 1 tout carburant hors GPL - Territoire de Niort - Approbation du marché subséquent n°4 - Année 2019**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de répondre à leurs besoins respectifs, la Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort, et le Syndicat des Eaux du Vivier, ont constitué un groupement de commandes pour l'achat de carburant en station-service.

La Ville de Niort est coordonnateur du groupement.

Le Conseil municipal, par délibération du 23 novembre 2015 a approuvé le marché concernant le lot n°1 de l'accord cadre portant sur la fourniture de carburant (hors GPL) sur le territoire de Niort, attribué à la société SIPLEC basée à IVRY S/ SEINE. Chaque marché subséquent, d'une durée d'un an a été reconduit tacitement depuis le début de l'accord cadre.

L'évolution de la réglementation EURO 6, oblige les constructeurs de véhicules et matériel diesel à prévoir l'adjonction d'Ad Blue dans les moteurs.

Afin d'adapter le marché aux besoins du groupement pour son parc de véhicules et matériels diesel récent, un marché subséquent ajoutant l'Ad Blue aux carburants traditionnels, a été proposé au titulaire de l'accord cadre, la société SIPLEC.

Ce marché subséquent est d'une durée d'un an. Comme l'accord cadre, il ne fixe ni minimum, ni maximum.

Les montants estimatifs, selon les prix des carburants au 05 octobre 2018 se décomposent comme suit :

Ville de Niort	CCAS	SEV
274 400 € TTC	20 500 € TTC	56 500 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent n°4 – année 2019 - de fourniture de carburants et gestion de consommation – lot n°1 – Tout carburant – hors GPL 6 Territoire de Niort avec SIPLEC SA (Société d'Importation Leclerc) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-415

Direction de la Commande Publique et Logistique**Fourniture de matériels roulants 2018 - Lot 3 : balayeuse compacte environ 2m3 - Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal a approuvé par délibération du 26 juin 2018 l'attribution du marché de fourniture de matériels roulants – lot 3 - balayeuse compacte environ 2 m3, à la société SARL Boschung Environnement.

Le marché comprend la fourniture de 2 balayuses BOSCHUNG S2 de 2m3 ainsi que la reprise de deux micro-balayuses HOLDER X30 actuellement utilisées par le service DEP- Propreté Urbaine.

L'évolution des besoins de la Ville en matière de nettoyage a fait apparaitre la nécessité d'équiper le service évènement d'un matériel de balayage d'occasion pour l'entretien des halles et des espaces de circulation du parc de Noron.

Le redéploiement au service évènement d'une des deux balayuses HOLDER X30 prévues d'être reprise au marché nécessite la mise en place d'un avenant.

L'avenant a pour objet de modifier le montant du marché du fait de la reprise d'une seule machine micro-balayeuse Holder X30 au lieu de deux prévues initialement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché de fourniture de matériels roulants 2018 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-416

Direction de la Commande Publique et Logistique**Prestation d'édition de documents de gestion - Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Un accord-cadre concernant les prestations d'édition, de documents de gestion a été notifié au titulaire DocOne pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Cet accord-cadre est exécuté par la DSIT pour la Ville de Niort, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV).

La mutualisation de la DSIT et son transfert à la Communauté d'Agglomération du Niortais d'une part, le pacte financier signé avec l'Etat dont le contenu nous invite à limiter les flux croisés entre collectivités d'autre part, ont incité la Ville de Niort à modifier le portage lors de la reconduction de ce marché. Un groupement entre la Ville de Niort, le CCAS et le SEV est mis en œuvre. Afin de préparer la relance de la procédure de consultation dans le cadre de ce groupement, il est nécessaire de prolonger le marché actuel de 3 mois jusqu'au 31 mars 2019.

Le montant maximum demeure inchangé à 380 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 du contrat d'accord-cadre « prestations d'édition, documents de gestion » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-417

Direction de la Commande Publique et Logistique**Maintenance applicative, assistance et projets de développement autour des logiciels de l'éditeur BERGER LEVRAULT - Avenant n°2**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Un accord-cadre portant sur la maintenance applicative, l'assistance et le projet de développement autour des logiciels de l'éditeur BERGER LEVRAULT a été notifié le 31 décembre 2015 pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2016, reconductible 3 fois, soit pour une durée maximale de 4 ans.

Un premier avenant a ramené cet accord-cadre à une durée ferme de 3 ans et un montant maximum de 520 000 € HT sur la période, en perspective de nombreux projets de développement.

L'avenant n°2 prolonge d'un an cet accord-cadre. Le montant maximum demeurant inchangé à 520 000 € HT.

Son échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2019, en place du 31 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 du contrat d'accord-cadre « Maintenance applicative, assistance et projet de développement autour des logiciels de l'éditeur BERGER LEVRAULT » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-418

Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications **Versement d'une subvention d'investissement pour acquérir la nouvelle infrastructure serveur du système d'information à la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ont créé un service commun au 1er octobre 2018 en charge de l'ensemble des prestations informatiques sous la forme d'une gestion intégrée des systèmes d'information.

La création de ce service commun permet d'assurer l'ensemble des actions de la DSI pour le compte de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et matériels, pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences et à la réalisation, à terme, d'économies d'échelle.

Dans ce cadre, comme prévu à l'article 5 de la convention : « À titre dérogatoire, la CAN pourra au besoin procéder à l'acquisition des serveurs du service commun, pour le compte des deux collectivités, avant le 1er janvier 2019 selon la clé de répartition définie dans la présente convention (60% Niort/40% CAN) sous la forme d'une participation financière de la Ville de Niort à travers une subvention d'investissement déterminée sur le montant HT des dépenses », ce renouvellement est en cours de réalisation.

Ce remplacement est évalué à 400 000 € TTC. La Ville de Niort versera sur la base des frais engagés par la Communauté d'Agglomération du Niortais, une subvention d'investissement qui sera au maximum de 200 000 € HT, selon les règles prévues à la convention de service commun ci-dessus. Ce versement se fera sur la base des coûts réels engagés par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de cette subvention d'investissement à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-419

Direction de la Commande Publique et Logistique**Adhésion au réseau Accueil et Relations aux usagers d'IDEAL Connaissances**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est engagée dans une démarche qualité de l'accueil et dans un projet de Certification Qualité Accueil QUALIVILLE.

IDEAL Connaissances (Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local) a pour vocation d'accompagner l'échange de savoir-faire des collectivités territoriales sur leurs domaines de compétences. Cette société a la particularité d'être une émanation financée en partie par les collectivités locales adhérentes au réseau IDEAL depuis 1985.

Le réseau Accueil et Relation aux usagers regroupe 2641 membres issus de 590 Collectivités. Le réseau fédère agents territoriaux et acteurs publics en charge des missions d'accueil / relations aux usagers au sein d'une communauté et à travers un colloque annuel.

L'adhésion de la Ville de Niort au réseau Accueil et Relation aux usagers permettrait à tous les agents recevant du public (environ 80 personnes) et à tous les chefs de services concernés par la démarche de bénéficier :

- d'un réseau social professionnel permettant à l'ensemble des agents recevant du public d'échanger avec leurs pairs ;
- de formations pour les agents d'accueil et les chargées de missions liées à la démarche qualité accueil ;
- de conférences et rencontres sur la thématique de l'Accueil et de la qualité de la Relation à l'utilisateur.

Le coût annuel de l'adhésion est estimé à 950,00 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association Réseau IDEAL ;
- autoriser l'adhésion de la Ville de Niort au réseau Accueil et Relation aux usagers à compter de l'année 2019 ;
- désigner la Directrice de la Direction Accueil et Formalités Citoyennes pour représenter la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser chaque année la cotisation annuelle.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

Direction Action Coeur de Ville**Ilot Denfert-Rochereau - Approbation du programme et de l'enveloppe travaux - Election des membres de la Commission d'Appel d'offres et du jury de concours en vue de la consultation de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le projet de requalification et de réaménagement de l'Ilot Denfert-Rochereau et de ses équipements publics situés sur le secteur prioritaire du quartier Pontreau / Colline Saint André est acté dans le Contrat de Ville signé le 6 juillet 2015 par l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la commune de Niort et les partenaires. Ce quartier est également intégré au périmètre de l'OPAH-RU communautaire (2018-2022) et dans celui de la convention cadre « Action Coeur de Ville » signée le 16 juillet 2018. Il a pour ambition de réduire les écarts de développement par le renouvellement urbain du quartier et l'amélioration du cadre de vie au bénéfice des habitants.

Il constitue un levier en cohérence avec les interventions déjà entreprises pour résorber l'habitat privé ancien dégradé (OPAH-RU) et engager une dynamique de renouvellement de l'offre commerciale et de services. Il pose également un nouveau regard sur le quartier pour les habitants et constitue un enjeu de lien social fort, de renforcement de la cohésion sociale et de développement des initiatives économiques locales.

En lien avec les demandes fortes exprimées par les habitants du Pontreau / Colline Saint-André au sein du conseil citoyens, il s'agit ainsi à travers ce projet de :

- s'approprier les équipements, porteurs et créateurs de lien social ;
- découvrir, participer et s'impliquer davantage dans la vie locale à travers les activités et l'offre de services proposée par le Centre Socioculturel (CSC), la future Maison de Services aux Publics (MSAP) et l'Alternateur ;
- relayer la nouvelle dynamique dans laquelle s'inscrit le quartier en leur faveur et en vue d'une attractivité renouvelée.

Mais aussi plus largement :

- soutenir les initiatives locales ;
- sensibiliser les habitants à leur cadre de vie ;
- développer et accroître l'utilisation des équipements existants que sont le CSC et l'Alternateur, qui portent des actions socio-éducatives et culturelles essentielles ;
- améliorer et développer l'accès et l'offre de services à destination des habitants, des usagers mais aussi des actifs du quartier, en ouvrant une Maison de Services aux Publics (MSAP) fonctionnant en lien étroit avec le Centre Socioculturel ;
- favoriser le lien social et le dialogue avec et entre les habitants, en s'appuyant sur les actions et projets culturels portés par le CSC, l'Alternateur et la Ville de Niort.

Dans ce cadre, la collectivité lance un concours de maîtrise d'œuvre paysagère, urbaine et architecturale, niveau esquisse, portant sur l'aménagement de l'ilot Denfert-Rochereau.

Programme : enjeux et objectifs

L'ilot Denfert-Rochereau est la centralité du quartier Pontreau / Colline Saint-André. Cette centralité est composée d'une place centrale, la place Denfert-Rochereau, et de deux équipements de quartier : un acteur culturel, « l'Alternateur », et le centre socioculturel « Grand Nord ». Le projet porte également sur les espaces publics de l'ilot, à savoir la place Denfert-Rochereau, la place de Strasbourg, la cour

RETOUR SOMMAIRE

« intérieure » utilisée par les deux équipements et les voiries bordant le site (rues Pluvialt, Chabot et Thibault de Bouteville).

A proximité directe de cette centralité de quartier, il faut également citer la présence des équipements publics et commerciaux suivants : Centre Du Guesclin, Ecole Jules Ferry, Conseil Départemental, Supermarché, commerces de proximité. Ces équipements fonctionnent en lien direct avec l'îlot et participent à cet enjeu de centralité.

L'objectif principal du projet est la requalification complète de cette centralité de quartier afin de lui redonner de l'attractivité en révélant le patrimoine remarquable, en amplifiant la végétalisation du site, en confortant les activités déjà existantes. Il s'agira ainsi de :

- changer la vocation de la place Denfert-Rochereau, aujourd'hui uniquement utilisée pour un usage de stationnement, en la réaménageant en un espace public végétalisé et fédérateur de convivialité approprié par la population et les usagers qui puisse accueillir l'ensemble des événements de quartier ;
- réaménager la place de Strasbourg en accroche de la place Denfert-Rochereau, en amplifiant ses usages de proximité et en mettant en valeur les équipements publics, le patrimoine bâti et le monument de 1870 ;
- requalifier le cœur d'îlot utilisé par l'Alternateur et le Centre Socio-Culturel, en un square public urbain traversant, afin qu'il réponde mieux aux activités extérieures des équipements et gagne en qualité et en tranquillité ;
- requalifier les voiries attenantes au site et favoriser les mobilités douces notamment les rues Pluvialt, Chabot, et Thibault De Bouteville dans un traitement apaisé et unifié en lien avec les places Denfert-Rochereau et de Strasbourg ;
- réhabiliter le Centre Socioculturel et réorganiser ses espaces intérieurs en complémentarité avec la nouvelle Maison de Services aux Publics ;
- ravalier les façades et revoir l'accessibilité du bâtiment qui accueille l'Alternateur ;
- créer un espace ludique innovant et fédérateur.

Le programme ci-annexé s'adresse aux équipes de maîtrise d'œuvre qui participeront à la conception du projet dans le cadre du concours. Ce document cadre servira de support de travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue pour l'élaboration de son projet d'aménagement à l'issue du concours.

Il décrit les objectifs du maître d'ouvrage, précise les exigences attendues et synthétise l'ensemble des données qualitatives, fonctionnelles, dimensionnelles et techniques qu'il conviendra de considérer.

Les missions loi MOP qui sont prévues au contrat de maîtrise d'œuvre sont les suivantes :

- études d'esquisse (ESQ) réalisées dans le cadre du concours ;
- études d'avant-projet : APS /AVP ;
- études d'avant-projet définitif : APD ;
- études de projet : PRO ;
- assistance pour la passation des contrats de travaux : ACT ;
- examen de la conformité au projet des études faites par les entrepreneurs : VISA ;
- direction de l'exécution des contrats de travaux : DET ;
- assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement : AOR.

Une mission complémentaire relative à « l'accompagnement de la concertation avec les habitants pour la co-élaboration de l'espace ludique » est également prévue.

Enveloppe travaux

Le coût prévisionnel des travaux est établi à 3 875 000 € HT.

Modalités du concours

Conformément aux règles en vigueur, le concours jusqu'à l'avis du jury se déroulera sur 8 mois environ pour un choix du lauréat pouvant intervenir à l'été 2019.

Le nombre de candidats invités à concourir, après appel à candidature et sélection après avis du jury, sera de 3. Les concurrents admis à concourir seront indemnisés en vertu des dispositions de la

RETOUR SOMMAIRE

réglementation, sur la base maximum d'une indemnité de 50 000 € TTC par candidat, après avoir remis les prestations prévues et sous réserve que les prestations remises soient conformes au règlement du concours.

Le jury chargé d'analyser les candidatures et les projets est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants du concours. Les conditions de désignation des membres du jury sont fixées par l'article 89 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui prévoit que les membres élus de la Commission d'appel d'offres font partie du jury et qu'un tiers au moins des membres du jury doit posséder les qualifications exigées des candidats. Le Président du jury a la possibilité d'associer, avec voix consultative, des personnalités représentant les acteurs ou partenaires institutionnels concernés par le projet.

Le jury sera donc composé comme suit :

- 1 Président du jury : Monsieur le Maire ou son représentant qui devra être désigné par arrêté ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés en son sein par le Conseil municipal et constituant la Commission d'appel d'offres ;
- 2 personnalités représentant les acteurs ou partenaires institutionnels concernés par le projet ;
- 1/3 de personnes qualifiées présentant les mêmes compétences que le candidat recherché et désigné par arrêté du Maire. Ainsi, 4 maîtres d'œuvre indépendants et compétents compléteront ce jury de 12 membres.

A l'issue du déroulement du concours, le(s) lauréat(s) sera désigné par le Maire après avis motivé du jury. Après négociation avec le(s) lauréat(s), et conformément à la nouvelle réglementation, le marché sera attribué par la Commission d'appel d'offres dont les membres élus sont membres du jury.

Le marché attribué sera soumis pour approbation au Conseil municipal.

Il convient donc d'élire les élus membres de la Commission d'appel d'offres et du jury de concours.

Une seule liste a été déposée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme d'aménagement paysager, urbain et architectural de l'ilot Denfert-Rochereau ;
- approuver l'enveloppe affectée aux travaux ;
- approuver le montant de la prime à verser ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires ;
- procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres et du jury de concours.

Une seule liste ayant été déposée les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste après qu'il en ait été donné lecture par le Maire, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales. Sont élus membres de la Commission d'appel d'offres et du jury de concours pour l'opération Ilot Denfert-Rochereau :

Titulaires

Marc THEBAULT
Rose-Marie NIETO
Dominique SIX
Jacqueline LEFEBVRE
Jacques TAPIN

Suppléants

Michel PAILLEY
Anne-Lydie HOLTZ
Romain DUPEYROU
Christelle CHASSAGNE
Monique JOHNSON

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Il me revient de vous présenter 3 délibérations.

La première m'est chère, mais je pense aussi à Alain BAUDIN et à Marc THEBAULT qui suivent ce dossier de près, ainsi qu'à l'ensemble du conseil bien sûr.

Il s'agit de la délibération qui porte sur l'approbation du programme et de l'enveloppe travaux pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du jury de concours pour la maîtrise d'œuvre sur le secteur de l'ilot Denfert-Rochereau.

Ce projet de requalification et de réaménagement de l'ilot Denfert-Rochereau est bien sûr plus que nécessaire, d'autant qu'il comporte des équipements publics importants et des acteurs importants du territoire, du quartier. Il s'inscrit bien sûr dans le nouveau secteur prioritaire de la Ville. Le troisième, avec le Pontreau et la Colline Saint-André, qui avait été acté par le Contrat de Ville du 6 juillet 2015.

L'ANRU est une organisation qui est devenue un peu lourde et lente semble-t-il et on n'est pas les seuls partenaires à le regretter, mais c'est ainsi. Quoi qu'il en soit, on arrive enfin à aboutir à ce projet de rénovation urbaine à travers ce programme et l'enveloppe travaux.

C'est très simple, comme c'est détaillé dans le document, il s'agit de mettre en avant la centralité du quartier Pontreau/Colline Saint-André à travers cet ilot et sa rénovation, qui est composé de la place Denfert-Rochereau et de deux équipements de quartiers, un acteur culturel, l'Alternateur, et le Centre Socioculturel Grand Nord. Le projet porte également sur les espaces publics de l'ilot. A savoir, la place Denfert-Rochereau, la place de Strasbourg, la cour « intérieure » utilisée par les deux équipements et voiries bordant le site rue Pluviault, rue Chabot et la rue Thibault de Bouteville, devenue célèbre depuis un effondrement de voirie en sous-sol, mais qui a été refait aussi vite que possible.

Il y a bien sûr d'autres équipements qui sont non négligeables dans le secteur à savoir le centre Du Guesclin et le conservatoire de musique en particulier, que l'Agglomération va rénover, l'école Jules Ferry, le Conseil Départemental, le Supermarché qui a fait l'objet d'une autorisation commerciale de rénovation et d'un permis de construire de commerces de proximité. Une étude d'un pareil cas a été

[RETOUR SOMMAIRE](#)

lancée par la CAN, a été votée et est actuellement en cours et son rendu sera fait en début d'année prochaine.

L'objectif principal du projet de requalification est bien sûr de redimensionner cette place et de lui redonner sa centralité. Mais surtout l'attractivité en relevant le patrimoine remarquable, en amplifiant la végétalisation, ce n'est pas difficile. Il s'agit même, plus que d'amplifier, de végétaliser le site et de conforter les activités déjà existantes, avec des changements de vocation de la place qui est un peu trop utilisée pour le stationnement. Mais celui-ci ne sera pas oublié parce qu'il ne peut pas y avoir de commerces sans cette dimension, mais en réaménageant un espace public, en le végétalisant et en faisant aussi un site fédérateur de convivialité. En réaménageant également la place de Strasbourg en accroche de la place Denfert-Rochereau, et en amplifiant les usages, la proximité des équipements publics, le patrimoine bâti et en particulier le monument de la Guerre de 70, un peu oublié, mais qui sera rehaussé. D'autant que nous célébrerons, en 2020, le 150ème anniversaire de cette guerre qui en a préfigurée 2 autres et les combattants de la Loire en particulier, dont Chanzy est honoré à proximité par la place du même nom. Voyez comme j'y tiens.

Requalifier le cœur d'îlot utilisé par l'Alternateur et le Centre Socioculturel, pour en faire un peu autre chose, mais en respectant également les usages de ces deux activités. Requalifier les voiries attenantes, notamment les rues Pluvial, Chabot et Thibault de Bouteville. Ça a été en partie fait un peu plus rapidement que prévu, mais pas en totalité, dans un traitement apaisé et unifié, en lien avec les places Denfert-Rochereau et Strasbourg. Réhabiliter le Centre Socioculturel et réorganiser l'espace intérieur en complémentarité avec la nouvelle, et première, Maison de Service Au Public (MSAP), qui est une possibilité nouvelle, donc un renforcement de l'accès au public sera fait par l'ouverture de cette MSAP, à priori sur l'ancien immeuble CAPEB qui fait la symétrie avec le CSC. Bien sûr ravalier les façades, revoir l'accessibilité du site et créer aussi un espace ludique, innovant et fédérateur.

Voilà autant de projets qui sont le cahier des charges associé à cette délibération. Il nous faut pour cela, préalablement vous dire que le coût prévisionnel des travaux est établi autour de 3 875 000,00 € HT.

Il nous faut un jury pour analyser les candidatures, d'autant que le concours, jusqu'à l'avis du jury, se déroulera sur 8 mois, à savoir que le choix du lauréat pourrait intervenir à l'été 2019.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Le Président du jury sera le Maire ou son représentant, la désignation se fait par arrêté, mais je compte bien siéger :

- 5 membres titulaires dont il s'agit de pourvoir les noms et les membres suppléants désignés par le Conseil ;

- 2 personnalités représentant les acteurs ou partenaires institutionnels concernés par le projet désignés par arrêté du Maire ;

- 1/3 de personnes qualifiées, présentant les mêmes compétences que le candidat recherché et désignées par arrêté du Maire, puis 4 maîtres d'œuvre indépendants et compétents compléteront ce jury de 12 membres.

Des discussions ont eu lieu et il est proposé les noms suivants, au regard des délégations de chacun et de la part dévolue à l'opposition,

Alors moi étant exclu et Alain BAUDIN aussi puisqu'il est sur un tout autre ressort, mais il siègera évidemment au jury à un autre titre.

La liste présentée est la suivante :

Les titulaires :

- Marc THEBAULT ;
- Rose-Marie NIETO ;
- Dominique SIX ;
- Jacqueline LEFEBVRE ;
- Jacques TAPIN.

Les suppléants :

- Michel PAILLEY ;
- Anne-Lydie HOLTZ ;
- Romain DUPEYROU ;
- Christelle CHASSAGNE ;
- Monique JOHNSON.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Y a t il des remarques sur cette délibération et peut-être plus particulièrement sur le cahier des charges ?

Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Merci pour votre unanimité.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-421

Direction Action Coeur de Ville**Plan gouvernemental "Action Coeur de Ville" -
Convention de cofinancement avec la Caisse des
Dépôts et Consignations de la mission de synthèse
des diagnostics du territoire Niortais**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Le Conseil municipal réuni le 26 juin 2018 a approuvé, dans le cadre du programme Action Coeur de Ville, la convention partenariale et financière entre la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort, pour la mission de synthèse des diagnostics du territoire niortais.

A la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, une nouvelle convention de cofinancement de l'étude et ses annexes s'adossant à la précédente doit être approuvée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville de Niort afin de préciser les modalités de réalisation de l'étude, la responsabilité et les assurances, les modalités de versement de la subvention, l'évaluation de l'étude ainsi que la communication et la propriété intellectuelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de cofinancement de la mission synthèse des diagnostics sectoriels réalisés, ci-annexée, entre la Ville de Niort et la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

Monsieur le Maire

Deuxième délibération me concernant, il s'agit du plan gouvernemental Action Cœur de Ville. C'est une convention qui corrige la convention première, pour la partie Caisse des Dépôts et Consignations, pour régler les questions, qui n'avaient pas été envisagées dans la première, notamment de modalités de réalisation de l'étude, de responsabilité et assurances, de versement de subvention, d'évaluation d'étude et de communication, et de propriété intellectuelle de ces mêmes études.

Pour toutes ces raisons, nous signons une nouvelle convention qui est en fait un avenant à la première.

Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous remercie.

Direction de Projet Prévention des Risques Permis de louer - Protocole partenarial majeurs et sanitaires

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, met à disposition des communes ou EPCI compétents en matière d'habitat, un nouvel outil, le « permis de louer ».

La Communauté d'Agglomération du Niortais, EPCI compétent en matière d'habitat, a ainsi défini des secteurs géographiques et ensembles immobiliers, pour lesquels la mise en location d'un bien par un bailleur est soumise à autorisation préalable ou à une déclaration consécutive à la signature du contrat de location.

Par délibération en date du 5 novembre 2018, la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé de mettre en place le régime de l'autorisation préalable de mise en location (APML) sur le territoire de la Ville de Niort, selon des modalités et conditions décrites dans la délibération.

La Ville de Niort, dont le Service Communal d'Hygiène et de Santé, ainsi que les partenaires Etat, CAF des Deux-Sèvres, ADIL des Deux-Sèvres participent à la préparation et à la mise en œuvre effective de ce régime d'autorisation préalable de mise en location.

Afin de définir les rôles et conditions d'interventions de chaque partenaire ainsi que le mode de gouvernance du dispositif de l'autorisation préalable de mise en location, il est proposé la signature d'un protocole partenarial par la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort, la CAF des Deux-Sèvres, la Préfecture des Deux-Sèvres et l'ADIL des Deux-Sèvres.

Le protocole partenarial, prévu pour une durée de 18 mois à compter de sa signature, comprend :

- une première période d'environ 6 mois, au cours de laquelle la définition des modalités de mise en œuvre sera finalisée ;
- une période d'un an, de mise en application du régime de l'autorisation préalable de mise en location, à titre expérimental, à l'issue de laquelle, les partenaires décideront conjointement des suites à donner.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Préfecture des Deux-Sèvres, la CAF des Deux-Sèvres et l'ADIL des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Madame Nathalie SEGUIN Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Il s'agit du permis de louer, on l'a évoqué en Conseil d'Agglomération. C'est également un sujet qui concerne le secteur prioritaire. Il ne vous aura pas échappé qu'on avait également voté au Conseil d'Agglomération la réhabilitation des tours du Pontreau, qui va être faite par le bailleur Habitat Sud Deux-Sèvres (HSDS) et que l'Agglomération abonde au subventionnement. D'ailleurs, cela lui a valu un rôle puisqu'elle avait priorisé ce sujet, en lien avec la Ville, dans le cadre du contrat de Ville et sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du bailleur.

Néanmoins, il s'agit dans cette délibération du permis de louer, qui concerne directement ce secteur prioritaire, mais pas uniquement, mais principalement tout de même, puisqu'on est sur le haut de la Colline Saint André. Pour avancer avec la CAN, il faut un protocole partenarial, l'adopter pour une durée de 18 mois à compter de la signature. Voilà ce qui vous est proposé.

Evidemment, tout ça se fait en lien avec le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville, les partenaires étant l'Etat, la CAF, l'ADIL et bien sûr la CAN.

Y a-t-il des remarques sur ce protocole ? Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Je ne participerai pas au vote.

Monsieur le Maire

Je comprends. C'est noté. Merci.

D'autres remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

On fera l'évaluation évidemment de ce permis.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-423

Direction de l'Espace Public**Déclassement du domaine public d'espaces
dépendant de la rue Gustav Klimt**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre d'un projet d'une opération de quatre lots située entre l'allée Lévi Strauss et la rue Gustav Klimt, deux lots pourraient être desservis directement par la rue Gustav Klimt.

Pour permettre la réalisation de cette desserte, il est nécessaire de déclasser deux petites parties de l'extrémité de la rue Gustav Klimt constituant un mur afin de les céder au lotisseur.

Ces espaces ne sont d'aucune utilité pour la circulation des véhicules et peuvent ne plus correspondre aux critères de la domanialité publique.

Il y a donc lieu de constater la désaffectation de l'usage public de ces espaces, de les déclasser du domaine public, pour qu'ils soient intégrés dans le domaine privé de la commune, et de les céder au propriétaire de l'ensemble immobilier objet de l'opération de lotissement de quatre lots.

Ces parties ont été délimitées et sont cadastrées section IW n°425 pour 2 m² et n°426 pour 2 m².

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- constater la désaffectation et prononcer le déclassement de cette surface de 4 m² cadastrée section IW n°425 pour 2 m² et n°426 pour 2 m² afin qu'elle soit incluse dans le domaine privé de la commune ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à cette évolution patrimoniale.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-424

Direction de l'Espace Public**Cession de parcelles rue Gustav Klimt**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre d'une opération privée comportant la création de quatre lots, l'aménageur a demandé la possibilité de desservir deux lots par la rue Gustav Klimt.

Pour permettre cette desserte, il apparaît nécessaire de céder au lotisseur, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, deux petites parcelles constituant un mur situé à l'extrémité de la rue Gustav Klimt. Ces parcelles ont été délimitées et sont cadastrées section IW n°425 pour 2 m² et n°426 pour 2 m².

Cette cession aura lieu à l'Euro symbolique avec dispense de paiement, étant observé que la démolition et l'évacuation des murs constituant ces parcelles seront à la charge du lotisseur acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir correspondant à la vente des parcelles IW n°425 et n°426 à l'Euro symbolique avec dispense de paiement ;
- préciser que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-425

Direction de l'Espace Public**Acquisition d'une parcelle impasse des Gardénias et retrait de la délibération D218-35 du 5 février 2018**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La commune de Niort est propriétaire de diverses parcelles de terrains situées dans le secteur de la Vallée de Bellevue.

Afin de permettre un aménagement de la zone AUM dans le prolongement de l'impasse des Gardénias, il restait à acquérir une parcelle dans cette zone.

Par délibération du 5 février 2018 il avait été acté la cession à la collectivité par les propriétaires de la parcelle HH n°136 pour une superficie de 1 958 m² pour le prix de 25,49 €/m² arrondi à 50 000 €.

Dans leur projet de cession du surplus de leur propriété, lesdits propriétaires ont souhaité conserver une bande de terrain permettant la réalisation d'un branchement d'eau vers leur propriété, et ont procédé à une nouvelle division de la propriété HH n°136.

Ladite parcelle HH n°136 a donc été divisée en n°142 pour 57 m² et n°143 pour 1 901 m².

Après une nouvelle négociation, ces derniers ont accepté de céder à la collectivité la parcelle cadastrée section HH n°143 pour 1 901 m², en maintenant le prix de base de 25,49 €/m², représentant une valeur de QUARANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SIX EUROS ET QUARANTE NEUF CENTS (48 456,49 €).

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération D2018-35 du Conseil municipal du 5 février 2018 se rapportant à la vente précitée ;
- approuver l'acquisition de la parcelle HH n°143 pour une superficie de 1 901 m² au prix de 48 456,49 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-426

Direction Action Coeur de Ville**OPAH-RU - Attribution de subventions pour
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la deuxième OPAH-RU, arrivée à terme le 31 décembre 2017, les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs disposent d'un délai d'un an pour engager les travaux et de trois ans pour les achever.

A ce jour, après achèvement des travaux par les propriétaires, une demande de versement de subvention a été déposée à la Ville de Niort pour la réhabilitation d'un logement de propriétaire occupant

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions totales
Logement 1	8 042,10 €	2 340,60 €	10 382,70 €
Total	8 042,10€	2 340,60 €	10 382,70 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention aux propriétaires bénéficiaires, pour un montant total de 2 340,60 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé**Marc THEBAULT**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-427

Direction Patrimoine et Moyens**Pépinière d'entreprises - Restitution par la
Communauté d'Agglomération du Niortais et
désaffectation du bien**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de permettre à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) d'exercer sa compétence au titre du développement économique, la Pépinière d'entreprises, située rue Archimède à Niort, cadastrée section KX n°12, a été reconnue d'intérêt communautaire par une délibération du Conseil de Communauté du 25 février 2000 confirmée par la signature d'un procès-verbal de mise à disposition de biens immeubles en date du 25 mars 2002.

La CAN, par délibération du 5 novembre 2018, a mis fin à l'intérêt communautaire de la Pépinière d'entreprises à compter du 1er mars 2019. Aussi, conformément à l'article 1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de concrétiser le retour de l'immeuble précité à la Ville de Niort par l'établissement d'un procès-verbal de restitution afin que cette dernière recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur le bien ainsi désaffecté.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la fin de l'intérêt communautaire de la Pépinière d'entreprises à la date du 1er mars 2019 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le procès-verbal de restitution à venir ;
- procéder à la réforme des biens mobiliers permettant ainsi une modification de leur statut dans l'inventaire comptable de la Collectivité ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette fin de mise à disposition.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Il s'agit du pendant de la délibération qu'on a eu à la CAN, concernant la fin de l'intérêt communautaire de la Pépinière d'entreprises de Noron, à partir du 1er mars 2019.

Il est demandé d'accepter la restitution de la CAN et la désaffectation du bien.

Monsieur le Maire

Merci Michel. Y a-t-il des remarques ? Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Je voulais juste savoir quelle désaffectation du bien ? Est-ce qu'on a une précision ? Est-ce qu'on a une destination future ? Juste avoir une explication.

Monsieur le Maire

C'est vrai que vous ne siégez plus au Conseil d'Agglomération. Ce n'est pas ma décision, c'est la vôtre, mais c'est regrettable parce que les affaires locales se traitent dans ces deux assemblées et c'est vrai que quand on peut y être, c'est très bien.

Reste que le projet de l'Agglomération est de trouver une nouvelle affectation. La Pépinière va s'agrandir et se situer au rez de chaussée de l'ancien siège du Crédit Agricole avenue de La Rochelle, qui est réhabilité en ce sens. Aujourd'hui, le bâtiment est complètement plein. D'ailleurs, c'est une chance d'avoir un territoire assez dynamique pour pallier à ce qui aurait pu être une friche tertiaire, mais qui aujourd'hui est complètement réoccupé. C'est dire, en effet, la bonne situation, le bon contexte économique de notre territoire. La Ville de Niort est propriétaire, donc elle retrouve son bien et une demande a été faite par l'Union des Industries Métallurgiques qui souhaite développer sa formation sur un site qui est un site campus. Tous les enjeux de l'industrie, de la formation professionnelle, de l'industrie 2.0 aussi. On a de la chance d'avoir, même si le tertiaire fait beaucoup d'ombre, un secteur industriel développé et surtout très moderne sur le secteur du Niortais et on est très heureux d'accueillir ce pôle de formation professionnelle sur notre territoire et en particulier sur cet espace campus, en lien avec le reste du monde étudiant et sans aucune concurrence, avec le reste des formations du pôle universitaire, mais plutôt en complémentarité avec des possibilités intéressantes de liens.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Le site de Noron qui avait été établi comme site campus dans le projet de territoire, à terme évidemment, commence à se matérialiser. Puisqu'au-delà de tout ça, il y a également les premiers rendus d'études sur le projet de transport du Parc Expo vers l'Acclameur pour pallier à son vieillissement sur site. Ce qui permettra à la fois de renforcer l'enseignement supérieur, mais aussi de verdir et de faire une dévolution d'un certain nombre d'équipements à terme aux enjeux sportifs, notamment les grandes halles bardées qui sont tout à fait adaptées à ce type d'activités, moyennant quelques aménagements moindres.

Là aussi, il y aura encore un enjeu de végétalisation de notre territoire, pour rebondir sur un sujet qui est une trame verte de notre action. Voilà pour vous répondre.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-428

Direction Patrimoine et Moyens**Cession bâtiment sis 30 rue Ricard**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'un immeuble, cadastré section BR n°298, d'une superficie cadastrale de 59 m², situé 30 rue Ricard à Niort.

Ce local a été acquis par la Collectivité auprès de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'une opération d'aménagement, dite « cœur d'îlot », comprise entre la rue Ricard et la place du Temple. Le projet d'aménagement pour lequel cet immeuble a été acquis n'est plus d'actualité et ce local, à destination commerciale, se retrouve aujourd'hui inoccupé, suite au départ de son locataire.

Un porteur de projet s'est manifesté pour acquérir cet immeuble auquel il est proposé de donner une suite favorable au prix de 235 000 €.

Cette cession fera l'objet de la signature d'un compromis de vente comprenant :

- une clause suspensive d'obtention d'un prêt par l'acquéreur ;
- le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente, soit 23 500 €.

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à TVA.

Enfin, les frais liés à la réalisation du compromis et de l'acte de cession sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder au porteur du projet ou toute personne physique ou morale qu'il désignera pour le représenter, l'immeuble sis 30 rue Ricard, cadastré section BR n°298 au prix de 235 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique de cession à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Il s'agit de la cession d'un bâtiment au 30 rue Ricard, anciennement boutique d'un opérateur téléphonique, maintenant vide. Un porteur de projet nous a fait une offre à 235 000,00 € qui compte un acompte de 10%.

Il est demandé d'autoriser cette cession.

Monsieur le Maire

Merci Michel. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain**Travaux d'aménagement rues de Ribray, de la Gavacherie, Fief des amourettes et Trois Coigneaux - Création d'une Commission de Règlement Amiable**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort réalise actuellement plusieurs chantiers d'aménagement :

- rues de Ribray et de la Gavacherie,
- rue Fief des Amourettes, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- rue des Trois Coigneaux (entre la rue de la Gare et la rue de l'Yser).

Malgré un important dispositif d'accompagnement des commerces de ces zones pendant les travaux, il n'est pas exclu que des difficultés dans l'exercice de leur activité commerciale apparaissent.

De manière préventive, il est proposé au Conseil municipal de créer une Commission de Règlement Amiable. Cet organe pourra être saisi par les commerces qui estimeraient avoir subi des préjudices directement liés aux aménagements en cours.

La Commission aurait comme missions, l'instruction des dossiers d'établissement de préjudice, ainsi que l'établissement d'une proposition d'indemnisation auprès du Conseil municipal de la Ville de Niort, le cas échéant.

Par analogie à des expériences de travaux urbains d'envergure, ce montage constitue une situation transitoire et préalable à un contentieux, il facilite l'établissement d'un accord amiable entre les parties, permet de proposer au Conseil municipal de voter une juste indemnisation lorsque cela s'avère nécessaire, met fin à des poursuites potentielles et ultérieures auprès des juridictions compétentes, en premier lieu auprès du Tribunal Administratif.

Afin de conserver la plus large indépendance à cette Commission, il est proposé de prendre l'attache de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers pour qu'il désigne un magistrat qui en assurera la présidence.

Par ailleurs, les instances suivantes ont été sollicitées: la Préfecture des Deux-Sèvres, la Trésorerie Générale, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, la Chambre de Métiers, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Syndicat des Eaux du Vivier, afin de déterminer avec ces partenaires représentatifs, l'organisation de cette Commission, le choix de ses membres et d'arrêter la liste et le nombre de ses représentants.

Un périmètre de travaux a été dressé. Il détermine et limite le champ d'application de cette procédure de Règlement amiable à l'espace concerné au sein duquel le commerce demandeur doit être établi.

Il appartiendra à la Commission, dès sa constitution, d'arrêter les modalités d'instruction des dossiers de préjudice, de déterminer une date de première recevabilité de ces dossiers.

Il est proposé que la Ville de Niort désigne deux élus pour siéger dans cette instance.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une Commission de Règlement Amiable afin de régler en premier et dernier recours les litiges liés aux aménagements des rues de Ribray, de la Gavacherie, du Fief des Amourettes et de la rue des Trois Coigneaux, tels que détaillés en annexes ;

- désigner deux représentants de la Ville de Niort pour siéger au sein de la Commission ;

Désignés : Madame Valérie BELY-VOLLAND Conseillère municipale
Monsieur Dominique DESQUINS Conseiller municipal

- limiter le domaine d'intervention de la Commission au strict périmètre arrêté et présenté en annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Dominique SIX

Comme vous le savez, ces derniers mois nous avons fait des travaux d'envergure sur la voirie dans la Ville et si ça peut causer des désagréments aux usagers du domaine public au quotidien, ça peut aussi avoir des conséquences économiques pour les acteurs qui sont dans ces quartiers.

Il vous est donc proposé une délibération qui crée une Commission de Règlement Amiable. La Ville de Niort a réalisé plusieurs chantiers d'aménagement rue de Ribray, rue de la Gavacherie et rue Fief des Amourettes sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération, et rue des trois Coigneaux entre la rue de la Gare et la rue de l'Yser.

Alors les travaux rue de Ribray et rue de la Gavacherie il n'y a pas de commerces, par contre ça s'entend chez les commerçants de la place Jacques Cartier. Malgré un important dispositif d'accompagnement des commerces de ces zones pendant les travaux, il n'est pas exclu que des difficultés dans l'exercice de leur activité commerciale apparaissent.

Aussi, de manière préventive, il est proposé au Conseil municipal de créer une Commission de Règlement Amiable. Cet organe pourra être saisi par les commerces qui estimeraient avoir subi des préjudices directement liés aux aménagements en cours.

La Commission aurait comme mission l'instruction des dossiers d'établissement des préjudices, ainsi que l'établissement d'une proposition d'indemnisation auprès du Conseil municipal de notre Ville.

Afin de conserver la plus large indépendance de cette Commission, il est proposé de prendre l'attache de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers pour qu'il désigne un magistrat qui en assurera la présidence.

Par ailleurs, les instances suivantes ont été sollicitées : la Préfecture des Deux-Sèvres, la Trésorerie Générale, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers, la CAN et le Syndicat des Eaux du Vivier, afin de déterminer avec ces partenaires représentatifs, l'organisation de cette Commission, le choix de ses membres et d'arrêter la liste et le nombre de ses représentants.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Un périmètre de travaux a été dressé, il détermine et limite le champ d'application de cette procédure de Règlement amiable à l'espace concerné au sein duquel le commerce demandeur doit être établi.

Il appartient à la Commission, dès sa constitution, d'arrêter les modalités d'instruction des dossiers de préjudice, de déterminer une date de première recevabilité des dossiers.

Il est proposé que la Ville de Niort désigne 2 élus pour siéger dans cette instance.

Il vous est demandé d'approuver la création de cette Commission de Règlement Amiable et d'autoriser la nomination de 2 élus du Conseil municipal et de limiter le domaine d'intervention de la Commission au strict périmètre arrêté et présenté, à savoir, rue de Ribray, rue de la Gavacherie, place Jacques Cartier, rue du Fief d'Amourettes et rue des Trois Coigneaux.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Je tiens à souligner que les travaux, ce sont des désagréments mais c'est aussi nécessaire et c'est aussi un embellissement. La rue de Ribray est nettement plus qualitative et confortable, avec des ralentisseurs qui exercent bien leur fonction, sans forcément empêcher le passage de bus ou d'ambulances. C'est une voirie qui a plutôt été très bien réalisée. Il faut aussi le souligner parce qu'en parlant d'indemnisation, on oublierait l'objectif principal.

Mais c'est vrai qu'il peut y avoir des impacts et il s'agit de les prendre en compte et de la façon la plus neutre à travers le recours à un juge du Tribunal Administratif, afin qu'il n'y ait pas de hiatus là-dessus et que la Ville soit parfaitement neutre dans ces dossiers-là.

Qui s'oppose ?

La délibération a été modifiée ! D'accord.

Alors Dominique, quels sont les noms ? Tu les rappelles ?

Dominique SIX

- rue de Ribray, Gavacherie avec la place Jacques Cartier, puisque sur la rue de la Gavacherie il y a aujourd'hui qu'un pôle commercial sur la place Jacques Cartier ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- la rue Fief des Amourettes, sur la partie qui a été réhabilitée ;
- la rue des Trois Coigneaux, entre la rue de la Gare et la rue de l'Yser.

Monsieur le Maire

Alors pour la désignation, c'est toi avec Dominique DESQUINS, qui êtes proposés...

Dominique SIX

Effectivement, je n'avais pas l'information. J'aurais préféré rester en dehors de cette commission.

Monsieur le Maire

On peut trouver quelqu'un d'autre.

Agnès, tu veux y participer ? Non.

Valérie BELY-VOLLAND ? Voilà. Il n'y a pas d'obstacle particulier ?

On fait ça Dominique ? D'accord ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-430

Direction de l'Espace Public**Déploiement de la vidéo protection - Pose de caméras sur façades privées - Approbation de la convention cadre**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'extension du déploiement de la vidéo protection sur le centre-ville, la majorité des caméras seront positionnées sur des supports existants, propriétés de la Ville de Niort.

Toutefois, dans certains cas, une implantation sur des façades privées peut-être nécessaire.

Les propriétaires concernés seront informés et une convention fixant les modalités et les obligations des deux parties leur sera soumise pour accord et signature.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre pour la pose de caméras sur façades privées, pour le déploiement de la vidéo protection, à souscrire avec les propriétaires concernés ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué signer la convention avec chaque propriétaire concerné.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	4
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Dominique SIX

Il s'agit d'approuver une convention cadre pour poser des caméras sur des façades privées, dans le cadre du déploiement de la vidéo protection.

C'est une délibération identique à celle que l'on avait prise sur la première phase. À savoir qu'on signe une convention qui fixe les modalités avec les propriétaires des immeubles sur lesquels on pose des caméras en façades. On essaye d'en poser le plus possible sur des éléments du domaine public, mais on peut être sollicités et avoir besoin d'en poser sur des façades privées, donc il vous est demandé d'approuver la convention cadre et de nous autoriser à la signer.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il des remarques ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Merci. Puisqu'il est noté dans le rapport Développement Durable que les émissions de gaz à effet de serre liées au déploiement de la vidéo protection ont été estimées, j'aimerais savoir quelles sont ces dépenses énergétiques par rapport à la vidéo protection et par rapport au déploiement futur ? C'est marqué dedans, par rapport au déploiement futur, quel ajout d'émission de gaz à effet de serre est prévu par rapport à ce dispositif et je vous dis tout de suite que je voterai contre.

Monsieur le Maire

Je vous invite à ce qu'on ferme tous nos micros et nos lumières, puisque ces outils électroniques ont évidemment des gaz à effet de serre, certainement, comme les caméras. Tout ce qui concerne l'informatique, le numérique a en effet besoin d'énergie.

Enfin, tout a ses limites, c'est clair qu'il y a des enjeux. Il y a aussi un enjeu de sécurité, il s'agit d'y répondre et c'est le cas. Je tiens à vous dire qu'on continuera parce qu'après ce projet-là, on en fera également d'autres, notamment sur la colline Saint André.

Pour votre information, là sont concernées :

- la Gare ;
- la rue du 14 juillet ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- la rue Saint Gelais principalement ;
- la place de Strasbourg.

Je crois que les riverains sont très intéressés et attendent avec impatience l'installation de ce système de vidéo protection qui se poursuit. On ne peut pas en mettre partout, parce que c'est un jeu de topographie. Il faut parfois, là où c'est possible et souhaitable, des conventions avec les propriétaires. Ça se fait évidemment avec la Police Nationale et la Préfecture, c'est l'objet de cette délibération.

Il y aura une autre délibération lors du prochain Conseil qui sera le pendant. Ce ne sera pas plus parce que ce sont les mêmes, mais on attend la CAO pour délibérer sur le résultat qui aura lieu entre les 2 conseils.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-431

Direction de l'Espace Public**Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics de petite et moyenne importance -
Approbation du marché**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de mener à bien les projets d'aménagement de l'espace public de petite ou moyenne importance, il a été décidé de mettre en place un accord-cadre multi-attributaires (trois équipes de maîtrise d'œuvre au maximum). Les prestataires retenus pourront ainsi être sollicités autant que de besoin pour des aménagements ponctuels, des projets portés par les Conseils de Quartiers, ou tout autre aménagement sur l'espace public.

Les opérations de grande envergure ou de technicité particulière sont exclues de cet accord-cadre et feront l'objet de consultations spécifiques.

Cet accord-cadre est passé pour une durée de deux ans, avec un montant maximum de 100 000 € TTC sur cette durée, reconductible une fois.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué comme suit :

- groupement AT-VRD (Sepvret 79) – Parcours (Melle 79)
- groupement AIR&Géo (Niort 79) – Eric Enon (La Rochelle 17)
- groupement SIT&A Conseil (Niort 79) – Géniplant (Bessines 79)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché avec les attributaires désignés ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-432

Direction de l'Education**Convention cadre "Lire et faire lire" - UDAF 79**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ligue de l'Enseignement, l'UDAF et la Ville de Niort sont co-partenaires de l'opération Lire et faire lire, programme périscolaire tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle principalement en direction des enfants de CP, CE1, CE2 par l'intervention de bénévoles.

Cette action intégrée dans la planification des activités périscolaires était expérimentée à titre gratuit au sein des accueils périscolaires.

A compter de la rentrée 2018, une contribution annuelle de 75,00 € par groupe scolaire bénéficiant du dispositif est sollicitée au titre de l'aide à la formation des bénévoles.

Par conséquent, il y a lieu de proposer une nouvelle convention-cadre qui fixe les modalités, le coût prévisionnel et les règles générales pour tous les accueils.

Des conventions particulières par accueil seront conclues, en application de cette nouvelle convention cadre pour définir les modalités de mise en œuvre (date, lieu, nom des intervenants, ..). La convention cadre sera annexée pour chaque convention particulière établie.

Cette opération sera proposée à un maximum de 10 groupes scolaires par an, soit une dépense prévisionnelle maximale de 750,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention-cadre 'Lire et faire lire' en partenariat avec l'UDAF et la Ligue de l'Enseignement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer :
 - la convention cadre Temps périscolaires, Ville de Niort pour ses accueils périscolaires « Lire et faire lire » ;
 - les conventions particulières à venir, et le cas échéant tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-433

Direction de l'Education**CAF - Convention d'objectifs et de financement -
Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE) -
2018 à 2021**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres contribue à la mise en œuvre des nouveaux temps éducatifs suite à la réorganisation du temps scolaire conformément au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

A ce titre, elle soutient les nouveaux temps d'accueils périscolaires en apportant une aide relative aux heures dégagées par la réforme des rythmes scolaires.

Pour la période de janvier 2015 à décembre 2017, la Ville de Niort a co-signé avec la C.A.F. des Deux-Sèvres une convention d'objectifs et de financement.

Il est proposé de renouveler cette convention pour les années 2018 à 2021 afin de permettre à la collectivité de prétendre à nouveau à ce financement spécifique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs et de financement Aide Spécifique Rythmes Educatifs pour 2018-2021 ;
- autoriser le recouvrement de l'aide financière de la C.A.F. ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les documents à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	3

Madame Nathalie SEGUIN Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO

La Caisse d'Allocations Familiales contribue à la mise en œuvre de nouveaux temps éducatifs suite à l'organisation du temps scolaire en 2013.

On vous propose de renouveler la convention qui nous unit à la CAF, pour la période de 2018 à 2021, afin de permettre de continuer à percevoir des financements sur nos rythmes éducatifs.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Pas de participation au vote pour Madame SEGUIN. C'est noté.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-434

Direction de l'Education**CAF - Convention d'objectifs et de financement -
Prestation de service Accueil de Loisirs Sans
Hébergement (ALSH) Extrascolaire - 2018 à 2021**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En 2014, la Ville de Niort a signé pour quatre années la convention d'objectifs et de financement Accueils de Loisirs avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres (CAF).

Sous réserve de répondre aux exigences de la CAF concernant notamment la qualité d'accueil et la mise en place d'une tarification adaptée aux ressources des familles, la Ville de Niort a bénéficié annuellement d'un soutien financier proportionnel au nombre d'enfants allocataires accueillis.

Pour la période 2018-2021, une convention Accueil de Loisirs Sans Hébergement extrascolaire est proposée par la CAF.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser les recouvrements de l'aide financière de la CAF ;
- approuver la convention d'objectif et de financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaire pour la période 2018-2021 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer ainsi que les documents à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	3

Madame Nathalie SEGUIN Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO

Nous vous proposons la convention d'objectifs et de financement pour nos Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH), pour la période de 2018 à 2021.

On vous propose de renouveler la convention et d'accepter les financements de la CAF.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Hors micro... Je ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire

D'accord, c'est noté.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-435

Direction de l'Education**CAF - Convention d'objectifs et de financement -
Prestation de service Accueil de Loisirs Sans
Hébergement (ALSH) Périscolaire - 2018 à 2021**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En 2014, la Ville de Niort a signé pour quatre années la convention d'objectifs et de financement Accueils de Loisirs avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres (CAF).

Sous réserve de répondre aux exigences de la CAF concernant notamment la qualité d'accueil et la mise en place d'une tarification adaptée aux ressources des familles, la Ville de Niort a bénéficié annuellement d'un soutien financier proportionnel au nombre d'enfants allocataires accueillis.

Pour la période 2018-2021, une convention Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire est proposée par la CAF.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- percevoir les versements de l'aide financière de la CAF ;
- approuver la convention d'objectifs et de financement Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire pour la période 2018-2021 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer ainsi que les documents à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	3

Madame Nathalie SEGUIN Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO

C'est la suite de la précédente délibération, on vous propose d'accepter de percevoir le versement de l'aide financière de la CAF et d'approuver la convention d'objectifs pour le périscolaire.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Madame SEGUIN, idem ? Pas de participation au vote ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

Direction Animation de la Cité**Dispositif appels à projets en direction de la jeunesse avec le CSC Champclairot/Champommier, CSC Ste Pezenne, CSC Les Chemins Blancs et CSC Part et D'Autre**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel Champclairot/Champommier dans le cadre de la fête des lumières le 15 décembre 2018 ;
- Centre Socioculturel de Ste Pezenne dans le cadre des animations « hors les murs » ;
- Centre Socioculturel Les Chemins Blancs dans le cadre du séjour montagne ;
- Centre Socioculturel de Part et D'Autre dans le cadre des Projets et Initiatives d'Intérêt Collectif (PIIC).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CSC Champclairot/Champommier	1 000,00 €
CSC Ste Pezenne	2 800,00 €
CSC Les Chemins Blancs	3 500,00 €
CSC Part et d'Autre	1 500,00 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO

Il s'agit du dispositif appels à projets en direction de la jeunesse avec nos Centres Socioculturels.

Je vous propose d'approuver le versement de :

- 1 000,00 € au CSC Champclairot/Champommier pour sa fête de quartier, la fête des lumières,
- 2 800,00 € au CSC de Sainte Pezenne pour ses animations « hors des murs », qui organisent des manifestations sur le jardin « Le clos des 4 saisons » et plusieurs manifestations dans ce coin du quartier ;
- 3 500,00 € pour le CSC des Chemins Blancs, qui fait un travail en partenariat avec les CSC du Parc, du Clou Bouchet et du Centre-ville, concernant un séjour pour les jeunes à la montagne. Ce séjour est préparé en partenariat, déjà par les jeunes. Ça finance donc la préparation et une partie du séjour.
- 1 500,00 € pour le CSC de Part et D'Autre, qui a mis en place une commission sur les projets d'intérêts collectifs. Il y a donc 7 membres de quartiers différents qui participent à cette commission. Ils sont chargés de sélectionner et de financer des projets d'habitants. On met à leur disposition une enveloppe de 1 500,00 € pour les quartiers hors politique de la ville.

Monsieur le Maire

Merci Rose-Marie. Y a t il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-437

Direction Animation de la Cité**Subvention aux centres socioculturels au titre du contrat enfance jeunesse - Année 2018**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2015. Ce nouveau contrat Enfance Jeunesse s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2015-2018.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs afin de mettre en œuvre les actions conformément aux engagements figurant au CEJ. Une convention est établie entre la Ville et chaque opérateur. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle versée en deux fois : un acompte de 70 % l'année N et le solde de 30 % l'année N+1.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par les centres socioculturels niortais, la CAF attribue la somme prévisionnelle de 69 000 €.

Aussi, il vous est proposé de verser aux CSC une subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2018 pour un montant de 69 000 € qui correspond à la somme totale prévue par la CAF.

Cette subvention sera versée en deux fois : un acompte de 70 % l'année N et le solde de 30% l'année N+1.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions avec les associations ci-dessous ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions :

- 70% de la subvention prévue pour chaque CSC à l'issue du Conseil municipal du 27 novembre 2018 ;

- 30% de la subvention en 2019, sur présentation du bilan d'activité et financier des actions.

Association	2018
Centre socioculturel de Champclairot/Champommier : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis 	5 200 €
Centre socioculturel du Centre Ville : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados 	5 000 €
Centre socioculturel de Part et d'Autre : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis et samedis • ALSH ados • Accueil jeunes 	13 100 €
Centre socioculturel du Grand Nord : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados • Accueil de jeunes 	12 000 €
Centre socioculturel du Parc : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados • Accueil de jeunes 	7 500 €
Centre socioculturel Les Chemins Blancs : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados • Séjours ados 	10 200 €
Centre socioculturel de Ste Pezenne : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados 	7 500 €
Centre socioculturel de Souché : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados 	8 500 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 3

Madame Nathalie SEGUIN Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO

Il s'agit de reverser aux centres socioculturels les subventions que nous verse la CAF, dans le cadre du contrat enfance jeunesse qui a été signé pour la période de 2015 à 2018, concernant l'accueil des enfants de 0 à 4 ans ou les centres de loisirs sans hébergement.

Je vous propose le versement des subventions qui figurent dans le tableau joint, en fonction des activités de chaque CSC.

Monsieur le Maire

Merci Rose-Marie. Y a-t-il des remarques ? Madame SEGUIN.

Pareil, vous ne prenez pas part au vote ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-438

Direction Animation de la Cité**Subvention exceptionnelle - Mission Locale Sud Deux-Sèvres**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La commune de Niort a souhaité identifier un Pôle de Service Jeunesse au sein de la Ville en proposant de rassembler en une seule entité la Mission Locale Sud Deux Sèvres et le Centre Information Jeunesse.

Ainsi, depuis janvier 2018, les activités du Centre Information Jeunesse (CIJ) sont intégrées aux activités et services de la Mission Locale.

Ce rapprochement opérationnel permet de proposer une offre de service pour tous les jeunes du territoire, en termes d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement dans de nombreux domaines : emploi, formation, orientation, culture, loisirs, mobilité, logement, santé ...

La Ville de Niort souhaite prolonger son accompagnement et apporter un soutien financier en accordant à la Mission Locale Sud Deux-Sèvres une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 800,00 €.

Cette somme correspond aux indemnités de fin de carrière de la salariée du CIJ, qui avaient été provisionnées jusque-là par l'ESN, mais qui n'ont pas été versées à la mission Locale au moment de la reprise de la salariée par le CIJ.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec la Mission Locale Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention d'un montant de 8 800,00 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	3

Monsieur Alain BAUDIN Adjoint au Maire n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO

Comme vous le savez, nous avons souhaité faire un pôle de service pour les jeunes au sein de la Ville de Niort et regrouper, au sein du Clou Bouchet, la Mission Locale et le Centre d'Information Jeunesse.

Du fait de ce rapprochement, la salariée qui travaillait au Centre d'Information Jeunesse a été transférée à la Mission Locale. Or, cette personne qui arrive en fin de carrière, avait des indemnités de départ à la retraite qui étaient thésaurisées au niveau de l'ESN, mais qui n'avaient pas été versées lors du transfert.

Donc pour compenser ce manque à gagner pour la Mission Locale, nous vous proposons de leur verser une subvention exceptionnelle qui correspond exactement au montant de ces indemnités de fin de carrière.

Monsieur le Maire

Merci Rose-Marie. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-439

Direction Animation de la Cité**Utilisation des équipements sportifs par les établissements scolaires secondaires Collèges - Année scolaire 2017/2018 - Conventions de partenariat**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition des collèges niortais les équipements sportifs afin d'assurer la pratique de l'éducation physique et sportive tout au long de l'année scolaire.

Dans ce cadre, et en référence à la loi du 22 juillet 1983, le Département apporte une contribution financière en participant aux frais d'utilisation des stades par les collégiens.

Pour l'année scolaire 2017-2018, le montant global de l'aide apportée par le Conseil Départemental s'élève à 18 305,25 € et se répartit de la façon suivante :

- Collège Pierre et Marie Curie.....	7 575,75 €
- Collège Gérard Philipe	3 000,00 €
- Collège Philippe de Commynes	2 245,80 €
- Collège Jean Zay	3 312,00 €
- Collège François Rabelais	2 171,70 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les cinq conventions à souscrire avec le Conseil Départemental et chacun des établissements concernés pour l'utilisation des stades par les collèges niortais pour l'année scolaire 2017-2018 renouvelables par tacite reconduction une fois ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Ce sont 5 conventions qui vous sont proposées, avec les collèges qui sont sur le territoire de la Ville de Niort, qui utilisent des équipements sportifs et plus particulièrement les terrains enherbés.

Une participation, là aussi, que je souhaiterai voir peut-être un peu revalorisée dans l'avenir, en tout cas avec un parallélisme des formes qui fait que quand il y a utilisations des équipements du Conseil Départemental, notamment le gymnase de Jean Zay, qu'il y ait un coût qui soit le même. Là ce sont uniquement pour les stades.

Je le dis en passant parce qu'effectivement, il y a un manque à gagner. Vous avez les montants dans les conventions.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-440

Direction Animation de la Cité**Subvention exceptionnelle au titre des
manifestations sportives - Association Le Poing de
rencontre niortais**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association Le Poing de rencontre niortais a organisé le 27 octobre 2018, à la salle Barra, un gala de boxe avec au programme une dizaine de combats amateurs et un combat professionnel en 8 rounds.

Afin de soutenir le développement de la boxe au sein de la Ville, il vous est proposé d'accorder une subvention à cette association d'un montant de 500,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention d'un montant de 500,00 € à l'association le Poing de Rencontre Niortais pour l'organisation du gala de boxe du 27 octobre 2018.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Direction Animation de la Cité**Subvention à Niort Associations - Avenant n°4**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Niort Associations est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui contribue à la promotion et au développement de la vie associative sur son territoire d'implantation.

Elle est un des partenaires privilégiés de la Ville de Niort dans le fonctionnement et le développement de la vie associative niortaise ayant pour vocation d'animer, sous différents aspects, le réseau associatif niortais.

Pour sa part, la Ville de Niort a inscrit le soutien à la vie associative dans son projet politique, car il ne saurait y avoir de développement urbain équilibré et durable sans un réseau associatif dynamique et innovant qui contribue au renforcement des liens entre les habitants.

Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, telles que Niort Associations, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus à nos concitoyens.

Pour préciser les attentes de la Ville de Niort et ses principes de financement des associations, celle-ci a souhaité conclure avec cette association une convention pluriannuelle d'objectifs (2016-2019) qui porte sur les axes suivants :

- un pôle ressources au service des associations ;
- la coordination des associations et l'animation du réseau associatif ;
- l'organisation de la vie associative sur Niort.

Dans ce contexte, et afin que Niort Associations continue à assurer l'ensemble de ses missions, il convient de lui attribuer, au titre de l'année 2019, un acompte de 82 000,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 à la convention entre la Ville de Niort et Niort Associations ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association l'acompte 82 000,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans cet avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il s'agit d'une aide sous forme d'acompte, parce que ce n'est pas le montant global, à Niort Associations, pour qu'ils puissent continuer à assurer l'ensemble de leurs missions et on fera l'ajustement dans le courant de l'année prochaine.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

Pôle Vie de la Cité**Subvention aux associations culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort encourage les différentes formes d'expression artistique à travers la création, la diffusion et la pratique artistique. A cet effet, elle apporte une aide financière et/ou en nature aux différentes structures qui œuvrent dans ces domaines.

En application du « Dispositif d'aide », approuvé en Conseil municipal du 18 décembre 2017, les demandes d'aide sont instruites au regard des cinq volets suivants :

- aide à la structuration de l'emploi administratif des structures professionnelles des arts du spectacle ;
- aide au projet de création de spectacle par des artistes professionnels ;
- aide à la diffusion de spectacles créés par les structures niortaises ;
- aide au projet d'action culturelle ;
- aide à l'organisation d'événements artistiques à l'échelle de la ville organisés sur le territoire de la commune par des structures professionnelles ou non professionnelles.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à souscrire avec les personnes de droit moral selon le tableau ci-dessous ;

	<i>Subvention proposée en 2018</i>
<i>Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Cirque en Scène – Festival Le P'tit Givré	1 500 €
<i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
Volubilis - Panique au Dancing	6 500 €
Mensa Sonora	900 €
<i>Associations d'arts plastiques et autres activités artistiques</i>	
Hors Champs	20 000 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit de subventions aux associations culturelles, dans le cadre du dispositif, il y a 4 subventions :

- Cirque en Scène pour le festival du P'tit Givré, à hauteur de 1 500,00 € ;
- Volubilis et Panique au Dancing, à hauteur de 6 500,00 € qui correspond à un premier versement. On le fait sur 2 versements, pour pouvoir les accompagner, parce que le festival a grossi. J'avais déjà expliqué ici qu'on se mettrait sur ce système de biennal, qui existe déjà pour ce festival ;
- Mensa Sonora, à hauteur de 900,00 € ;
- Hors Champs, il s'agit du festival Taka'voir, à hauteur de 20 000,00 €

Monsieur le Maire

Merci Christelle. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ?

Alain BAUDIN

On me fait remarquer que sur la délibération précédente, concernant l'aide à la Mission Locale, même si c'est une régularisation...

Monsieur le Maire

Oui, on a pris en compte ta non-participation. C'est noté. Merci Alain.

Sur la délibération de Christelle, y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018

Délibération n° D-2018-443

Pôle Vie de la Cité

**Convention de gestion d'un équipement de cirque
avec l'association Cirque en Scène**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par deux conventions successives.

La convention signée en 2013 étant arrivée à échéance, une nouvelle convention est présentée au Conseil municipal pour les années 2018 à 2020. Cette convention renouvelée intègre une perspective d'implantation itinérante sur le territoire d'Agglomération du Niortais portée par la Scène nationale Le Moulin du Roc en partenariat avec l'Association gestionnaire. Cette nouvelle convention vise ainsi à permettre, d'une part, à l'Association gestionnaire de développer ses activités d'apprentissage, de pratique amateur et de création de spectacles de cirque et, d'autre part, à mettre à disposition de La Scène nationale Le Moulin du Roc, un outil de diffusion, de création et d'action culturelle sur le territoire de l'Agglomération du Niortais.

Conformément aux objectifs fixés par les conventions antérieures, l'équipement chapiteau a permis :

- l'accueil en diffusion et répétition de spectacles programmés dans le festival de cirque organisé par la Ville ;
- l'apport d'un soutien logistique à la création en arts vivants au profit des compagnies niortaises, par l'implantation du chapiteau durant des périodes de six mois à Erna Boinot ;
- la diversification et l'extension des pratiques artistiques proposées par Cirque en Scène ;
- l'accroissement de la diffusion sur le territoire de la commune à l'initiative de différents opérateurs culturels niortais.

Les objectifs ci-dessus sont reconduits. La convention de gestion couvrant la période 2018 à 2020 ajoute un objectif de développement, sur le territoire de l'Agglomération niortaise, d'une activité de diffusion de spectacles portée par La Scène nationale Le Moulin du Roc à Niort.

L'entretien courant du chapiteau continue de relever de la responsabilité de l'Association gestionnaire. La Ville, propriétaire de l'équipement, garantit les équipements de sécurité et décide, en lien avec l'Association gestionnaire, des investissements relatifs à la structure de l'équipement.

Au titre des charges d'entretien de l'équipement et des charges de fluides dans le lieu de stockage qui incombent à l'Association, la Ville de Niort verse une subvention annuelle. Pour l'année 2018 le montant de cette subvention est de 4 100,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de gestion de l'équipement de cirque établie entre la Ville de Niort et l'association Cirque en scène ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser la subvention afférente d'un montant de 4 100,00 €, au titre de la subvention couvrant les dépenses d'entretien du chapiteau pour l'année 2018, conformément aux dispositions mentionnées dans ladite convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit de la convention de gestion de l'équipement de cirque avec l'association Cirque en Scène.

En fait, Cirque en Scène gère le chapiteau de la Ville et il permet l'accueil en diffusion de compagnies et la répétition.

Cirque en Scène assure derrière le soutien logistique de ce chapiteau qu'il monte, démonte etc.

Au titre des charges d'entretien de l'équipement et des charges des fluides dans le lieu de stockage qui incombe à l'association, la Ville de Niort verse une subvention annuelle. Pour l'année 2018, le montant de cette subvention est de 4 100,00 €.

Il s'agit donc de la nouvelle convention qui reprend les mêmes termes que la précédente, de la gestion de cet équipement de Cirque en Scène, avec le chapiteau.

Monsieur le Maire

Merci Christelle. Information importante aussi.

Y a-t-il des remarques ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Pôle Vie de la Cité**Subvention exceptionnelle à l'association PEPPSY**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- l'accompagnement des pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;

- le soutien également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

L'association PEPPSY, dont le but est de proposer des actions socioculturelles pour les personnes de plus de 18 ans prises en charge en psychiatrie au Centre Hospitalier de Niort, a déposé une demande de subvention exceptionnelle.

Cette subvention est destinée à financer un concert qui aura lieu le 15 décembre 2018 dans la Salle du Cloître de l'Hôpital et sera ouvert à tous les publics. Il s'inscrit dans le prolongement d'un projet plus large d'interventions musicales auprès de patients suivis ou hospitalisés.

Il vous est proposé que la Ville de Niort apporte un soutien financier d'un montant de 500,00 € pour l'organisation de ce concert.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'association PEPPSY, pour l'organisation d'un concert le 15 décembre 2018.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association PEPPSY, pour un concert qui est déjà passé.

PEPPSY est une association qui a été créée à l'hôpital, et qui permet de proposer des manifestations culturelles au sein de l'hôpital. Nous les avons rencontrés lors d'une manifestation culturelle et il y a eu ce lien qui s'est créé.

C'était pour le concert du 15 décembre dernier, dans la salle du cloître de l'hôpital.

Cette même synergie a également permis au festival Nouvelle Scène d'aller jouer dans ce lieu. C'est comme ça que le lien s'est fait.

Monsieur le Maire

Merci Christelle. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-445

**Direction Participation interne -
Accessibilité - Développement durable****Convention de partenariat avec Unis Cité et Vent
d'Ouest - Animations en faveur des personnes en
situation de handicap**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant la Charte Ville Handicaps de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale, axe 2 : « Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap », objectif 2 « Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap » et objectif 3 « Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs pour tous » ;

Considérant le programme national « Famille en Harmonie » lancé sur le territoire niortais, visant à soutenir les personnes en situation de handicap et leurs familles, porté par Unis Cité, association chargée d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans ;

Considérant l'objectif « Accès aux espaces jardins pour les personnes en situation de handicap » développé par l'association Vent d'Ouest porteuse du projet « Jardins solidaires et pluriels » ;

Il est envisagé de coopérer avec Unis Cité dans le cadre du projet Famille en harmonie et avec Vent d'Ouest pour l'éducation à l'environnement :

- pour une sensibilisation aux situations de handicap sur le temps périscolaire ;
- pour la mise en place et l'accompagnement des jeunes du Conseil municipal lors du « parcours de sensibilisation à la différence » ;
- pour un accompagnement de personnes en situation de handicap sur une animation pédagogique d'éducation à l'environnement.

La convention de partenariat entre la Ville de Niort, Unis Cité et Vent d'ouest présentant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, est jointe en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la Ville de Niort, Unis Cité et Vent d'Ouest ;
- autoriser le versement d'un montant de 3 000 € à l'association UNIS-CITE POITOU-CHARENTES en 2 fois : 50 % après signature de la convention et 50 % à la remise du bilan final (juin 2019) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

Jacqueline LEFEBVRE

Il vous est proposé une convention de partenariat avec Unis Cité et Vent d'Ouest, pour les animations en faveur des personnes en situation de handicap.

Il est envisagé que la Ville coopère avec Unis Cité, dans le cadre du projet Famille en harmonie, et avec Vent d'Ouest pour l'éducation à l'environnement :

- pour une sensibilisation aux situations de handicap sur le temps périscolaire ;
- pour la mise en place et l'accompagnement des jeunes du Conseil municipal lors du « parcours de sensibilisation à la différence » ;
- pour un accompagnement de personnes en situation de handicap sur une animation pédagogique d'éducation à l'environnement.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver la convention et autoriser le versement d'un montant de 3 000,00 € à l'association Unis Cité Poitou-Charentes, en 2 fois : 50% après signature de la convention et 50% à la remise du bilan final (juin 2019) et nous autoriser à signer.

Monsieur le Maire

Merci Jacqueline. Alain BAUDIN.

Alain BAUDIN

Je voulais juste dire que cette action se fait dans le cadre de personnes jeunes, en service civique.

Il y a plusieurs actions et là, c'est dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions Alain.

Y a-t-il d'autres remarques ? Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Du coup, ça m'intéresse d'avoir un peu plus de précisions sur le contenu de l'action, parce qu'on a différents publics qui sont concernés et c'est assez foisonnant.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Est-ce que je peux avoir un peu de détail ? Parce que ça peut aussi être une action reproductible. Merci.

Jacqueline LEFEBVRE

Des détails ? Honnêtement, je n'en sais pas beaucoup plus.

Alain BAUDIN

En fait, c'est noté dans les modalités de coopération. Vous les avez toutes, sur la durée, les horaires etc. Donc ce sont effectivement des jeunes qui sont en service civique et qui vont accompagner des publics dans différentes actions. Ça fait partie de toute cette politique d'insertion qu'on essaye d'avoir, avec des personnes qui ont des missions d'intérêt général. On a plusieurs actions également avec la CAN, au niveau du transport et du public, c'est au niveau de l'activité périscolaire, pour les écoles de Niort.

En fait, Vent d'Ouest ne perçoit rien, c'est pour financer les jeunes de l'association Unis Cité, qui sont en service civique.

Monsieur le Maire

Je crois que c'est très clair, tout est dans la délibération et dans la convention.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-446

Direction Animation de la Cité**Subvention à l'association France Victimes 79 -
Acompte**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association France Victimes 79 anciennement AVIC 79 a pour vocation de venir en aide aux personnes victimes d'infractions dans leurs démarches juridiques. Elle leur apporte également une assistance psychologique.

La convention d'objectifs 2018 entre la Ville de Niort et France Victimes 79 arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité durant la période d'élaboration des modalités de la convention d'objectifs 2019, il vous est proposé de verser à cette dernière un acompte de 5 000,00 €, qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2019.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la présente convention (acompte) entre la Ville de Niort et l'Association France Victimes 79 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association un acompte de 5 000,00 € à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2019, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

Jacqueline LEFEBVRE

L'association France Victimes 79, anciennement appelée AVIC 79, vient en aide aux personnes victimes d'infractions dans leurs démarches juridiques. Elle leur apporte également une assistance psychologique. La convention d'objectifs 2018 entre la Ville de Niort et France Victimes 79 arrive à échéance le 31 décembre 2018.

L'intérêt de cette association est indéniable. Pour permettre sa continuité, durant la période d'élaboration des modalités de la convention d'objectifs 2019, il vous est proposé de verser à cette dernière un acompte de 5 000,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2019, qui est de 10 000,00 €.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver la présente convention entre la Ville de Niort et l'association France Victimes 79.

Monsieur le Maire

Merci. Y a t il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Ces subventions régulières permettent aussi de montrer la régularité de l'action publique, notamment à travers les associations partenaires.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-447

Direction Animation de la Cité**Subvention à la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi (MIPE) - Acompte**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique favorisant l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens.

La convention d'objectifs 2018 entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité durant la période de définition des modalités d'une convention d'objectifs pour l'année 2019, il est proposé de verser à cette dernière un acompte d'un montant de 20 000,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2019.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la présente convention (acompte) entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association un acompte de 20 000,00 € à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2019, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Dominique JEUFFRAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2018**

Délibération n° D-2018-448

Direction Animation de la Cité**Subvention - L'Escale - Des Logements et Services
pour les jeunes - Acompte**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, telles que l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes accueillis sur le territoire, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

Pour préciser les attentes de la Ville de Niort et ses principes de financement des associations, la nouvelle convention d'objectifs porte sur les axes suivants :

- l'animation ;
- l'épicerie sociale.

Il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association, un acompte de 14 000,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2019.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'acompte pour 2019 entre la Ville de Niort et l'association l'Escale – Des Logements et Services pour les Jeunes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association l'acompte de 14 000,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Dominique JEUFFRAULT

Dominique JEUFFRAULT

Il s'agit d'une subvention pour l'Escale, des Logements et Services pour les jeunes. Il s'agit également d'un acompte.

Il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association un acompte de 14 000,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention d'acompte pour 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association l'acompte de 14 000,00 €.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je vous remercie d'être restés jusqu'au bout, c'est le devoir de chacun, c'est bien.

Je vous dis à bientôt et je vous rappelle que samedi, dans cette même enceinte, se tiendra l'installation du Conseil municipal des enfants. C'est une joie de les retrouver à chaque fois.

Bonne soirée.